

- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT

DÉBAT D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE
SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

2024

PARTIE 1

Un contexte économique et social contraint

UNE CONJONCTURE ÉCONOMIQUE **FRAGILE**



Une inflation
impactante pour les
ménages et les
collectivités

2,6%

ESTIMÉS* POUR
2024

+0,9%

Une croissance
modérée qui fragilise
les ressources
économiques (TVA)



Une nouvelle baisse
des droits de
mutation à titre
onéreux (DMTO)

UNE RELATION DE CONFIANCE À CONSTRUIRE ENTRE L'ETAT ET LES DÉPARTEMENTS



Une contribution à la maîtrise des dépenses publiques* : le plafonnement des dépenses de fonctionnement

-0,5%
PAR RAPPORT
À L'INFLATION



Une dotation globale de fonctionnement toujours plus écrêtée

-30M€
DEPUIS 2013



Des réformes et transferts impactant les politiques départementales



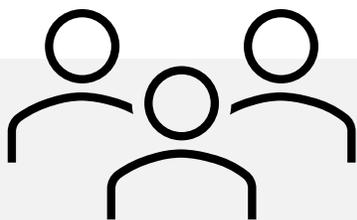
Des injonctions contradictoires !



Des mesures réglementaires imposées en cours d'année

*Principe réaffirmé dans le projet de loi de finances pour 2024

L'URGENCE D'UN PLAN NATIONAL POUR L'AUTONOMIE ET L'ENFANCE EN DANGER



Une crise des vocations dans les métiers médico-sociaux

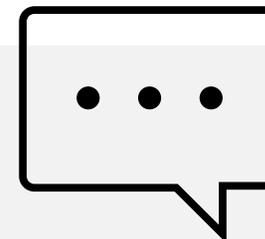


Un nécessaire équilibre entre virage domiciliaire et pérennité des établissements



Une hausse du nombre d'enfants en situation préoccupante

+71%
D'INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES



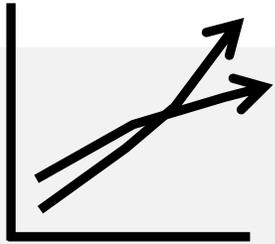
Une urgence de coordination entre tous les acteurs

+92%
D'INSTRUCTIONS MNA

PARTIE 2

Des orientations budgétaires ambitieuses

POUVOIR ET CAPACITÉ D'AGIR : LE RÉSULTAT D'UNE BONNE SANTÉ FINANCIÈRE PATIEMMENT CONSTRUITE



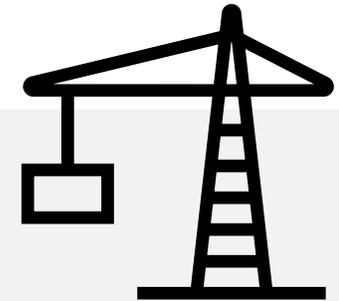
La confirmation d'un effet ciseau et une contraction de l'autofinancement



Une augmentation nécessaire mais mesurée du recours à l'emprunt



Une volonté forte d'anticiper l'avenir



Des marges de manœuvre pour financer les investissements

Le Département le moins endetté de sa strate*

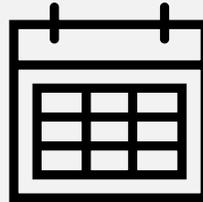
Une mise en réserve mobilisable

DES OBJECTIFS DE PERFORMANCE

Poursuite de notre
stratégie financière
responsable

MAÎTRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

MAÎTRISE DE L'ENDETTEMENT



Passage en M57 pour
certification des
comptes en 2027

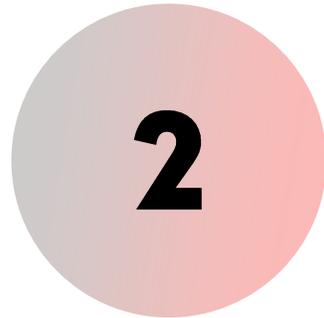


Un Département
engagé pour une
gestion performante

PARTIE 3

Investir pour la Drôme à venir

UN ENGAGEMENT AUTOUR DE **3 AXES MAJEURS**



Le Département, acteur
majeur des solidarités
et de l'emploi

Le Département, premier
partenaire des territoires

Un Département
accessible, proche
et innovant

LE DÉPARTEMENT, ACTEUR MAJEUR DES SOLIDARITÉS ET DE L'EMPLOI



LE DÉPARTEMENT, 1^{ER} PARTENAIRE DES TERRITOIRES



1

800 M€
D'INVESTISSEMENT
POUR LA DRÔME
D'ICI 2027

**Un plan pluriannuel
d'investissement
ambitieux**



2

**Le Département,
acteur des
transitions**



3

**Un territoire
toujours plus
attractif**

Plus de
160 M€
d'autorisations de
programme
en 2024



UN DÉPARTEMENT **ACCESSIBLE, PROCHE ET INNOVANT (API)**



UN DÉPARTEMENT **ACCESSIBLE, PROCHE ET INNOVANT (API)**



- ▶ Une **politique de rémunération indemnitaire** plus dynamique
- ▶ Des **prestations sociales** adaptées aux 2 700 agents
- ▶ Une **offre de services RH** renforcée
- ▶ Une **marque employeur** ancrée sur la qualité de vie professionnelle et des valeurs partagées

UN DÉPARTEMENT **ACCESSIBLE, PROCHE ET INNOVANT (API)**



UN DÉPARTEMENT **ACCESSIBLE, PROCHE ET INNOVANT (API)**



2

**Un projet
d'administration au
service des Drômois**

- ▶ Un **service public accessible** centré sur l'expression des besoins et la satisfaction de l'utilisateur
- ▶ Un **collectif fédérateur** qui favorise l'engagement et l'épanouissement de chacun
- ▶ Une **organisation performante**, soucieuse de son impact et de l'usage de ses ressources



LE DÉPARTEMENT

ladrome.fr    **in**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA DRÔME

Réunion du 20 novembre 2023

Finances

N° : 11000

Objet de la délibération :

DEBAT D ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2024

Rapporteur : M. Jacques LADEGAILLERIE

Vu l'article L.3211-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental indiquant que :

Qu'en vue du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2024 qui s'est tenu le 20 Novembre 2023, un rapport a été présenté au Conseil départemental.

Le Conseil départemental après en avoir délibéré ; DÉCIDE :

de prendre acte du débat d'orientations budgétaires pour 2024

Pas d'observation ? L'assemblée prend acte.

La Présidente du Conseil départemental,

Marie-Pierre MOUTON

VOTE	Quorum	✓	Etaient présents l'ensemble des membres .
<u>Votants</u>			
Pour	38		
Contre	0		
Abstention	0		
Non-participation	0		
Unanimité		✓	

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DRÔME

- DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

SÉANCE PUBLIQUE
20 novembre 2023



LE DÉPARTEMENT

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
I - CONTEXTE MONDIAL, ECONOMIQUE, BUDGETAIRE ET FINANCIER.....	4
A – UNE CONJONCTURE ECONOMIQUE FRAGILE ET DES CHOIX GOUVERNEMENTAUX QUI S’IMPOSENT AU DEPARTEMENT	4
A.1 – DES MARGES DE MANŒUVRE AMENUISEES EN FONCTIONNEMENT	4
1. 2024 : moins d’inflation mais peu de croissance.....	4
2. Une nouvelle baisse des DMTO, plus modérée, attendue en 2024	5
3. De la TVA en remplacement de recettes locales	7
4. La Dotation Globale de Fonctionnement	10
5. A quand une la loi de programmation des finances capable d’instaurer une relation de confiance entre l’Etat et les collectivités ?.....	11
A.2 – UNE FOIS DE PLUS, LES DEPARTEMENTS SUBISSENT LES DECISIONS UNILATERALES DE L’ETAT	13
1. Des mesures réglementaires imposées en cours d’année budgétaire sur les charges de personnel.....	13
2. Enfance : une nécessaire mobilisation de l’Etat aux côtés des Départements pour un plan Marshall	14
3. Autonomie : des besoins croissants et des réponses adaptées	19
4. L’incidence sur le RSA du contexte économique et de la réforme de l’assurance chômage.....	23
B - SITUATION FINANCIERE SPECIFIQUE CD26.....	25
B.1 – DES INVESTISSEMENTS PRINCIPALEMENT FINANCES PAR L’AUTOFINANCEMENT JUSQU’EN 2022.....	25
1. Un autofinancement qui se contracte à partir de 2023	25
2. Un léger ré-endettement de la Collectivité en 2023	28
3. Stratégie du Département en matière de gestion de dette	33
B.2 – UNE AUGMENTATION DE LA PART D’EMPRUNT POUR COMPENSER LA BAISSSE DE L’AUTOFINANCEMENT TOUT EN CONSERVANT UNE SITUATION SAINTE POUR L’AVENIR.	35
II - LA DROME : UN DEPARTEMENT SOLIDAIRE, AMENAGEUR ET ACTEUR DES TRANSITIONS	38
A - DEPARTEMENT ACTEUR MAJEUR DES SOLIDARITES ET DE L’EMPLOI	38
A.1 – ÊTRE AU PLUS PRES DES BESOINS DES DROMOIS	38
1. Garantir l’excellence des conditions d’apprentissage des jeunes Drômois.....	38
2. Donner aux jeunes les moyens de prendre en main leur avenir	40
3. Lutter contre la fracture numérique	43
A.2 – RESTER MOBILISE POUR « L’EMPLOI D’ABORD »	43
B - DEPARTEMENT, 1^{ER} PARTENAIRE DES TERRITOIRES	46
B.1 - CAPITALISER SUR NOS ATOUTS POUR DYNAMISER L’ATTRACTIVITE DE TOUS LES TERRITOIRES DE LA DROME	46
1. Conforter le tourisme bienveillant	46
2. Donner mieux accès à nos fleurons culturels	47
B.2 - ÊTRE AUX COTES DES AGRICULTEURS	48
B.3 - SOUTENIR UNE FILIERE FORET-BOIS « RESILIENTE ET PERFORMANTE »	49
B.4 – UN PLAN PLURIANNUEL D’INVESTISSEMENT VOLONTARISTE POUR REpondre AUX BESOINS DES DROMOIS	49
B.5 - LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOBRIETE ENERGETIQUE.....	58
C – LE DEPARTEMENT PROCHE ACCESSIBLE ET INNOVANT	60
C.1 - ELEMENTS CHIFFRES DE CONTEXTE.....	60
C.2 - LA STRATEGIE RH, UN CHANTIER AMBITIEUX AU SERVICE DES AGENTS ET DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	65
LEXIQUE.....	68

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le



ID : 026-222600017-20231124-CD20231120_2-DE

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

INTRODUCTION

La raison d'être du Débat d'orientation budgétaire est de tracer les contours du budget 2024, qui seront affinés au fil des prochaines semaines, en vue de son adoption le 11 décembre prochain.

Ces orientations s'inscrivent dans un environnement économique marqué par de fortes tensions inflationnistes, une augmentation sensible des taux d'intérêts et un ralentissement de l'activité. Cette poussée de l'inflation intervient dans un contexte géopolitique international pour le moins difficile et imprévisible et une situation dégradée des finances publiques nationales. La dette publique continue de croître, au gré – essentiellement – des budgets nationaux en déséquilibre : à fin mars 2023, elle a atteint 3 000 milliards !

Le Projet de Loi de Finances, tel que présenté, suscite une profonde inquiétude quant à son impact sur les Départements qui sont les plus exposés. Depuis février 2022, ce sont 2,5 milliards d'euros annuels de dépenses supplémentaires que l'Etat a imposé aux Départements : avenant 43, le secteur médico-social, le RSA, la hausse du point d'indice, diverses revalorisations salariales, primes de feu...

Dans le même temps on assiste à un retournement du marché immobilier qui engendre mécaniquement une baisse des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) qui représentent un cinquième des recettes perçues par les Départements.

Selon le rapport sur les finances des collectivités publié mardi 24 octobre par la Cour des comptes, leurs dépenses sociales, et la rémunération de leurs agents, devraient en effet augmenter plus vite que l'inflation. À cela s'ajoute le coût de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), devenu non maîtrisable pour bon nombres de Départements.

La Cour des comptes confirme également la dépendance grandissante aux fluctuations économiques. Les Départements sont en première ligne avec une chute de 39% de leur épargne brute en 2023. C'est plus que pour les communes ou les régions.

La loi de finances initiale pour 2024 poursuit quant à elle le mouvement antérieurement engagé de réduction du poids des impôts économiques, notamment en supprimant définitivement la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en 2027 (les Départements ne la perçoivent plus depuis cette année 2023) et dont le produit est compensé par l'attribution d'une fraction de TVA.

Il faut bien évidemment se féliciter de cette simplification et de cette nouvelle baisse au bénéfice de la compétitivité de nos entreprises, dont la fiscalité tend ainsi à se rapprocher de la moyenne européenne. Pour autant, c'est encore un impôt local qui disparaît et avec lui le lien entre le citoyen ou l'entreprise et son territoire qui se disjoint.

À brève échéance, les Départements seront confrontés financièrement à la prise en charge des conséquences du vieillissement de la population et ils se sentent également bien seuls en matière de protection de l'enfance et face à une arrivée massive et inédite de mineurs non accompagnés.

Avec l'augmentation des dépenses sociales et de solidarité, ce sont nécessairement les 12 milliards d'investissements annuels, mis en œuvre par les Départements au service des Français qui vont être directement impactés, ainsi que l'aide aux territoires ruraux.

Le Département est la collectivité du social et de l'aménagement du territoire. Nous investissons dans les routes, dans les collèges ou encore dans l'aménagement durable en soutien des territoires.

Alors que nous sommes les mieux placés pour répondre aux préoccupations de nos concitoyens, l'Etat charge encore nos dépenses en faisant mine d'ignorer que nos ressources diminuent, entraînant de facto un effet ciseau inéluctable.

Alors que l'Etat n'entend pas appliquer une revalorisation de la DGF des Départements en corrélation avec l'inflation et il nous impose des dépenses au nom de cette même inflation. L'État ne peut pas puiser dans nos budgets en permanence, c'est un déni de démocratie. Les injonctions contradictoires du gouvernement, motivées par ses objectifs d'économie, appellent les collectivités à financer massivement la transition climatique tout en contraignant leur capacité à investir. Le Gouvernement ne peut continuer à décider à notre place sur des compétences que la loi nous a confiées.

L'Etat doit au contraire être à nos côtés dans un contexte où nous n'avons plus de levier fiscal sans quoi, face à l'explosion des dépenses sociales, nous ne pourrions plus remplir nos missions de solidarité nationale. La Cour des comptes préconise d'ailleurs de réformer le mode de financement des Départements pour les rendre moins dépendants des fluctuations économiques.

Les Départements, dont la capacité à agir concrètement et de façon adaptée aux particularités de chaque réalité de vie n'est plus à démontrer. Il devient urgent de disposer d'une plus grande sécurité financière avec notamment la garantie de compensations de la hausse des dépenses départementales découlant de décisions du Gouvernement.

Ainsi, tout mécanisme de plafonnement des dépenses d'investissement ou de la dette des collectivités, qui viendrait limiter plus avant leur capacité à agir, serait en contradiction avec l'ambition partagée d'un financement territorialisé de la planification écologique.

Les collectivités protégées par la « règle d'or » budgétaire entendent se montrer responsables concernant le redressement des comptes publics. Mais pour investir et participer activement au développement du pays, les collectivités ont besoin de visibilité et de prévisibilité.

Les orientations budgétaires de notre Département pour 2024 s'inscrivent dans ce contexte incertain et évolutif. Pour autant, elles consacrent toujours la priorité aux investissements et à la transition écologique ainsi qu'aux politiques publiques déclinées en proximité pour favoriser la cohésion sociale et territoriale. Elles prennent bien évidemment en compte la progression du coût des dépenses affectées par la hausse des prix de l'énergie et des matières premières ou des revalorisations salariales, telles que celles issues de l'augmentation de 3,5% du point d'indice de la fonction publique ou des accords antérieurement conclus dans le secteur social et médico-social (Séjour, avenant 43).

En 2024, nous poursuivrons notre stratégie financière responsable, fondée sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de l'endettement, qui reste plus que jamais « notre marque de fabrique ».

Le projet de budget 2024 reposera sur un socle consolidé par les objectifs qui ont été clairement redéfinis dans notre plan de mandat « La Drôme A Venir 2022-2028 » :

- *Une construction des prévisions facilitée par une capacité à financer sur fonds propres, grâce aux résultats des exercices antérieurs, et une absence de contraintes liées aux précédents budgets ;*
- *La mise en œuvre effective d'un ambitieux programme pluriannuel d'investissements, selon des priorités, tant pour financer que pour subventionner des opérations à la fois lourdes et nécessaires ;*
- *L'incertitude permanente dans les relations financières avec un État prescripteur de dépenses mal compensées sur des décisions non concertées et compétences transférées.*
- *Des dépenses en cohérence avec les politiques publiques départementales, en réponse aux besoins et aux attentes des habitants ;*
- *Un poids de la dette compatible avec des ambitions mesurées et une réelle capacité à l'assumer dans la durée.*

Les orientations budgétaires 2024 traduisent ainsi une ambition renouvelée pour notre territoire et pour ses habitants. Nous préservons les équilibres, tout en maîtrisant notre endettement, pour exercer un service public départemental de proximité, juste, efficace et performant.

I - Contexte mondial, économique, budgétaire et financier

Après un exercice 2022 marqué par un choc inflationniste et énergétique qui a fortement impacté les budgets des collectivités locales, la détente des prix de l'énergie en début d'année (malgré des nouvelles hausses à l'été qui devraient être temporaires) et le reflux de l'inflation totale sur 2023, confirment les perspectives d'une reprise lente et progressive de l'activité économique. Le contexte économique et géopolitique mondial demeure plus qu'incertain et peu porteur. L'exercice 2023 devrait rester marqué par des prix à la consommation à un niveau toujours élevé qui risquent de peser sur les budgets 2024 des collectivités locales, ainsi qu'un haut niveau des taux d'intérêt impactant l'investissement.

Les orientations budgétaires pour l'exercice 2024 doivent intégrer ces perspectives. Elles requièrent la poursuite des efforts de gestion déjà entamés afin d'assurer un développement serein et solidaire du territoire et mettre le Département en capacité de soutenir un éventuel choc « exogène » qui se présenterait.

A – Une conjoncture économique fragile et des choix gouvernementaux qui s'imposent au Département

A.1 – Des marges de manœuvre amenuisées en fonctionnement

L'incertitude économique de 2024 liée à l'inflation et la croissance pèse sur nos principales recettes - DMTO et, TVA (en remplacement du foncier bâti et de la CVAE) - accentuée par une stabilité voire une baisse des dotations de l'État, et notamment de la DGF. Par ailleurs, l'absence de vote définitif de la loi de programmation 2023-2027, toujours en cours de discussion, ne permet pas s'inscrire dans une relation financière de confiance avec l'Etat pour identifier nos marges de manœuvre budgétaires.

1. 2024 : moins d'inflation mais peu de croissance

Le 18 septembre 2023, la Banque de France a publié ses prévisions de croissance pour les années 2023, 2024 et 2025.

Elle indique notamment que l'année 2023 sera probablement marquée par la conjonction de trois éléments négatifs :

- Le maintien de l'inflation à un niveau élevé (+5,8 % après + 5,9 % en 2022, estimation Banque de France) ;
- La réduction de la croissance économique (+0,9 % après 2,5 % en 2022, croissance du PIB réel, source Banque de France) ;
- Et la crise du marché immobilier (« Meilleurs Agents » dans sa note de septembre 2023, prévoit environ 890.000 ventes sur l'année, soit un repli assez net de 20 % au regard de 2022, ainsi qu'une baisse des prix dans plus de la moitié des villes françaises).

Par ailleurs, selon le rapport de l'OFCE publié en octobre¹, l'année 2024 devrait connaître une baisse de l'inflation (3,3 % en moyenne annuelle et 2,3 % en glissement annuel en fin d'année) mais la croissance resterait modeste (0,8 %) en raison de la pleine matérialisation des effets des hausses des taux directeurs. Selon leur évaluation, l'effet de la politique monétaire amputerait la croissance du PIB de -0,9 points en 2024 (après -0,4 points en 2023).

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2024 (cf. tableau ci-dessous) a quant à lui retenu un recul de l'inflation anticipée à 2,6 % en 2024.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE							
(révisions par rapport à juin 2023 en italique)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB réel	1,9	- 7,7	6,4	2,5	0,9	0,9	1,3
	<i>0,0</i>	<i>0,2</i>	<i>- 0,4</i>	<i>- 0,1</i>	<i>0,2</i>	<i>- 0,1</i>	<i>- 0,2</i>
IPCH	1,3	0,5	2,1	5,9	5,8	2,6	1,8
	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>- 0,1</i>
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,4	4,2	2,8	2,1
	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>- 0,2</i>	<i>- 0,2</i>	<i>0,0</i>
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	8,5	8,0	7,9	7,3	7,2	7,5	7,8
	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>
Pouvoir d'achat par habitant ^{a)}	2,2	0,0	2,3	- 0,1	0,6	0,7	0,5
	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>0,3</i>	<i>0,0</i>	<i>1,0</i>	<i>- 0,2</i>	<i>0,0</i>
Dette publique (en % du PIB)	97,4	114,7	112,9	111,8	109,5	109,4	110,2
	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>0,0</i>	<i>0,2</i>	<i>- 1,2</i>	<i>- 1,6</i>	<i>- 1,5</i>

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de juin 2023, fondées sur les comptes trimestriels du 28 avril 2023, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Projections fondées sur les comptes trimestriels du 31 août 2023 et réalisées sous des hypothèses techniques établies au 22 août 2023.
 a) Rapporté au déflateur de la consommation.
 Sources : Insee pour 2019 à 2022 (comptes nationaux trimestriels du 31 août 2023), projections Banque de France sur fond bleu.

(Source : Banque de France, prévisions macroéconomiques)²

A noter que la Banque de France a revu, en juin, à la hausse sa prévision de croissance 2023 de +0,7 % à +0,9 %. Ainsi la France sortirait de l'inflation forte sans récession.

Il est par ailleurs attendu un retournement de la courbe du chômage, passant de 7,2% actuellement à 7,9 % fin 2024 dans un contexte de hausse marquée de la population active due à la mise en place de la réforme des retraites. Ce taux resterait cependant en deçà de 2019 (8,5 %).

Cette situation pourrait avoir un impact sur la consommation et l'investissement des ménages et des entreprises concourant à une croissance atone qui pèseraient sur les rentrées fiscales.

2. Une nouvelle baisse des DMTO, plus modérée, attendue en 2024

Les Départements ont enregistré en 2021 une progression exceptionnelle (+27 %) des DMTO, puis un nouvel accroissement plus modéré en 2022 (+1,7 %), pour atteindre un niveau record d'encaissement de près de 14,9 milliards d'euros en 2022.

En 2023, les recettes de DMTO se sont contractées fortement dans un contexte de hausse des taux d'intérêt conjuguées à un fléchissement du nombre de transactions immobilières du fait des contraintes plus élevées imposées par la banque pour accéder au crédit, en particulier pour les primo accédants et d'une tendance persistante à la hausse du marché de l'immobilier.

¹ OFCE Policy brief n°120

² L'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) est l'indicateur permettant d'apprécier le respect du critère de convergence portant sur la stabilité des prix, dans le cadre du traité de l'Union européenne (Maastricht). Il est conçu expressément à des fins de comparaison internationale.

Le repli des DMTO est estimé à -20 % à la fin de l'année. Il devrait se situer « au-delà de ce que les départements eux-mêmes, très prudents dans leurs prévisions budgétaires, avaient anticipé », prévient Luc-Alain Vervisch, Directeur des études de la Banque Postale. Il convient de souligner « l'énorme dépendance » des départements à l'égard de cette ressource estimée à 11,9 milliards d'euros pour 2023 (soit près de 3 milliards d'euros de moins qu'en 2022).

De 2015 à 2022, les DMTO du département de la Drôme ont connu une évolution positive régulière avec notamment un fort accroissement en 2021 et 2022, pour atteindre le niveau historique de 114,2 M€ en 2022.

A l'instar du contexte national, en 2023, les DMTO en Drôme enregistrent un net recul avec une baisse supérieure à 23% pour atteindre un niveau proche de 88 M€.

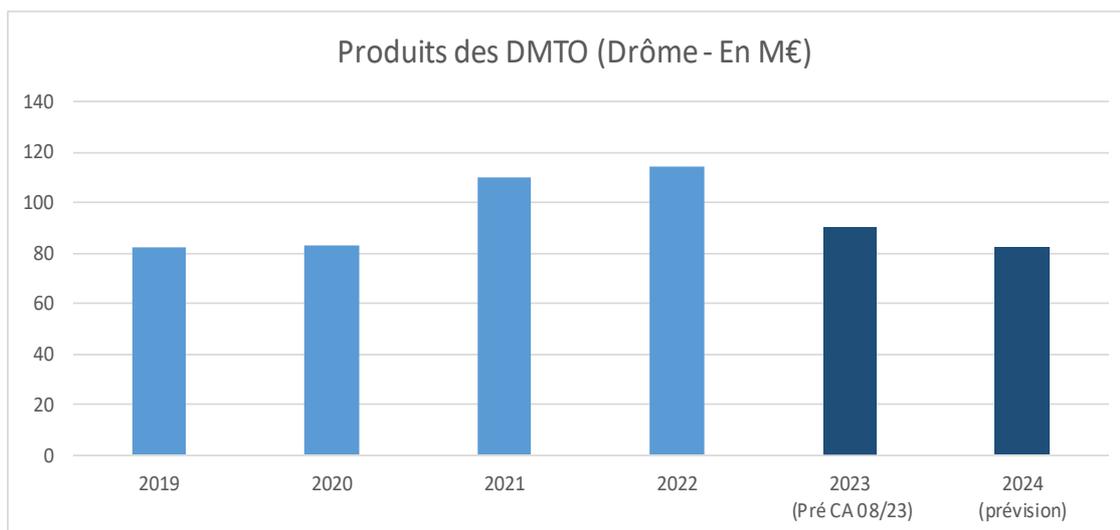
Pour 2024, les premières prévisions concernant le marché immobilier national indiquent :

- Une baisse des volumes de transactions, passant d'environ 910.000 à 800.000 en septembre 2024, soit -12 % ;
- Une baisse des prix entre 2 et 4 %, compte tenu d'une offre très importante au regard de la demande
- Des conditions de prêt ne favorisant pas l'accès aux primo accédants.

Dans ce contexte national, il est possible d'anticiper pour la Drôme :

- Une stagnation des prix dans le département. En effet, d'une part la baisse des prix prévue ne concerne qu'essentiellement les grandes agglomérations, et d'autre part, en 2023, les prix ont continué à progresser dans la Drôme ;
- Une baisse des transactions de 10 %, un taux inférieur à celui prévu au niveau national, en raison d'une attractivité du territoire toujours présente.

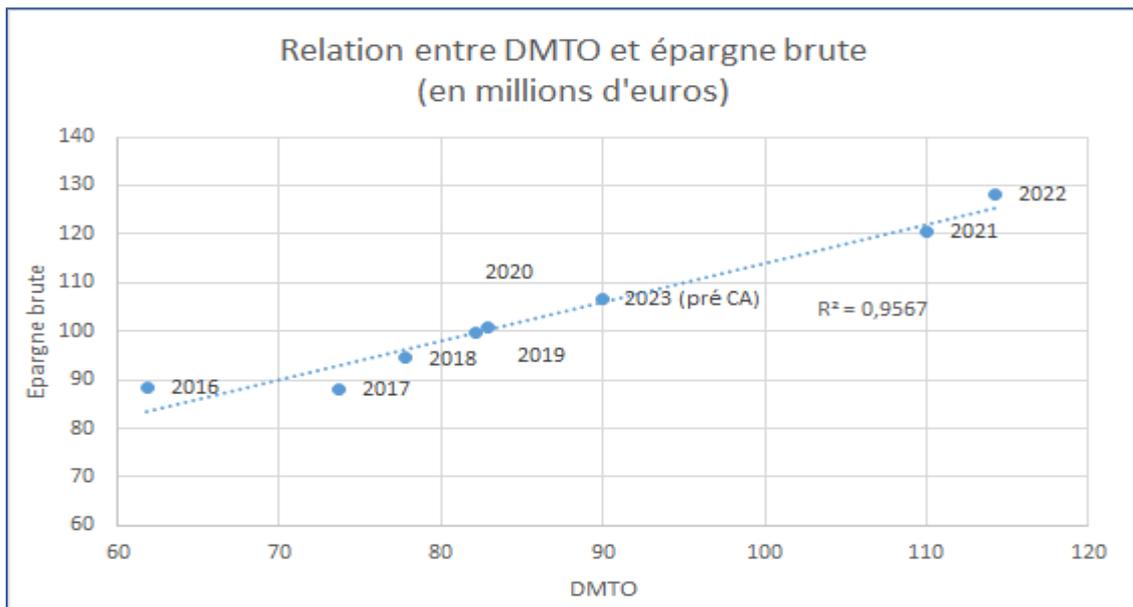
Compte tenu de ces éléments, **le produit des DMTO est anticipé entre 80 et 85 M€ en 2024**, soit au même niveau que les années 2019 et 2020.



(Source : Département de la Drôme)

Cette diminution de DMTO vient directement impacter la perspective du niveau d'autofinancement du Département.

Depuis 2016, on constate une relation linéaire entre le montant des DMTO et l'épargne brute (cf graphique ci-après). Ainsi, en moyenne, lorsque les DMTO augmentent d'un million d'euros, l'épargne brute croît de 800.000 €.



(Source : Département de la Drôme)

Force est de constater que sur les 6 premiers mois de l'année 2023, la TVA a montré un essoufflement de sa dynamique, non expliqué par Bercy. Simple faux plat ou début d'une vraie descente, cet indicateur doit faire l'objet d'une attention particulière au regard de la part TVA reversée aux collectivités territoriales.

3. De la TVA en remplacement de recettes locales

Le Département perçoit deux parts de TVA : l'une venant compenser la perte de CVAE, l'autre la Taxe sur le Foncier Bâti.

➤ Part de TVA compensant la CVAE

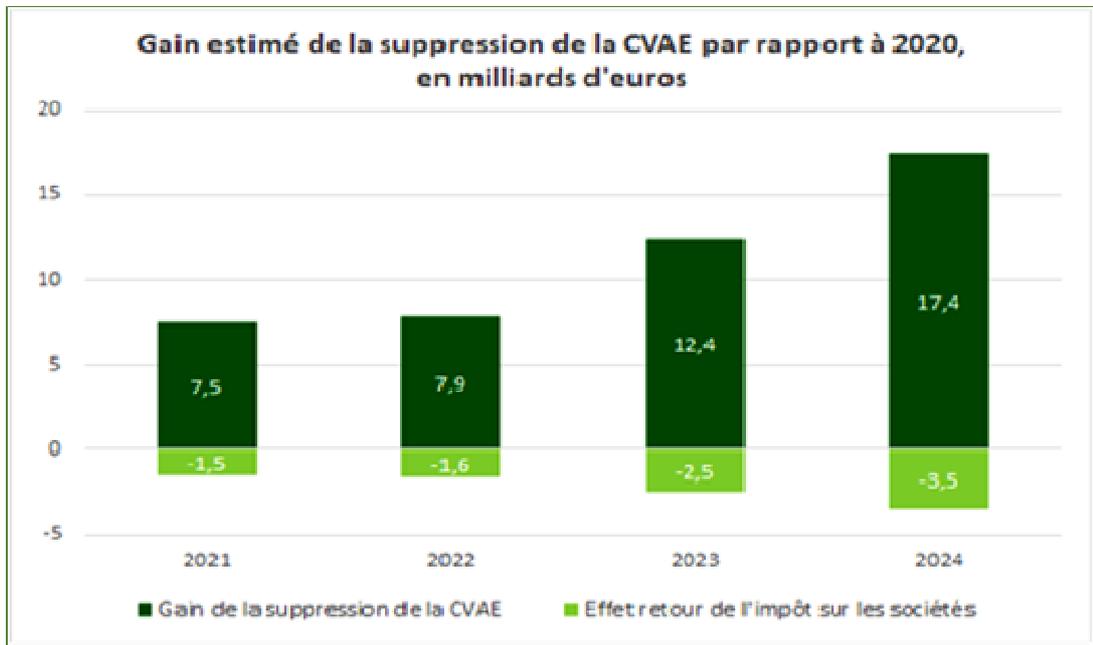
L'article 55 de la Loi de Finances pour 2023 a prévu de supprimer la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) due par les entreprises sur deux ans (2023 et 2024) dans un objectif de soutien de l'activité économique en compensant dès 2023 les collectivités locales.

Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique a annoncé cet été que la CVAE ne serait supprimée qu'en 2027.

En supprimant cette ressource fiscale instable et inégalement répartie entre les collectivités locales, l'objectif est de renforcer la compétitivité des entreprises à travers la diminution des impôts de production.

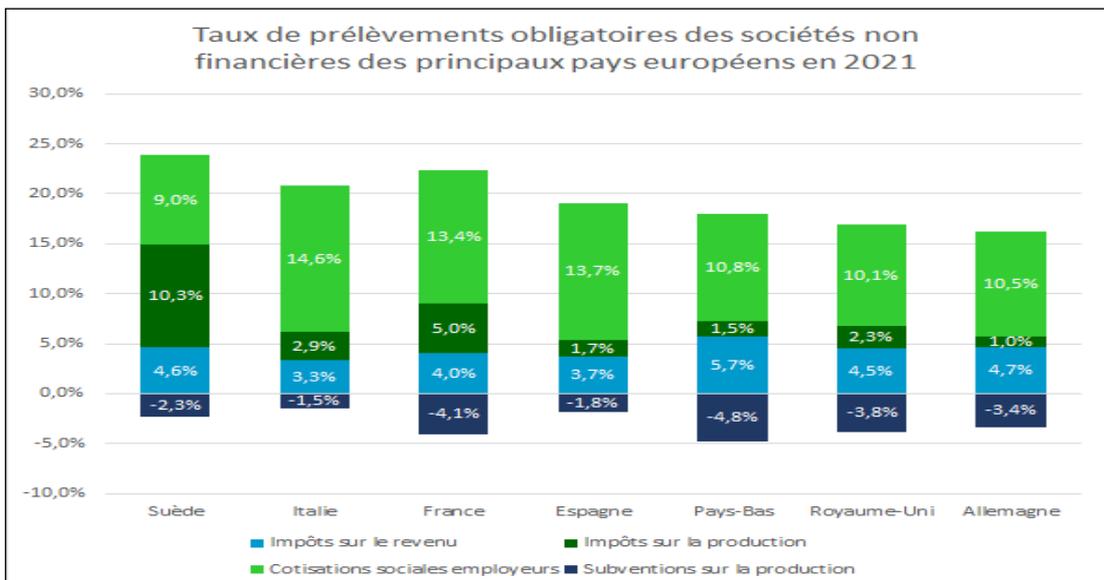
En conséquence, la suppression de la CVAE pourrait, dans un contexte de flambée du prix des énergies, atténuer l'impact négatif sur les marges et également avoir un effet immédiat sur la trésorerie des entreprises.

Selon une étude de la Société Deloitte, par rapport à 2020³ la suppression de la CVAE devrait entraîner un surplus de productivité de plus de 17 Md€ en 2024 (13 Md€ avec effet retour de l'impôt sur les Sociétés, «IS»), à la faveur d'une réduction du coût des deux facteurs, capital et travail.



(Source : DGE, Diane, Calculs Deloitte)

De plus, la France pourrait avoir d'ici 2024 un taux d'imposition directe (comprendant les cotisations sociales employeurs, les impôts de production et les impôts sur les bénéfices) de ses entreprises similaires à celui de l'Espagne, derrière la Suède et l'Italie, alors qu'elle occupait la première place en 2019.



(Source : Organisation de Coopération et de Développement Économique)

³ A noter que dans le cadre du plan de relance, la fraction revenant aux régions avait été supprimée en 2021 de sorte que la CVAE avait été divisée de moitié.

A compter de 2023, une fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) permettant à la fois une compensation pérenne de la perte de CVAE à l'euro près, ainsi qu'une compensation dynamique liée à la TVA nette collectée sur le territoire national, ont été affectées aux départements.

Avec ce mécanisme, les collectivités ont donc bénéficié d'une ressource en hausse, entre 2022 et 2023.

Le département de la Drôme avait ainsi inscrit une recette de 38,1 M€ au BP 2023, soit +9,5 % par rapport au montant 2022 de CVAE. La notification des montants de TVA actualisée 2023 transmise par les services de D.D.F.I.P DE LA DROME le 2 novembre dernier, confirme un montant de 37,2 M€ soit -850.000 €.

Pour 2024, en l'absence d'indication par l'Etat, l'augmentation de la part de TVA pourrait être comprise entre 2 et 3 %, soit une estimation pour la part de TVA compensatoire de la CVAE à 38,3 M€.

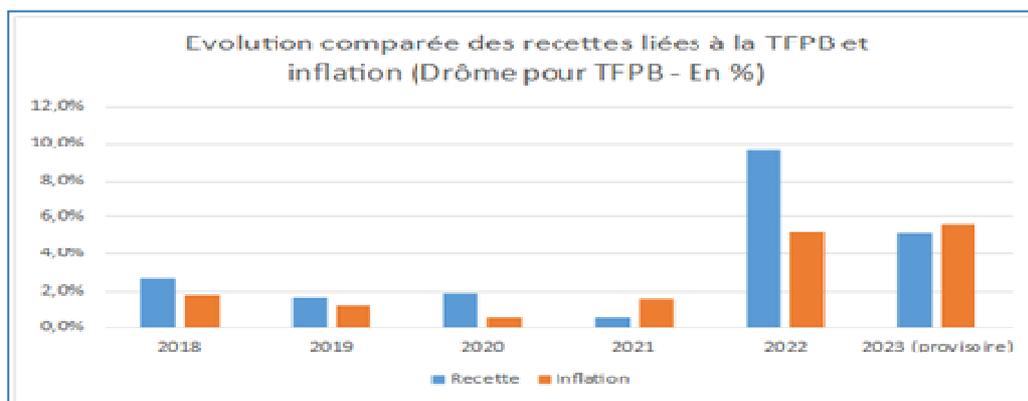
Année	Recette	Montant
2017	CVAE	32 174 124
2018		33 403 446
2019		34 625 551
2020		36 349 530
2021		35 309 531
2022		34 794 036
2023	Part TVA	37 225 416
2024	Compensant la CVAE	38 342 178

(Source : Département de la Drôme)

Cette part de TVA, venue compléter la part de TVA compensatoire du foncier bâti, fait que désormais la TVA nationale constitue la principale source de recette des Départements et représente en moyenne un quart de leurs recettes de fonctionnement (*estimation 2023 pour le CD 26 : 173,5 M€, soit 26 % des recettes de fonctionnement*).

➤ Part de TVA compensant la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

Transférée depuis 2021 au bloc communal, et remplacée également par une part de TVA nationale, la recette provenant de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et la part de TVA la compensant, a fortement progressé sur les dernières années sous la poussée d'une inflation forte.



(Sources : CD 26/INSEE/Banque de France)

Pour 2023, à champ constant et hors régularisation, sa progression serait relativement moindre que l'année précédente (*moins de 5 % après +8,6 % en 2022*).

Les prévisions d'inflation et de Produit Intérieur Brut (PIB) réel de l'INSEE en 2023 (*respectivement +5,4 % en moyenne annuelle et +0,9 %*), le comportement des consommateurs observés en 2023 et les dégrèvements et remboursements, comme à la régularisation intervenue au titre de 2022 (*l'évolution définitive de la fraction de TVA entre 2021 et 2022 étant connue en 2023*) expliquent cette moindre progression.

Le département de la Drôme avait ainsi inscrit une recette **136 605 110 €** au vu de la notification de mars 2023. La notification des montants de TVA actualisée 2023 transmise par les services de D.D.F.I.P DE LA DROME le 2 novembre dernier, confirme un montant de **133,5 M€** soit -3,1 M€.

Pour 2024, l'évolution des recettes de la TVA serait également ralentie, au regard de l'évolution du PIB en valeur en 2024, prévue autour de +4 % par le Gouvernement soit plus de deux points de moins qu'en 2023, et du ralentissement de l'inflation aux environs de 2,6 % sur l'année.

Dans ce cadre, **la part de TVA compensatoire de la TFPB est estimée à 137,5 M€,** en croissance comprise entre 2 et 3 % par rapport à 2023.

Année	Recette	Montant
2017	TFPB	110 954 437
2018		113 950 506
2019		115 817 626
2020		118 005 525
2021	Part TVA compensant la TFPB	118 611 046
2022		129 974 428
2023		133 522 719
2024		137 500 000

(Source : Département de la Drôme)

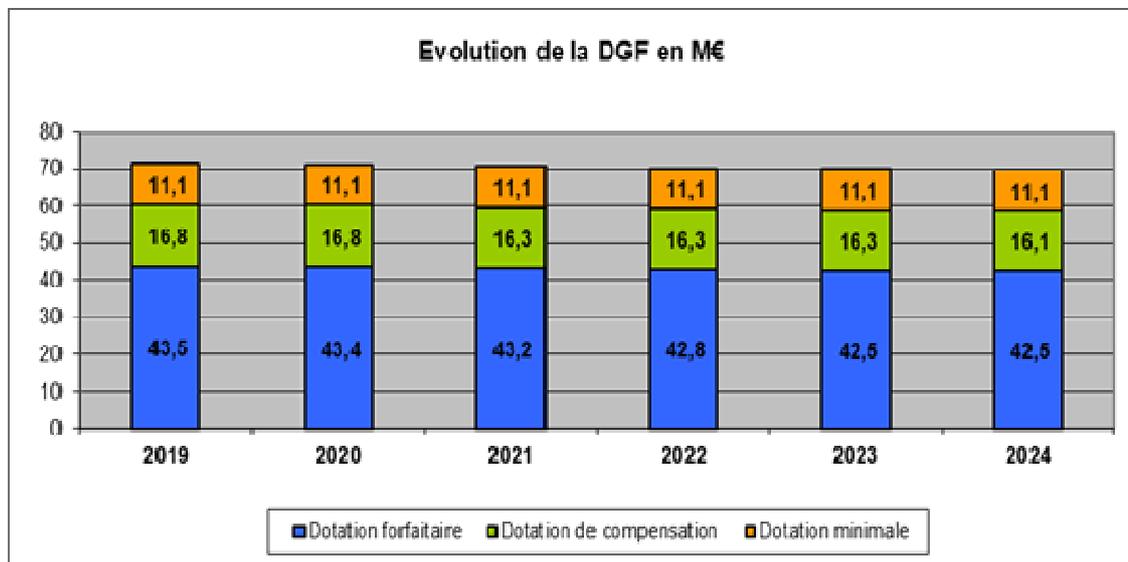
4. La Dotation Globale de Fonctionnement

En septembre 2023, il a été annoncé une augmentation de la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**. Toutefois, si le Projet de Loi de Finances pour 2024 prévoit bien une augmentation de la DGF, à hauteur de 220 millions d'euros (*100 millions d'euros sur la dotation de solidarité rurale (DSR), 90 millions d'euros sur la dotation de solidarité urbaine (DSU) et 30 millions d'euros sur la dotation d'intercommunalité (DI)*), les Départements ne seront pas concernés par cette augmentation qui ne concerne que les communes et intercommunalités.

Alors que nombres d'élus réclamaient une forme d'indexation de la DGF sur l'inflation, la DGF devrait s'élever au niveau national à 26,9 milliards d'euros pour 2024.

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui constitue l'une des principales ressources pour le Département de la Drôme, ne devrait donc pas augmenter cette année.

Après avoir enregistré une baisse de 28 millions d'euros entre 2014 et 2017 au titre du Pacte de confiance et de responsabilité de 2014 (*pour rappel DGF perçue en 2013 : 100,3 M€*), la Drôme n'a cessé de voir rogner le montant de sa DGF pour atteindre 69,9 M€ en 2023, avec une ponction chaque année sur la part forfaitaire. **Pour 2024, le montant de DGF à recevoir est estimé à 69,7 M€.**



(Source : Département de la Drôme)

La loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027 vise ainsi à encadrer la trajectoire à venir des comptes publics et à définir les moyens d'y parvenir, en particulier en associant les différentes catégories de collectivités locales à cet effort de redressement. En l'absence de concertation initiale et de vote au Parlement depuis plus d'un an, elle laisse les collectivités sans aucune lisibilité.

5. A quand une loi de programmation des finances capable d'instaurer une relation de confiance entre l'Etat et les collectivités ?

La Constitution a érigé le principe de la libre administration des collectivités. Cependant, ces dernières sont orientées voire cadrées financièrement par les lois de finances et par les lois de programmation. C'est l'article 34 de la Constitution qui a institué les lois de programmation qui ont pour but de définir les orientations pluriannuelles des finances publiques et qu'elles doivent s'inscrire dans l'objectif d'équilibre des comptes des administrations publiques.

La dernière loi de programmation pluriannuelle s'est terminée en 2022 et celle qui aurait dû s'appliquer dès le BP 2023 n'a toujours pas été votée fin octobre. En effet, un projet de loi relatif à la période 2023-2027 a été déposé devant l'Assemblée nationale il y a plus d'un an après une présentation au Conseil des ministres le 26 septembre 2022. Il avait été rejeté en première lecture par l'Assemblée nationale le 25 octobre 2022, puis adopté en première lecture, avec modifications, par le Sénat le 2 novembre 2022. Après échec de la commission mixte paritaire le 15 décembre 2022, il a été actualisé par le Gouvernement le 28 septembre 2023 puis l'Assemblée nationale l'a adopté sans vote en nouvelle lecture le 29 septembre 2023, suite au recours à l'article 49.3 de la Constitution. Le Sénat l'a adopté avec modifications le 16 octobre 2023.

Ce projet de Loi de Programmation des Finances Publiques actualisé prévoit de ramener le déficit public sous la barre des 3 % du produit intérieur brut (PIB) d'ici quatre ans. Après une stabilisation à 4,8 % en 2022 et 4,9 % en 2023, le déficit public serait ramené à 4,4 % en 2024, à 3,7 % en 2025 puis 3,2 % en 2026 pour atteindre 2,7 % en 2027. Parallèlement, la dette publique serait relativement stable à 109,7 % du PIB en 2023 et 2024, à 109,6 % en 2025, à 109,1 % en 2026 avant de baisser à 108,1 % en 2027 (*contre 111,8 % pour 2022*). Un des éléments de discussion de ce projet de loi et qui a empêché son vote en 2022 était l'article 23. Celui-ci prévoyait un pacte de confiance qui imposait aux collectivités locales de participer à l'effort de redressement des comptes publics, avec une progression de leurs dépenses de fonctionnement inférieure à l'inflation minorée de 0,5 point ; ce qui donnait une évolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement de :

2023	2024	2025	2026	2027
+3,8 %	+2,5 %	+1,6 %	+1,3 %	+1,3 %

Les collectivités qui ne respectaient ces plafonds de dépenses devaient être sanctionnées financièrement.

Le Sénat en 2022 avait supprimé cet article 23. Le Gouvernement lors de sa modification en septembre 2023 n'est pas revenu sur cette suppression. Cependant, dans le rapport annexé au projet de loi de programmation, il est réécrit et développé que « *les collectivités territoriales contribueront à l'effort de maîtrise de la dépense publique tout en étant soutenues dans leurs investissements* ». Concernant les modalités concrètes de cette association, il est indiqué qu'elles sont en cours d'élaboration et en concertation avec les collectivités. D'ailleurs le Haut Conseil des finances publiques locales créé en 2023 est chargé du suivi de la mise en œuvre annuelle des objectifs des lois de programmation. Il est expliqué un peu plus loin que la maîtrise de la dépense publique demandée aux collectivités se fera par une maîtrise de la progression de leurs dépenses de fonctionnement. Ce n'est que dans le projet de loi de finances pour 2024, dans l'exposé général des motifs, qu'on trouve l'effort demandé : il est réaffirmé que « **les collectivités locales seront associées à la maîtrise des dépenses publiques, avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieure de 0,5 % à l'inflation** ».

Ainsi à l'heure des préparations budgétaires, les collectivités ne disposent toujours pas d'éléments concrets sur l'effort qui leur sera imposé ni sur retraitements des dépenses sociales pour les Département (*conformément aux engagements de la 1^{ère} Ministre devant l'Assemblée des Présidents des Départements en 2022*) et encore moins sur les impacts sur leurs finances en cas de non-respect.

Pour mémoire, le but recherché par le plafonnement des dépenses de fonctionnement étant d'augmenter l'autofinancement des collectivités et que cet autofinancement soit affecté au financement des investissements en limitant le recours à l'emprunt.

Le Département de la Drôme a démontré que l'objectif peut être atteint sans avoir recours à des mesures coercitives ; Le Département n'avait d'ailleurs pas signé de contrat avec l'Etat en 2017, ce qui ne l'a pas empêché de se désendetter puisque son encours de dette est passé de 109 M€ au 31/12/2016 à 70 M€ au 31/12/2021 fin prévue initialement des contrats de Cahors.

A.2 – Une fois de plus, les Départements subissent les décisions unilatérales de l’Etat

Contrairement aux promesses de l’Etat qui prônait la concertation, depuis février 2022, ce sont 2,5 milliards d’euros annuels de dépenses supplémentaires que l’Etat a imposé aux Départements : avenant 43, le CTI, le RSA, la hausse du point d’indice, diverses revalorisations salariales, primes de feu...

A nouveau en 2023, de nouvelles obligations ont été imposées aux Départements, plus particulièrement dans les champs des ressources, de l’enfance, des personnes en perte d’autonomie, de l’assurance chômage ...

1. Des mesures réglementaires imposées en cours d’année budgétaire sur les charges de personnel

Le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 *portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l’Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d’hospitalisation* a prévu plusieurs mesures, avec une application dès juillet 2023 pour certaines et jusqu’en janvier 2024 :

- Une hausse de 1,5 % du point d’indice au 1er juillet 2023
- L’attribution de points d’indice majoré pour les débuts de grille des catégories C et B.
- L’attribution de 5 points d’indice supplémentaires à tous les agents publics à compter du 1er janvier 2024.

Le surcoût de ces mesures représente 2.966.160 € pour 2024, sur une année pleine (*pour tous les budgets, principal, délégué et annexes*).

En 2024, le Département devra donc intégrer la hausse de masse salariale générée par toutes les mesures réglementaires de 2023, sans oublier le Ségur en 2022 et l’augmentation du point d’indice de 3,5 %.

Le Département de la Drôme est engagé depuis 2022 dans une nouvelle stratégie RH pour garantir un cadre professionnel attractif aux agents départementaux considérant que chaque métier est essentiel. Cette stratégie s’appuie sur l’intégration des enjeux des filières et des métiers à travers un parcours valorisant la reconnaissance professionnelle et une rémunération adaptée, des prestations sociales soutenant le pouvoir d’achat ainsi qu’une qualité de vie au travail.

En septembre dernier, le Gouvernement a annoncé un nouveau projet de loi sur la fonction publique pour « *pour davantage mettre en avant, récompenser les compétences, le mérite, permettre davantage de mobilité dans la fonction publique* ».

Face à la nécessité d’agir pour remédier à la perte d’attractivité de la fonction publique et anticiper les mutations professionnelles à venir, il est à souhaiter que ce projet de loi sera concerté en amont avec les collectivités locales afin de garantir une approche cohérente entre filières et métiers et de respecter la libre administration des collectivités sans mettre ses dernières en difficulté avec des décisions nationales tardives non anticipées dans les prévisions budgétaires.

2. Enfance : une nécessaire mobilisation de l'Etat aux côtés des Départements pour un plan Marshall

Les alertes se multiplient, venant massivement des départements, mais aussi du secteur associatif et des réseaux professionnels. Tous soulignent la crise sans précédent qui frappe les missions de protection de l'enfance, et l'impossibilité de garantir la protection des enfants en danger sur de nombreux territoires. Ces inquiétudes sont d'autant plus fortes que les projections sont très défavorables pour les prochains mois.

Les échanges de données entre Départements montrent une augmentation inédite de l'activité de protection de l'enfance à cette période de l'année (*informations préoccupantes / ordonnances de placement provisoire / mises à l'abri*), dans un contexte marqué par la saturation complète des dispositifs d'accompagnement et le manque de ressources humaines et financières. Les difficultés de recrutement dans les métiers du soin et de l'accompagnement aggravent encore la situation. De nombreuses associations gestionnaires d'établissements et de services, y compris de grande taille, sont confrontées aux mêmes problématiques.

Le Département a ainsi mis en place sur ce début de mandat de nombreux dispositifs et places (*196 places ont été créées depuis 2021, tant en hébergement qu'en suivi à domicile*) et a consacré 12 millions de plus à l'accompagnement de l'enfance en danger. Le budget 2024 qui devrait marquer un nouveau pas.

Le Département de la Drôme demande la mise en œuvre d'un plan Marshall pour la protection de l'enfance, visant d'une part l'identification de moyens nouveaux pour la protection des enfants et d'autre part la mobilisation des services de l'Etat, aux côtés des Départements sur le terrain, dans la déclinaison d'un plan d'urgence décloisonné, visant à garantir la continuité du service public et la réponse aux besoins fondamentaux des plus fragiles.

➤ Des informations préoccupantes (IP) en nette augmentation

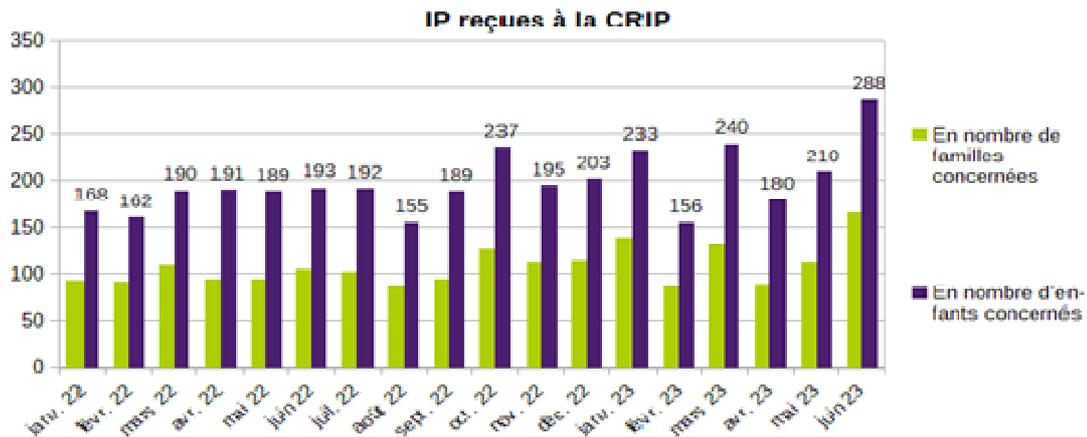
La protection de l'enfance est confrontée à une augmentation constante du nombre d'enfants accompagnés du fait de situations de précarité de plus en plus nombreuses.

Dans le cadre du plan de mandat, afin de suivre au mieux la situation de chaque enfant, le département s'est notamment engagé à mettre en place un projet personnalisé pour chacun des enfants de l'ASE. La démarche a été initiée et est en cours de déploiement sur le territoire.

Le Département de la Drôme met depuis plusieurs années l'accent sur les mesures de prévention afin de limiter les mesures d'éloignement des mineurs du foyer familial. En effet, L'accompagnement à domicile représente à ce jour 47 % de l'ensemble des mesures exercées (*1.713 mesures en juin 2023*).

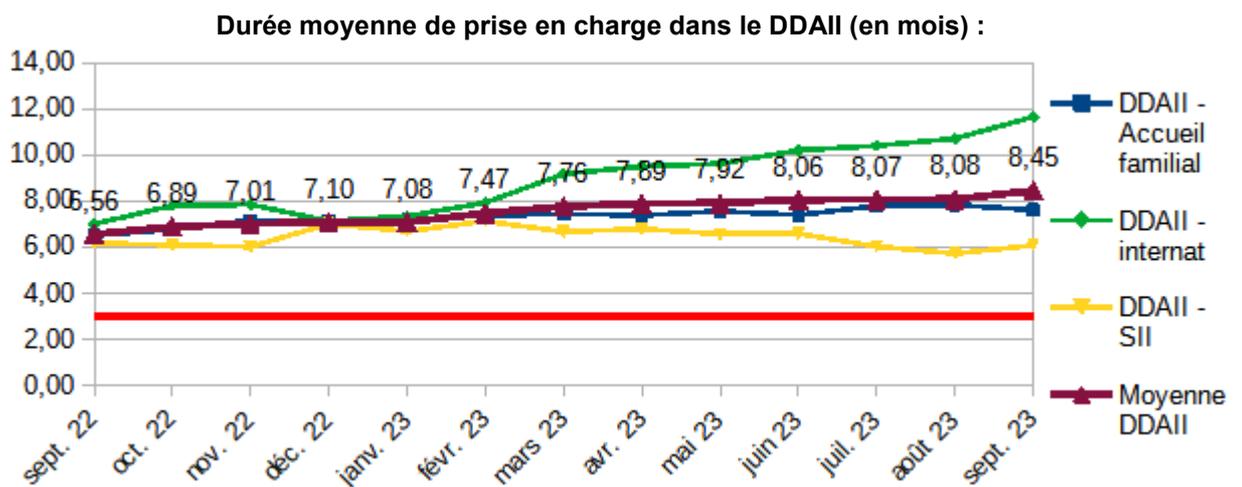
Par conséquent, dans la continuité de la poursuite d'un engagement fort de la mandature pour la prévention, il a été décidé de créer 100 places supplémentaires d'Actions Educatives en Milieu Ouvert (AEMO)

Pour autant, avec une société en perte de repères, le nombre d'informations préoccupantes (IP) reçues à la CRIP se multiplie et donnent lieu à des mesures de placement (*judiciaires et administratives*) dans 55 % des cas.



(Source : Département de la Drôme, IODAS)

De ce fait, les ordonnances de placement s'accumulent et la tension s'accroît sur les dispositifs d'urgence, Dispositif Départemental d'Accueil et d'Intervention Immédiate (DDAII). Le Département est confronté à un manque de place en sortie de dispositif d'urgence et la durée de placement dans le DDAII a explosé en 2023 (passant de 7 à 8 mois en moyenne).



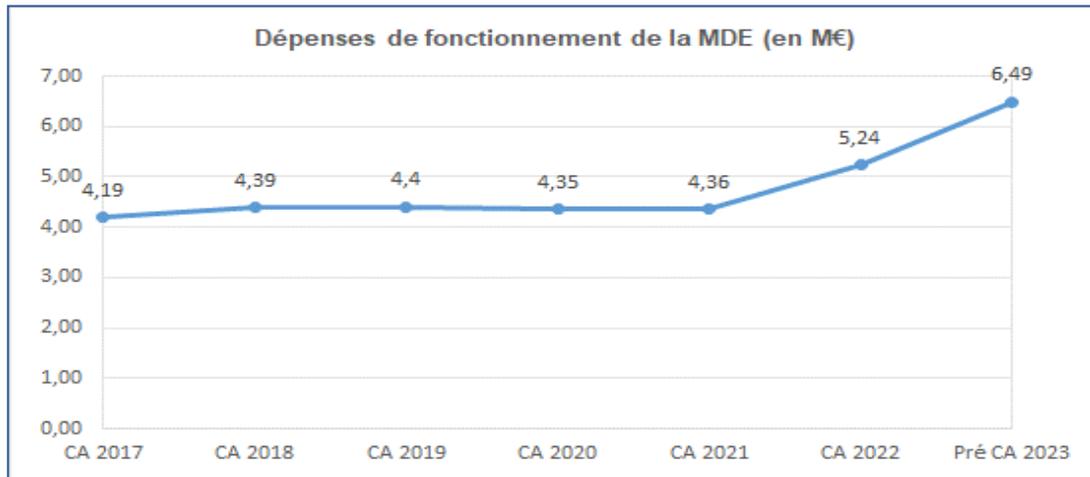
(Source IODAS)

➤ Des dispositifs d'urgence

Certaines situations peinent à sortir du DDAII du fait de leur complexité. La Maison Départementale des Enfants (MDE) fait face à des profils d'enfants avec des troubles psychosociaux avérés importants, rendant encore plus difficile la mise en place de solutions d'accueil adaptées. La prise en charge de ces situations relève de l'État mais le manque de structures compétentes se fait cruellement sentir.

Le Département a obtenu la signature d'un contrat avec l'État et l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour créer et cofinancer 12 places en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) « médicalisée » et 7 places en Lieu De Vie (LDV) adossé à un Institut Médico-Educatif (IME).

Néanmoins, des difficultés rencontrées par les partenaires associatifs dans la recherche de lieux d'accueil et dans le recrutement retardent la mise en œuvre de nouvelles mesures pour élargir le DDAII. L'accroissement des dépenses de la MDE initié en 2022 devrait donc se poursuivre en 2024.

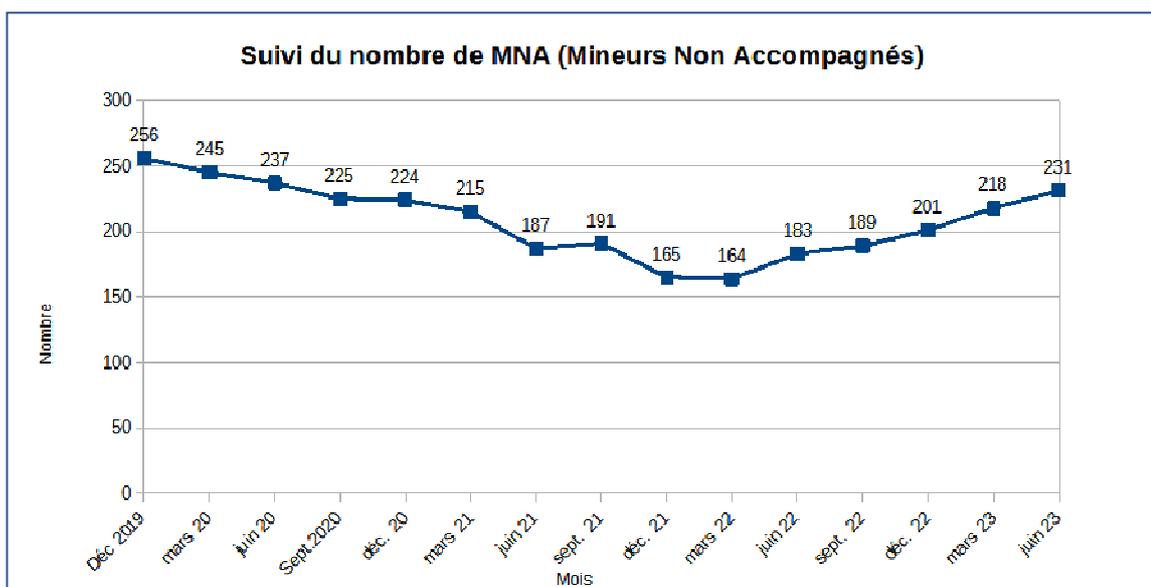


(Source : Département de la Drôme, IGDA)

En sus de la prise en charge des situations d'urgence issues de la CRIP, la Direction de l'Enfance reste également très mobilisée pour la mise à l'abri et prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA) :

➤ **Mineurs Non Accompagnés (MNA)**

Entre 2020 et 2022, le nombre de MNA a drastiquement chuté en raison de la fermeture des frontières durant la crise sanitaire. Depuis la fin de l'année 2022, les arrivées de personnes se déclarant Mineurs Non Accompagnés sont de plus en plus conséquentes, allant jusqu'à trente par semaine. Depuis le début de l'année 2023, on assiste à une recrudescence d'arrivées dans les départements de personnes se déclarant mineurs isolés, et le niveau à fin juin se rapproche de celui atteint en 2019 (231 fin juin 2023 pour 256 à fin 2019). Au 31 août 2023, l'augmentation du nombre d'arrivée par rapport à la même période de l'année dernière est de 92 %.



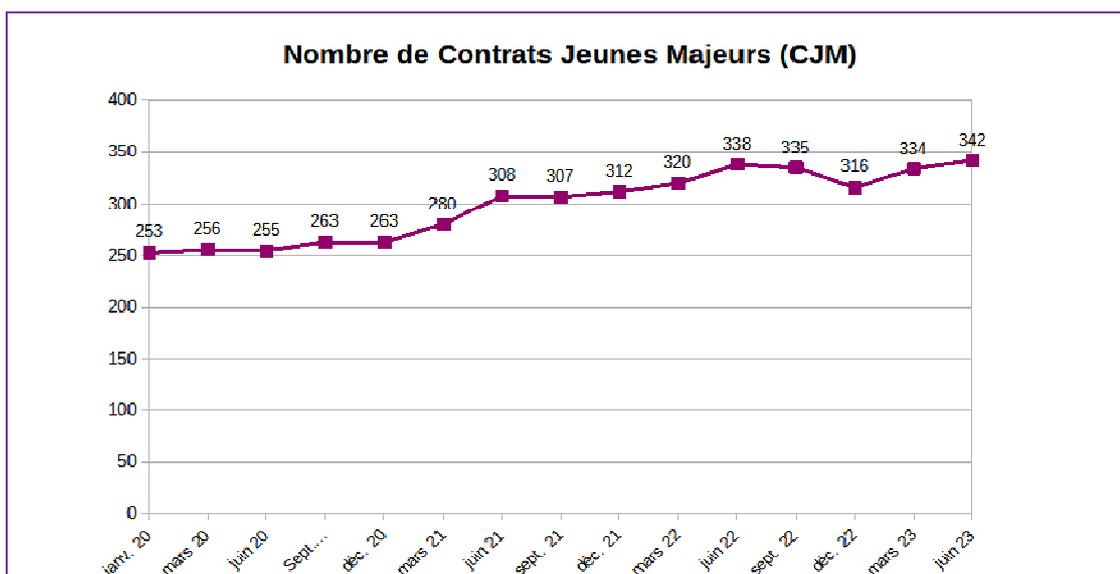
(Source : Département de la Drôme, DEF - SAMNA)

Cette situation a un impact direct sur les conditions d'accueil et de prise en charge puisque le dispositif de mise à l'abri est constamment saturé. Dans la mesure où le recours à l'hôtel pourrait être interdit en février 2024 avec la mise en application de la loi Taquet, le Département collabore actuellement avec une association partenaire, en vue de créer 36 places supplémentaires dédiées à l'accueil des MNA.

Face à l'évolution de la réglementation et de la difficulté des jeunes à s'insérer dans la société, on tend à un accroissement de la durée de prise en charge par le Département de ces jeunes : l'accompagnement se poursuit à l'atteinte de la majorité jusqu'à 21 ans, à la fois des MNA et des autres jeunes ayant un parcours au sein de la protection de l'enfance, avec l'activation du dispositif « *Contrat Jeune Majeur (CJM)* ». Ce dispositif représentait à fin juin 2023 plus de 340 contrats en cours.

Avec la hausse du nombre de MNA, on constate une montée du nombre de CJM (+12 % par an en moyenne depuis 2020. En juin 2023, 50 % des CJM concernent des MNA (contre 40 % en juin 2022).

Le Département de la Drôme souhaite que l'Etat assume l'évaluation et la prise en charge des MNA qui ne relèvent pas de la protection de l'Enfance pour permettre aux services de l'ASE de se concentrer sur l'accompagnement des enfants en danger, cœur de métier des départements.



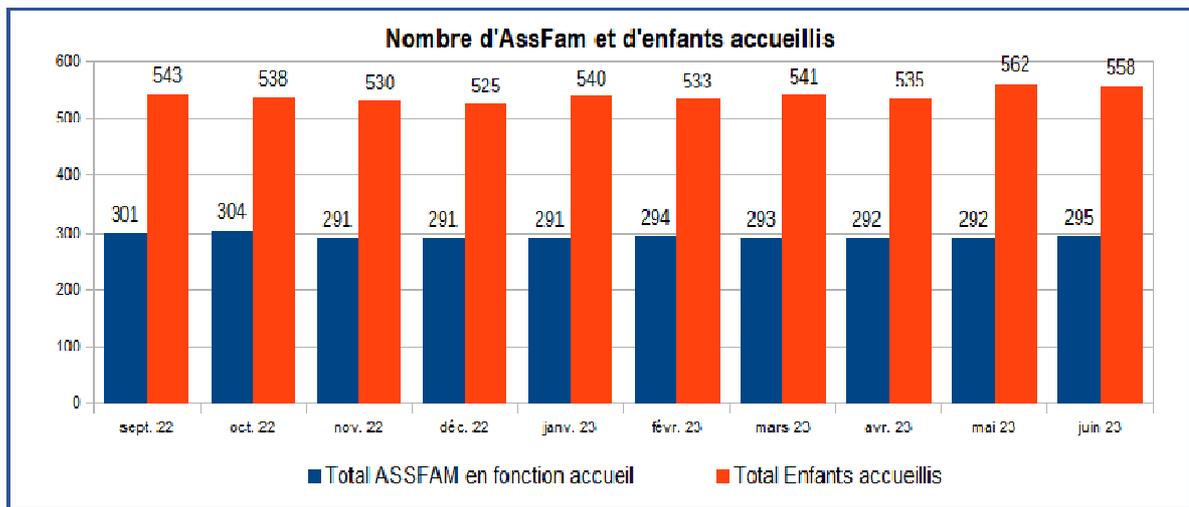
(Source : Département de la Drôme, DEF & IODAS)

Le Département de la Drôme poursuit son action pour mettre en adéquation les moyens et les besoins de la population depuis la protection de la maternelle et infantile jusqu'à la protection des populations les plus fragiles. Les actions pour l'année 2024 se concentreront sur deux axes :

- 1 – Renforce l'attractivité de la fonction d'assistant familial ;
- 2 - Développer l'ouverture de places dans des structures alternatives et au sein d'établissements gérés par des associations partenaires.

➤ **Assistants Familiaux (AssFam)**

La diminution du nombre d'assistants familiaux en fonction d'accueil se poursuit malgré les actions menées pour rendre le métier attractif. Les évolutions réglementaires récentes visant à rendre plus attractif le métier d'assistants familiaux (*revalorisations salariales, niveau de rémunération assuré en fonction des agréments, mise en place de week-ends de répit*), pleinement assumées financièrement par les départements ne semblent pas suffisantes pour inverser la tendance.



(Source : Département de la Drôme, IODAS)

Avec des départs à la retraite de plus en plus nombreux chaque année, le Département se voit contraint de rechercher des alternatives pour l'accueil des enfants, notamment à travers un nouveau type de dispositif en Drôme : le village d'enfants.

Le Département initiera dès la fin de l'année 2023 un appel à projet pour l'ouverture d'un village d'enfants de 40 places avec l'objectif d'une mise en œuvre opérationnelle en 2024.

Concernant les autres dispositifs :

➤ **Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)**

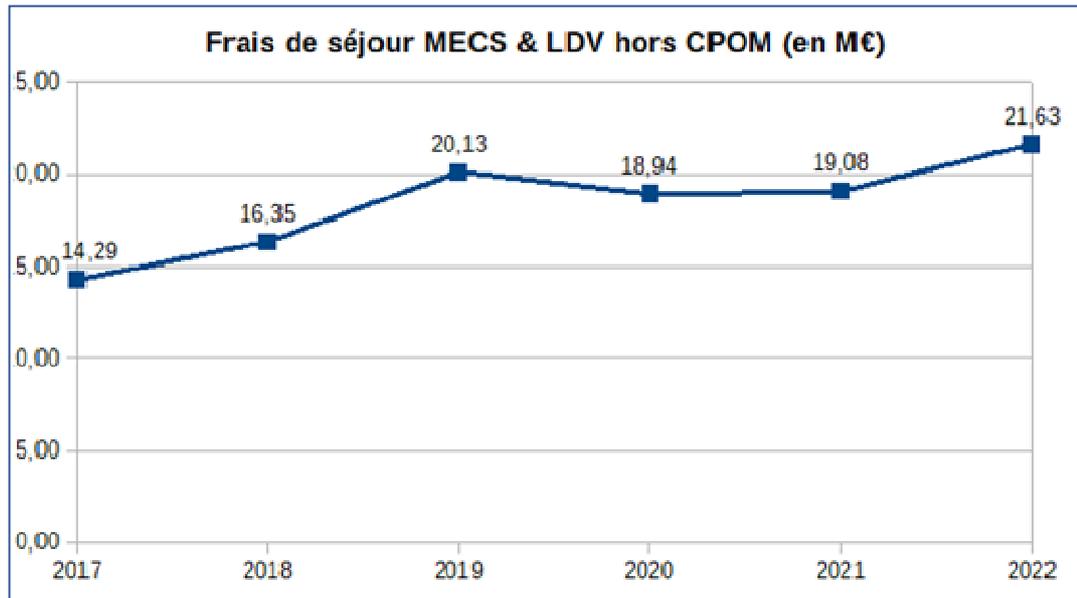
Le Département a fait le choix de recourir à des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) dans le but de garantir un nombre de places auprès d'associations partenaires et de pouvoir orienter l'offre de dispositifs.

Les tarifs de l'Association *Sauvegarde de l'Enfance* ont été revalorisés en janvier 2023 (+8 %) afin de prendre en compte les accords SEGUR et le contexte inflationniste.

Avec l'ouverture de nouveaux dispositifs d'accueil (*accueil d'urgence, MNA*) qui s'ajoutent aux revalorisations ci-dessus, le renouvellement des contrats des *Foyers Matter* et de l'*ANEF* en 2023 intègre la hausse des dotations à verser aux associations en 2024.

➤ **Les établissements hors CPOM**

Les frais de séjour en MECS (Maison d'Enfant à Caractère Social) et LDV (Lieux de Vie) hors CPOM sont également et pour les mêmes raisons à la hausse (+6,5 % en moyenne entre 2017 et 2022).



(Source : Département de la Drôme, IGDA)

Si le Département est le garant de la protection et l'accompagnement des enfants en situation de risque, il s'engage également auprès des jeunes drômois pour favoriser l'inclusion scolaire.

Par ailleurs, le Département prend en charge les Drômois en perte d'autonomie, que ce soit en permettant leur maintien à domicile à travers des accompagnements dédiés ou en contribuant à leur prise en charge en établissement.

3. **Autonomie : des besoins croissants et des réponses adaptées**

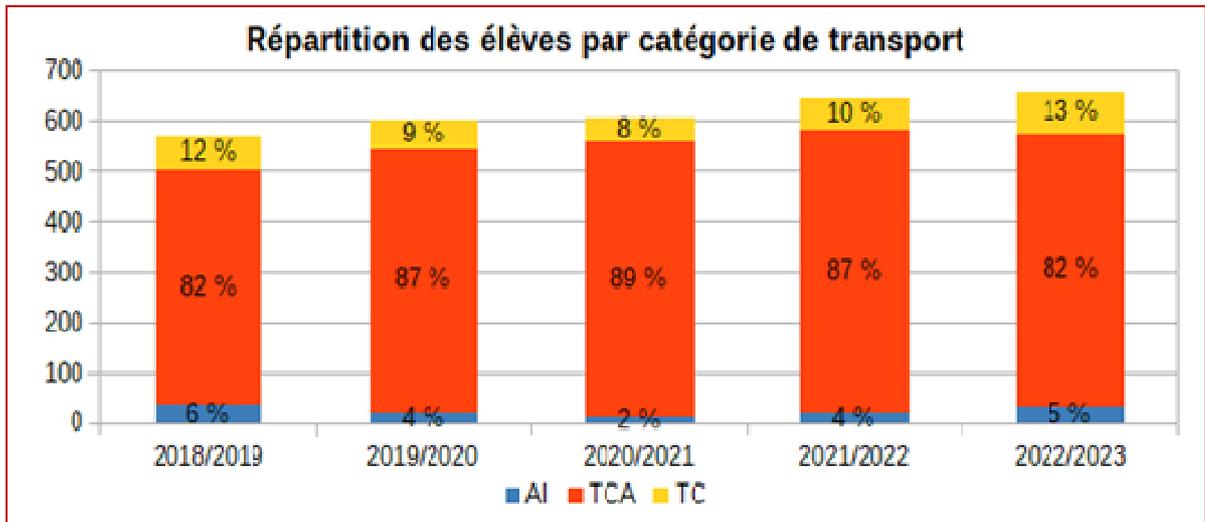
Le Département agit auprès des enfants et adultes handicapés, en finançant le transport des élèves et/ou le versement de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et des personnes âgées par le versement de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) que ce soit à domicile ou en établissement.

➤ **Transport des élèves en situation de handicap**

Le transport des élèves en situation de handicap progresse à mesure de l'ouverture des classes ULIS (+9 classes ULIS en 5 ans) et concerne près de 660 bénéficiaires sur l'année 2022/2023. Ce budget est en augmentation constante du fait de l'évolution du nombre d'élèves transportés avec une projection de +1 % pour l'année 2023/24 intégrant l'ouverture de 2 classes ULIS supplémentaires.

La seule réévaluation de +9,1 % du tarif de transport collectif adapté (TCA) suite à l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2023 relatif aux tarifs des courses de taxi, a impacté le budget départemental de +850 K€ pour l'année 2023 sans aucune évolution de service.

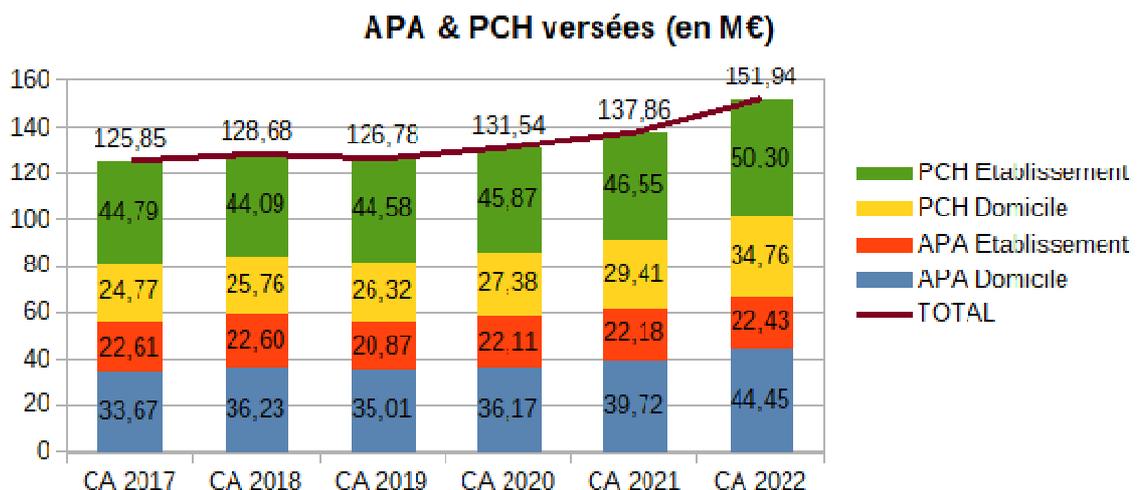
Pour 2024, le Département de la Drôme entend privilégier le soutien aux Aides Individuelles (AI) avec une revalorisation de l'indemnité kilométrique (0,75 € au lieu de 0,30 € du kilomètre) pour soutenir financièrement les familles et encourager la mutualisation des moyens de transports dans un souci constant de transition écologique. La part de TCA passe ainsi de 89 à 82 % des élèves transportés, au profit des AI et des transports en commun (TC).



(Source : Département de la Drôme, MDA)

Le Département accompagne l'autonomie des personnes en situation de handicap et des seniors en favorisant le maintien à domicile le plus longtemps possible. Ainsi, 70 % des bénéficiaires APA, 80 % des bénéficiaires PCH disposent d'une prise en charge à domicile.

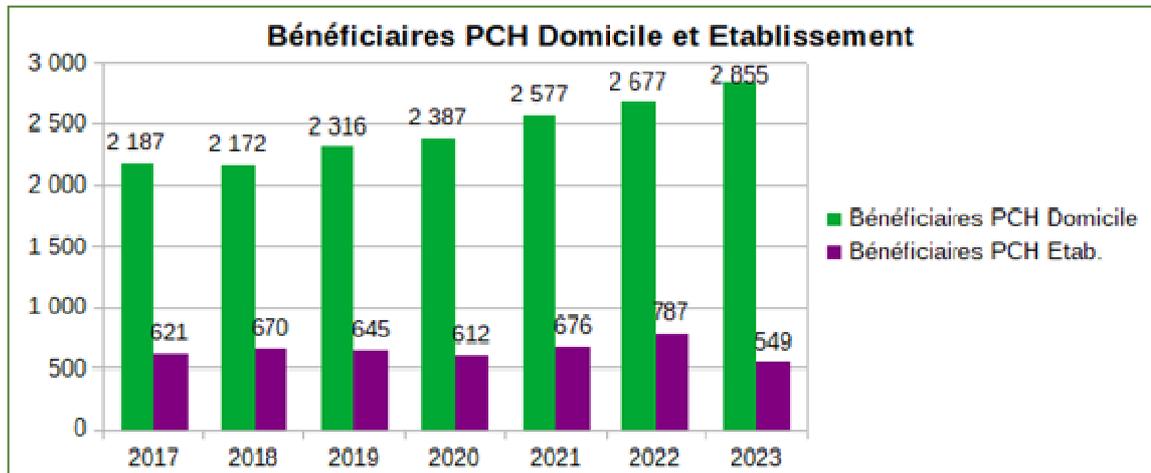
Les dépenses APA Domicile et PCH Domicile ont augmenté respectivement de 9,4 M€ et 8,4 M€ entre 2019 et 2022, notamment du fait de l'article 43 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2022 (*revalorisation du tarif des services à domicile*).



(Source : Département de la Drôme, IGDA)

➤ Bénéficiaires PCH

Contrairement à l'APA, le nombre de bénéficiaires PCH Domicile ne ralentit pas sa progression. Cela s'explique notamment par l'élargissement de la prise en compte du handicap (*handicap psychique, mental, cognitif et neuro-développemental*).

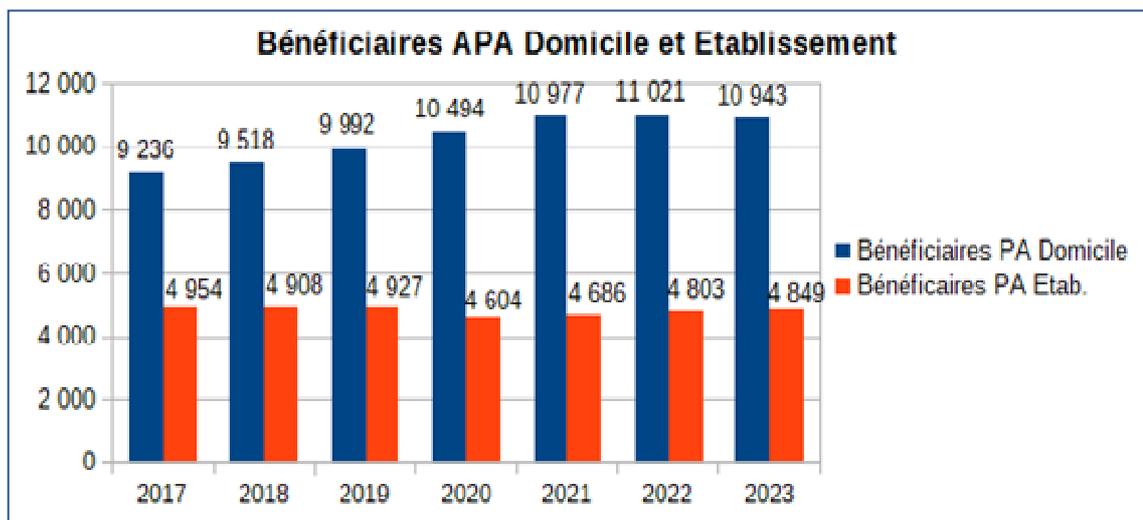


(Source : Département de la Drôme, IODAS)

➤ Bénéficiaires APA

Après une hausse constante du nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile jusqu'en 2022, l'année 2023 enregistre une légère inflexion en 2023 (-0,7 %). D'après la DREES (*Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques*), nous devrions constater un retour à la hausse du nombre de bénéficiaires APA domicile. Selon les scénarios, cette croissance se situera entre +1,5 % et +3 % par an, sur les 10 prochaines années. Il est à souligner que le virage domiciliaire viendra impacter uniquement les budgets départementaux, les financements de l'Etat n'intervenant que sur les établissements.

Le nombre de bénéficiaires APA en établissement est quant à lui relativement stable.



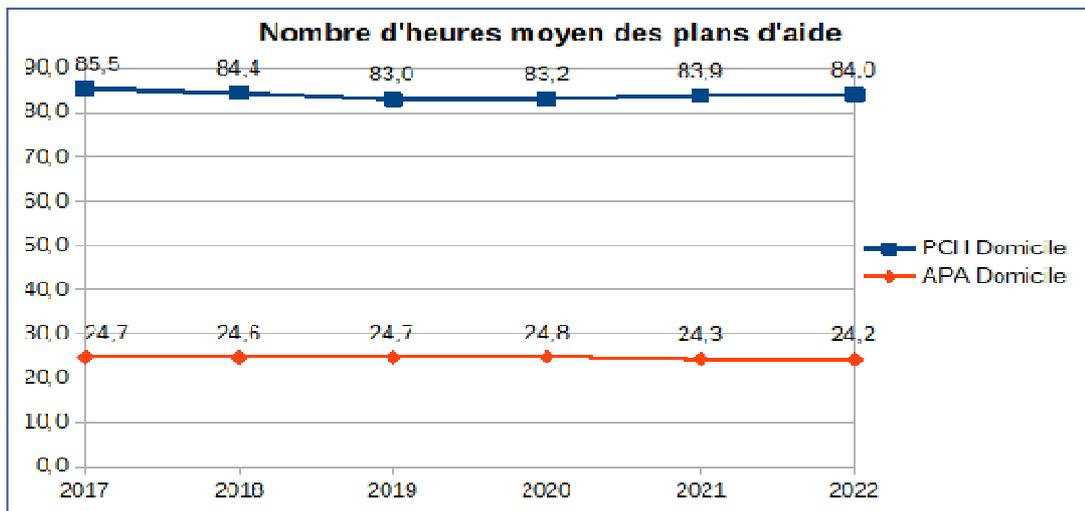
(Source : Département de la Drôme, IODAS)

➤ **Accompagnement à domicile**

En accord avec le projet de mandat de revaloriser la rémunération des professionnels de l'accompagnement social et médico-social, le Département fait partie des 80 départements préfigurateurs de la réforme du financement des SAAD (*Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile*) avec un tarif de référence de 21 € dès avril 2020.

Le tarif plancher national pour l'aide à domicile, fixé à 22 € en 2022, puis augmenté à 23 € en 2023, sera indexé indirectement sur l'inflation à compter de 2024. Le Département subit donc un accroissement de ses dépenses liées à l'accompagnement à domicile. Dans ce cadre, la CNSA (*Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie*) doit compenser à hauteur de 50 % les dépenses relatives à ces revalorisations tarifaires.

Si le nombre d'heure moyen des plans d'aide APA est relativement stable depuis 2017, ils pourraient être augmentés de deux heures hebdomadaires supplémentaires pour des actions dédiées au maintien du lien social. Les plans d'aides PCH ont connu une diminution du nombre d'heures moyen, passant de 85,5 à 83 heures/mois entre 2017 et 2019. On observe par la suite une reprise (*84 h/mois en moyenne fin 2022*).



(Source : Département de la Drôme, IODAS)

➤ **Accueil en établissement**

Dans le cadre de la Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV), les établissements et services du secteur Personnes Agées (PA) et du secteur Personnes Handicapées (PH) ont l'obligation de conclure des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le Département.

En plus des augmentations tarifaires suite aux accords SEGUR, les négociations menées dans le cadre de la mise en œuvre de ces CPOM engendrent des hausses de coût (+3 % en moyenne en 2023).

	PA	PH
Nombre total d'établissements	89	70
Etablissement sous CPOM	56	49
%	63 %	70 %

(Source : Département de la Drôme, MDA)

Afin de soutenir la rénovation et la modernisation des établissements médico-sociaux, tel que prévu par le plan de mandat, le Département a engagé un plan d'investissement de 27 M€ à l'horizon 2028.

Contrairement à l'APA et la PCH, dont la progression semble inexorable au regard du vieillissement de la population, le RSA (Revenu de Solidarité Active) pourrait évoluer de manière différente.

4. L'incidence sur le RSA du contexte économique et de la réforme de l'assurance chômage

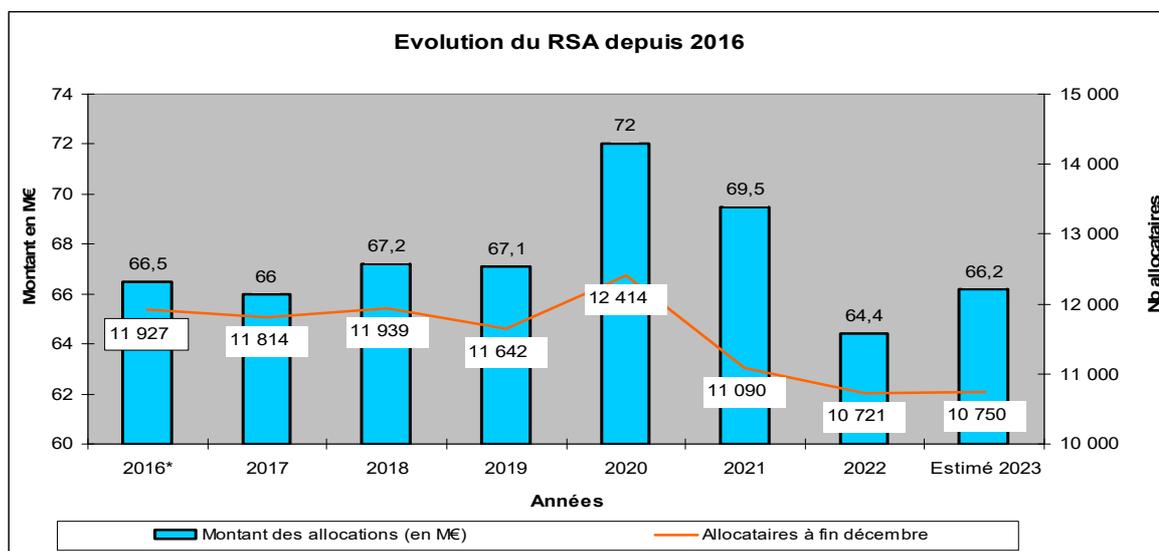
➤ Le retour à une situation économique plutôt favorable

Dans le cadre de l'axe 1 du plan de mandat « le Département acteur majeur des solidarités et de l'emploi », s'est donné pour objectif d'infléchir la courbe du RSA d'ici 2028. Malgré la réforme de l'assurance chômage, qui pourrait avoir un impact sur le nombre de bénéficiaires du RSA, le contexte 2022-2023 est apparu plutôt favorable à une reprise économique et à une stabilisation du financement de l'allocation.

Le versement du RSA a connu une forte baisse sur l'année 2022.

La hausse de 2023 s'explique principalement par la double revalorisation du montant qui a été effectuée courant 2022, de +1,8 % en avril 2022 puis +4 % en juillet 2022, le nombre de bénéficiaires demeurant relativement stable.

Les effets de la réforme de l'assurance chômage attendus depuis le début de son application en 2021 ont été atténués par la reprise économique en 2022.



La Loi du 21 décembre 2022 permet au Gouvernement d'introduire un nouveau mécanisme de modulation de la durée d'indemnisation d'assurance-chômage en fonction de la situation du marché du travail, l'idée étant de durcir les règles d'indemnisation quand la situation du marché du travail est bonne et quand des emplois sont à pourvoir, et d'assouplir ces règles quand la situation se dégrade. Avec la baisse du taux de chômage qui atteint 7,2 % au 2ème trimestre 2023 et les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises, le marché du travail est actuellement dans un contexte favorable qui justifie une modulation à la baisse de la durée d'indemnisation de l'assurance-chômage selon les nouvelles modalités.

➤ De Pôle Emploi à France Travail

A l'heure où se discute au niveau national une nouvelle réforme concernant l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA, il convient de rappeler le rôle majeur des Départements en matière d'insertion dans le cadre de la gestion et du financement des allocataires du RSA et, par conséquent, leur place qui doit rester centrale dans la gouvernance et l'action de « France Travail ».

En effet, le 1^{er} janvier 2024, France Travail remplacera l'actuel Pôle emploi. Le projet vise à :

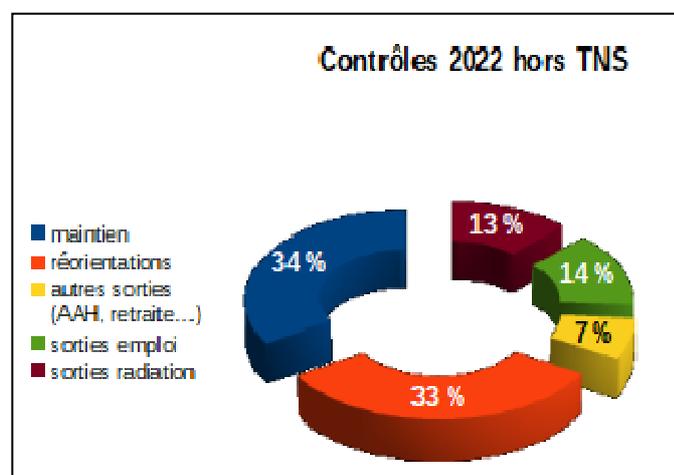
- Regrouper les différents acteurs publics de l'emploi et de l'insertion au sein d'un même réseau qui sera dénommé « *réseau France travail* ».
- Rendre systématique l'inscription et l'accompagnement de toutes les personnes privées d'emploi, y compris les allocataires du RSA, dont 40 % ne sont aujourd'hui pas inscrits à Pôle emploi.

Ces objectifs vertueux d'efficacité de l'accompagnement ne devront cependant pas se transformer en mise sous tutelle des Départements – qui réclament depuis longtemps, plus de moyens pour plus de réactivité. Il faudra, dans tous les cas, garantir l'interopérabilité avec les outils existants et la possibilité pour les Départements d'une maîtrise des données les concernant afin de laisser une marge d'initiative aux acteurs locaux, dans le respect des compétences de chacun.

A ce stade, si on peut se féliciter que la création de France Travail s'inscrive dans le chantier plus large de la décentralisation, à travers notamment la démarche d'expérimentation en cours avec 18 Départements expérimentateurs, il est ainsi absolument nécessaire que cette expérimentation se poursuive, probablement jusqu'à la fin de l'année 2024. La déclinaison pratique devra se faire en fonction des retours et recommandations de Départements de France et selon les spécificités locales.

Enfin, parce qu'à l'ouverture de droits correspondent nécessairement des devoirs, l'évolution du régime d'obligation et de sanction rénovés, plus simples et progressifs, devra rester « à la main » des Départements, responsables de l'allocation RSA.

En 2022 en Drôme, 560 dossiers ont été contrôlés, soit une hausse de 25 % par rapport à 2021. Ces contrôles ont abouti à des sorties du dispositif et des réorientations afin d'aller vers le juste droit.



*TNS : Travailleurs non salariés

(Source : Département de la Drôme, DEEI)

B - Situation financière spécifique CD26

En préalable, il convient de noter que deux éléments importants vont modifier la lecture du budget 2024 du Département :

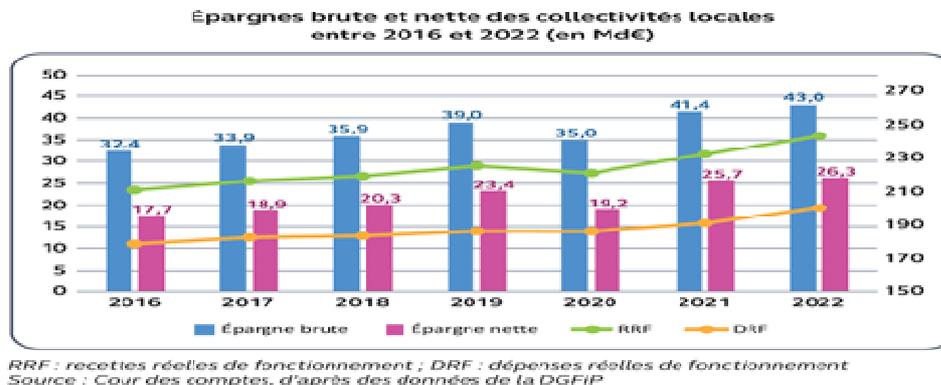
- Le Département s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration de la performance de son organisation avec notamment pour la gestion financière et budgétaire, le passage à la nomenclature M57 dès le 1^{er} janvier 2024 en vue d'une certification des comptes à terme.
- Suite à l'adhésion du Département au Groupement d'Intérêt Public TERANA à compter du 1^{er} juillet 2023, le budget annexe du LDA sera clôturé au 31 décembre 2023. Ainsi le budget 2024 intégrera dès le BP 2024 la cotisation annuelle au GIP et le BS prendra en compte le déficit cumulé du budget annexe.

Le Département de la Drôme affichait fin 2022 d'excellents agrégats financiers, notamment pour les principaux que sont l'autofinancement et la dette. A l'instar des autres Départements, l'année 2023 amorce l'effet de ciseaux avec la perte de dynamique des recettes et la forte progression des dépenses sous l'effet conjugué de l'inflation et des dépenses sociales.

B.1 – Des investissements principalement financés par l'autofinancement jusqu'en 2022

1. Un autofinancement qui se contracte à partir de 2023⁴

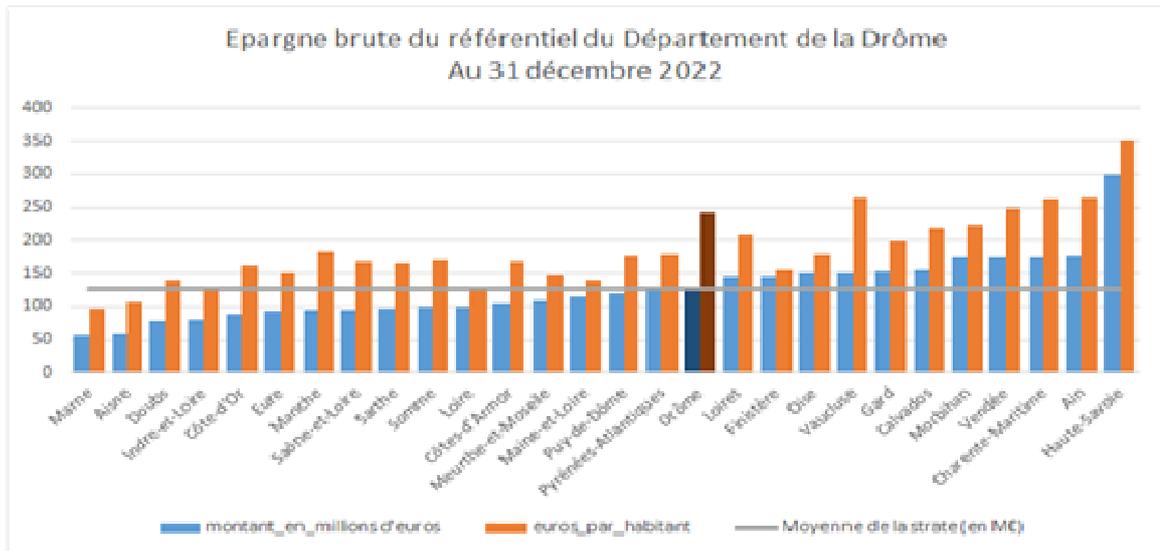
En 2022, l'autofinancement des collectivités locales a atteint un niveau record comme le montre le graphique ci-dessous.



En revanche, les Départements ont enregistré une légère baisse (-0,9 %) de leur épargne brute, les recettes de fonctionnement ayant progressé un peu moins vite que les dépenses (+3,3 % contre +4,1 %). Toutefois, le fait que plusieurs départements, dont la Drôme à hauteur de 19 M€, ont eu recours à la possibilité qui leur était offerte de mettre en réserve une partie de leur produit de DMT0, générant une dépense supplémentaire dans les dépenses de fonctionnement de plus de 700 M€, doit être pris en compte dans l'analyse.

⁴ Les comptes consolidés des départements 2012-2022, qui permettent la comparaison de la Drôme avec d'autres départements, présentent les principaux agrégats des comptes consolidés (budgets principaux et budgets annexes) des départements pour la période 2012-2022. Le calcul des agrégats a été réalisé par l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales (OFGL) à partir des données des balances comptables des départements publiées par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Par ailleurs, les ratios de l'OFGL sont calculés par rapport à la population totale des départements, et non municipale. A ce titre, les données peuvent légèrement différer de celles du Compte Administratif produit par le Département mais ne permettant pas la comparaison avec d'autres territoires.

Fin 2022, le Département de la Drôme affichait une épargne brute en millions d'euros légèrement supérieure à la moyenne des départements de sa strate, et l'une des plus élevées de ce panel, par habitant, derrière le Vaucluse et la Haute-Savoie.



(Source : DGFIP/OFGL/Département de la Drôme)

En 2023, la reprise des dépenses d'action sociale, la poursuite de la hausse des prix, la croissance inévitable de la masse salariale, combinées à la chute accélérée des droits de mutation à titre onéreux et à un net ralentissement du dynamisme de la TVA, va se traduire par une diminution sensible de l'autofinancement.

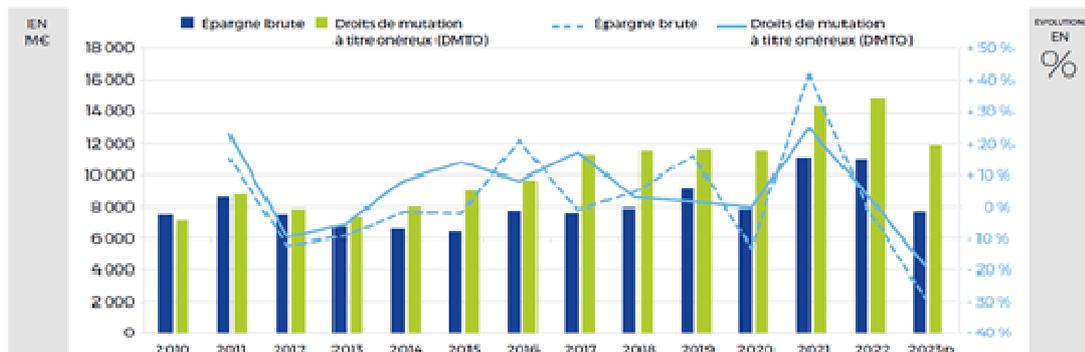
Selon la note de conjoncture de septembre 2023 de la Banque Postale, les départements enregistreraient, en 2023, un fort effet ciseau, avec une hausse de leurs dépenses de fonctionnement de l'ordre de 3,9 % et un fléchissement brutal de leurs recettes (-1,5 %), sous l'effet, principalement, de la baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

La chute des DMTO impacte de facto l'épargne brute des départements. Celle-ci pourrait se replier de 39 % en 2023 et effacer l'augmentation intervenue entre 2018 et 2022 selon la Cour des Comptes.

Le graphique ci-après, présenté dans la note de conjoncture de la Banque Postale, fait clairement ressortir la corrélation entre l'évolution des DMTO et celle de l'épargne brute des départements.

Évolution comparée de l'épargne brute et des DMTO des départements

© La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP, périmètre courant.

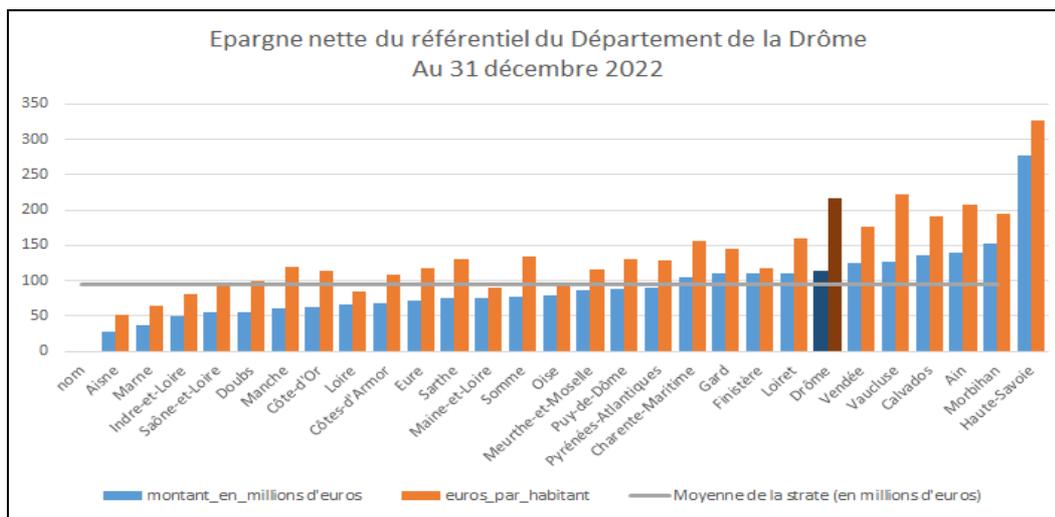
A l'instar des autres départements, la Drôme va enregistrer un fort recul des différents agrégats d'épargne au compte administratif 2023 :

- L'épargne de gestion qui correspond aux opérations de gestion courante (*hors opérations exceptionnelles, financières et provisions*) devrait se réduire de 21,5 M€, après une hausse de 6 M€ en 2022 ;
- L'épargne brute qui devrait baisser de l'ordre de 25 M€ en 2023 pour s'établir à un montant légèrement supérieur à 90 €, soit à peine supérieur à celui de 2017 (87,3 M€). Toutefois, il convient de nuancer ce montant en raison de la nouvelle mise en réserve de 15 M€ de DMTO en 2023.

Quant à l'épargne nette qui correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements du capital de l'année, elle devrait se contracter de 23 M€ pour s'élever fin 2023 à un peu moins de 80 M€.

En comparaison des départements de son panel, fin 2022, la Drôme affiche une épargne nette au-dessus de la moyenne de la strate, et ramenée aux nombres d'habitants, a l'un des ratios les plus élevés de ce même panel.

Par rapport à l'épargne brute, le Département affiche une meilleure situation au regard de son épargne nette, car il est moins endetté et rembourse donc moins de capital de la dette chaque année.



(Source : DGFIP/OFGL/Département de la Drôme)

En 2022, les taux d'épargne de la Drôme (*épargne/recettes réelles de fonctionnement*) étaient nettement au-dessus des moyennes de comparaison :

	Taux d'épargne brute	Taux d'épargne nette
Drôme	19,5 %	17,4 %
Moyenne Strate	17,4 %	12,9 %
Moyenne France	16,9 %	12,1 %

(Source : DGFIP/OFGL/Département de la Drôme)

L'écart de taux entre les taux d'épargne (*brutes/ nettes*) est plus faible Drôme (-2,1 %) pour la Drôme, que pour les autres départements (4,8 %), en raison du moindre remboursement de capital.

Pour 2023, ces ratios devraient fortement chuter, sous l'effet conjugué de la baisse des dépenses de fonctionnement et la diminution des épargnes.

Selon la note de conjoncture de la Banque Postale de septembre 2023, le taux d'épargne brute des départements pourrait n'être plus que de 10,7 % en 2023 et l'épargne nette de 5,9 %.

Il est d'usage d'associer au taux d'épargne brute deux seuils, un premier à 10 % et le second à 7 %. Le premier seuil correspond à un premier avertissement, une collectivité qui passe sous les 10 % n'est pas à l'abri d'une chute sensible, voire une perte totale d'épargne. Le second seuil est un seuil d'alerte nécessitant la prise de mesures correctives rapides par la Collectivité pour redresser ses comptes. Le taux moyen d'épargne brut anticipé en 2023 (10,7 %) signifie que nombres de départements vont se situer fin 2023 en deçà du seuil d'avertissement de 10 %.

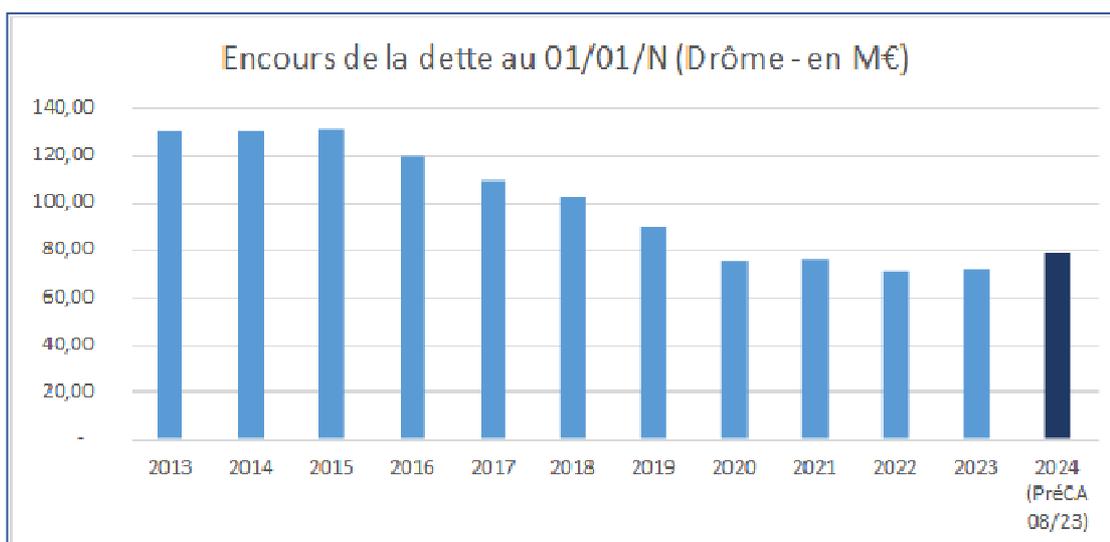
Pour le Département de la Drôme, les prévisions 2023 sont de l'ordre de 13,7 % pour l'épargne brute et 11,9 % pour l'épargne nette.

A partir de 2024, comme démontré dans la première partie, les dépenses vont inéluctablement croître plus vite que les recettes. Ce qui va conduire à une baisse certaine de l'autofinancement. La reprise d'une partie des mises en réserve de DMTO pourrait atténuer cette diminution.

2. Un léger ré-endettement de la Collectivité en 2023

En raison de la baisse de l'épargne en 2022 et 2023, la dette du Département a augmenté, en 2022, de 2 %, progression qui devrait s'amplifier en 2023 (+9,8 % attendu). Cet accroissement en 2023 s'explique par un remboursement de capital (11,9 M€) inférieur aux titres d'emprunts émis (20 M€).

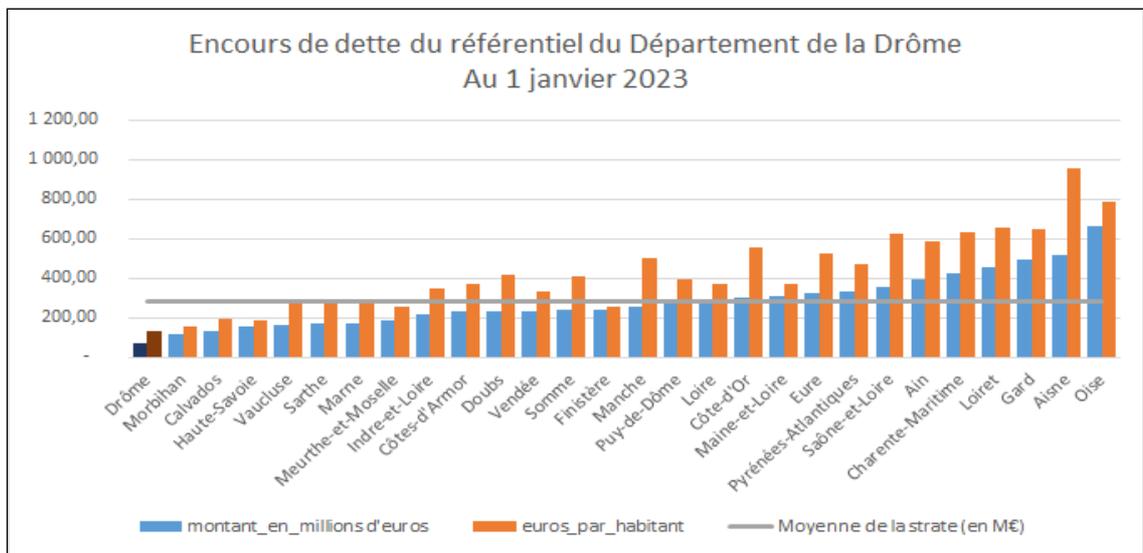
Ainsi au 1^{er} janvier 2024, la dette de la Drôme devrait approcher 78,5 M€, soit près de 150,6 € par habitant contre 135 en 2023.



(Source : DGFIP/OFGL/Département de la Drôme)

Selon la même note de conjoncture de la Banque Postale, l'ensemble des départements devrait massivement recourir à l'emprunt en 2023. Ce dernier pourrait augmenter de 34,5 % pour atteindre 3,2 milliards d'euros. Dans le même temps, les remboursements d'emprunts plus élevés (3,4 milliards d'euros, +1,2 % par rapport à 2022). Ainsi, les départements procéderaient à nouveau à un désendettement, leur dette de fin d'année (30,7 milliards d'euros) marquerait un léger repli de -0,5 %.

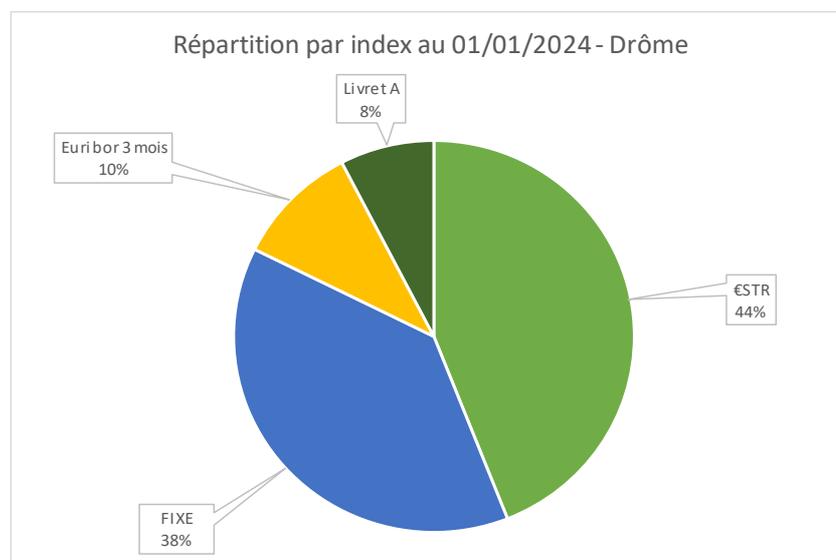
Le Département de la Drôme, malgré la progression de son endettement, affiche un endettement au 1^{er} janvier 2023 toujours le plus faible de sa strate, tant en volume qu'en euros par habitant.



(Source : DGFIP/OFGL/Département de la Drôme)

➤ **Situation de la dette départementale au 1er janvier 2024**

Au 1^{er} janvier 2024, l'indexation de la dette du Département va connaître une importante évolution. Elle passe de 51 % à taux fixes et 49 % à taux variables au 01/01/2023, à 38 % à taux fixes et 62 % à taux variables. Les titres émis en 2023 correspondent à des emprunts indexés sur des taux variables.



(Source : Département de la Drôme)

Cette part prépondérante des taux variables pourrait paraître inquiétante au regard de l'incertitude qui pèse sur l'évolution des taux courts.

Cependant, l'essentiel des taux variables sont des contrats revolving (*il s'agit d'un contrat bancaire disposant d'une option de tirage / remboursement au même titre qu'une ligne de trésorerie*), 20,5 M€ sur 36,5 M€, qui ne sont mobilisés que quelques jours dans l'année en raison des excédents de trésorerie journaliers du Département.

Lorsque ces prêts sont remboursés, la Collectivité ne paie qu'une commission de non utilisation qui varie entre 0,05 % et 0,2 % de l'encours non mobilisé.

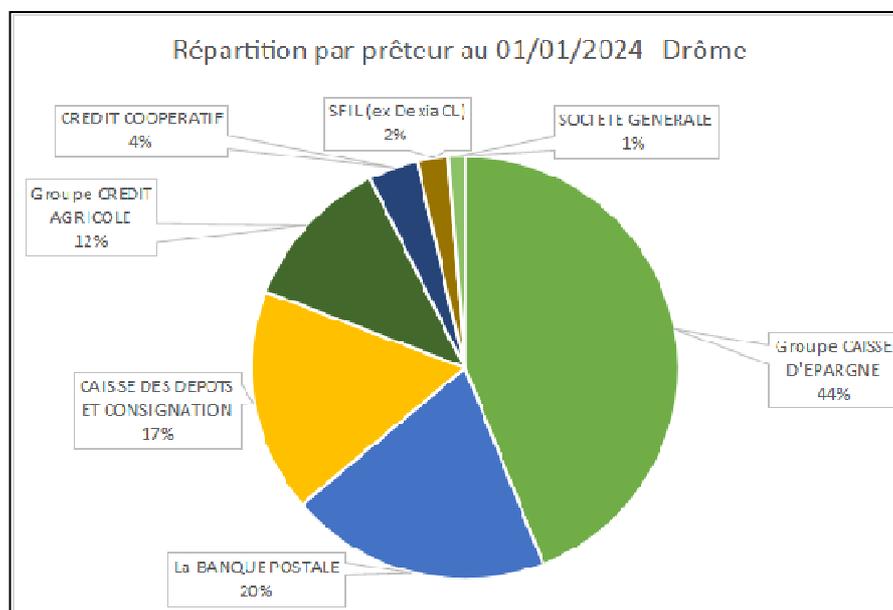
Ainsi, le risque de taux ne porte que sur 6,1 M€ indexés sur le livret A (*taux au 01/01/2024 de 3 % plus une marge de 0,6 %*) et 10 M€ indexés sur l'€STER (*taux au jour le jour à 3,9 % au 26/09 plus une marge de 0,55 %*). A noter que ce dernier prêt sera intégralement remboursé en 3 ans.

Compte tenu de ces évolutions, les frais financiers du Département devraient continuer à décroître en 2023 pour atteindre un plus bas historique de l'ordre de 0,65 M€ pour une dette au 1^{er} janvier 2023 de 71,4 M€, soit un taux moyen de 0,9 %.

En revanche, pour 2024, le renchérissement des taux court et long terme se traduit par l'augmentation du coût de la dette nouvelle et de la dette existante pour les contrats variables (adossés à l'Euribor et Livret A notamment).

Cette remontée des taux et le re-endettement du Département devraient donc entraîner une hausse des charges financières après plus de 10 années de baisse à 0,87 M€. Le taux moyen de la dette repasserait au-dessus de 1 %, à 1,1 %.

Quant aux prêteurs, l'encours de dette du Département comprend 20 contrats pour 7 établissements.



(Source : Département de la Drôme)

Le poids de la Caisse d'Épargne dans l'encours de dette du Département tend à s'accroître. Cette part prépondérante ne doit pas inquiéter dans la mesure où elle correspond à 35 M€ répartis sur 2 contrats dont l'un sera intégralement remboursé en 2026 et l'autre en 2030.

Le poids de la Caisse d'Épargne s'explique par le fait que c'est le seul établissement bancaire qui propose des contrats avec des phases de mobilisation revolving longue (*plus de 3 ans*) et des phases de consolidation courte (*2 à 5 ans*).

➤ Annuité de la dette

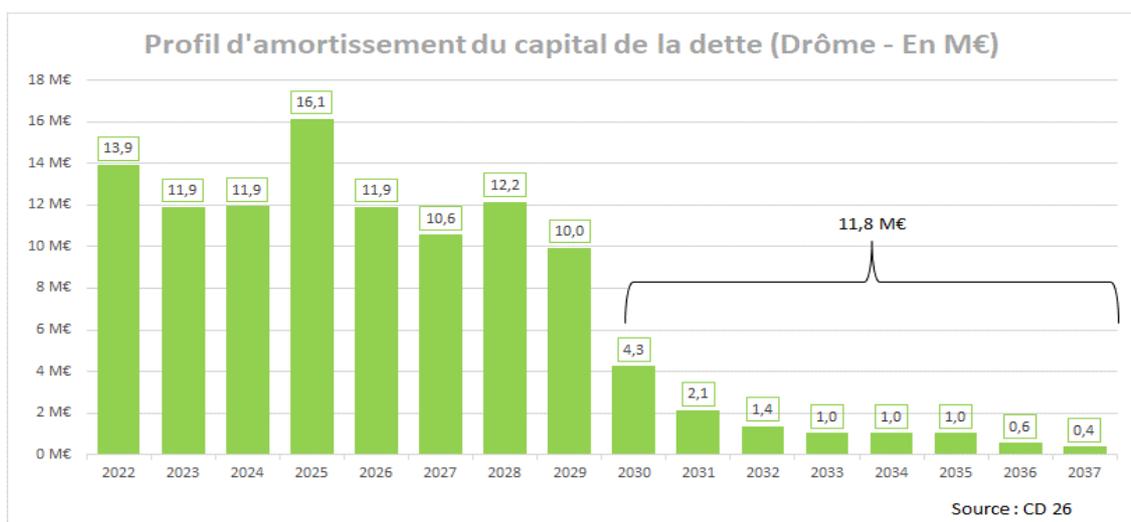
L'annuité de la dette, qui comprend le remboursement du capital et des intérêts est en diminution constante depuis 2019, elle passe de 21,4 M€ en 2019 à 14,6 M€ en 2022, puis 12,6 M€ en 2023.

En 2024, elle est estimée à 12,8 M€, soit une très légère progression par rapport à 2023, le remboursement du capital reste stable, ce sont les charges d'intérêts qui expliquent la progression.

Le tableau amortissement du capital ci-dessous souligne que :

- La durée de vie résiduelle moyenne de la dette est particulièrement courte, 6,8 années, en raison d'amortissement rapide du capital jusqu'en 2029.
- En l'absence d'emprunts nouveaux, le capital restant dû à compter du 01/01/2030 n'est plus que de 11,8 M€.
- La Collectivité devrait enregistrer une forte progression de son annuité en 2025 en raison d'importants remboursements de capital (16,1 M€) dont 6,1 M€ d'emprunts avec remboursement du capital in fine. Pour retrouver un rythme plus régulier de 2026 à 2029.

Ce profil d'amortissement du capital sera modifié par les emprunts contractés en 2023 et 2024.

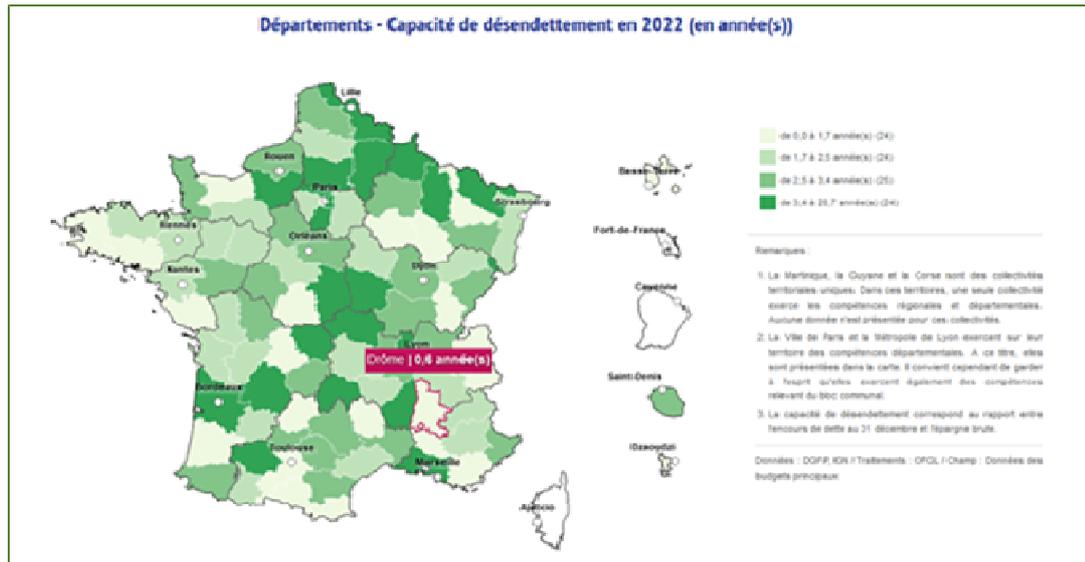


➤ Capacité de désendettement

La capacité de désendettement correspond à la durée théorique en années pour rembourser l'intégralité de la dette avec la totalité de son épargne brute (*autofinancement*).

Le Département de la Drôme dispose d'une capacité de désendettement de 0,6 année fin 2022, soit 7 mois alors que la moyenne des départements s'établit à 2,9 années fin 2022.

La Drôme occupe ainsi le 6^{ème} rang des départements en termes de capacité de désendettement. Au regard des départements de sa strate, la Drôme affiche la meilleure capacité de désendettement, bien en dessous de la moyenne de cette strate qui est de 2,6 années.



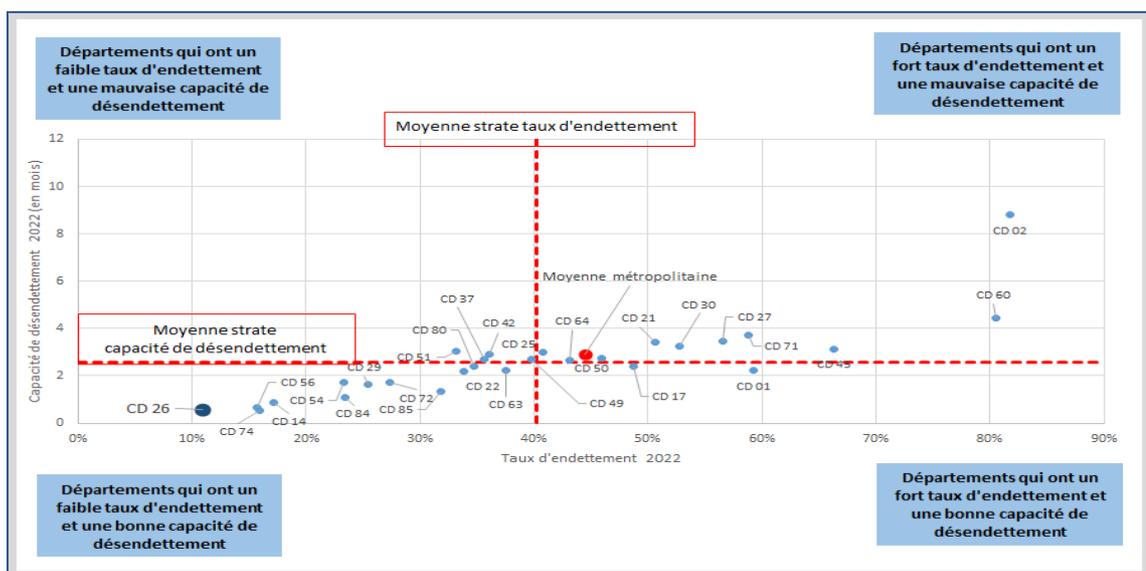
La capacité de désendettement pour 2023 du département de la Drôme devrait légèrement s'accroître pour se situer à 0,9 année en raison de la baisse de l'autofinancement et du réendettement du Département.

Pour 2024, l'autofinancement est toujours anticipé à la baisse et la dette du Département devrait continuer de croître pour financer les gros investissements programmés, ce qui devrait engendrer une capacité de désendettement supérieure à l'année.

➤ Taux d'endettement

De même, cette bonne situation permet au Département d'enregistrer un taux d'endettement 2022 (*encours de dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement*) de 10,9 %, bien inférieur à la moyenne nationale (44,5 %) comme de sa strate (40,3 %).

Le graphique ci-dessous fait ressortir que le Département de la Drôme affiche la meilleure situation financière des départements de sa strate au regard du taux d'endettement et de sa capacité de désendettement.



(Source : Département de la Drôme)

Le Département de la Drôme peut ainsi se prévaloir de :

- Poursuivre sa dynamique d'importants programme d'investissement.
- Consacrer une part majeure de son épargne au financement de ses investissements.
- Disposer de marges de manœuvre importantes pour mobiliser sa dette.

3. Stratégie du Département en matière de gestion de dette

La remontée des taux et le ré-endettement du Département nécessitent de réajuster la stratégie du Département en matière de gestion de dette.

Les grands principes ont été définis par le Département dans la délibération du 1^{er} juillet 2021 de l'Assemblée donnant délégation à la Présidente pour contracter les emprunts et restent d'actualité. Ils reposent sur des principes de prudence tout en tenant compte des conditions proposées par les marchés financiers.

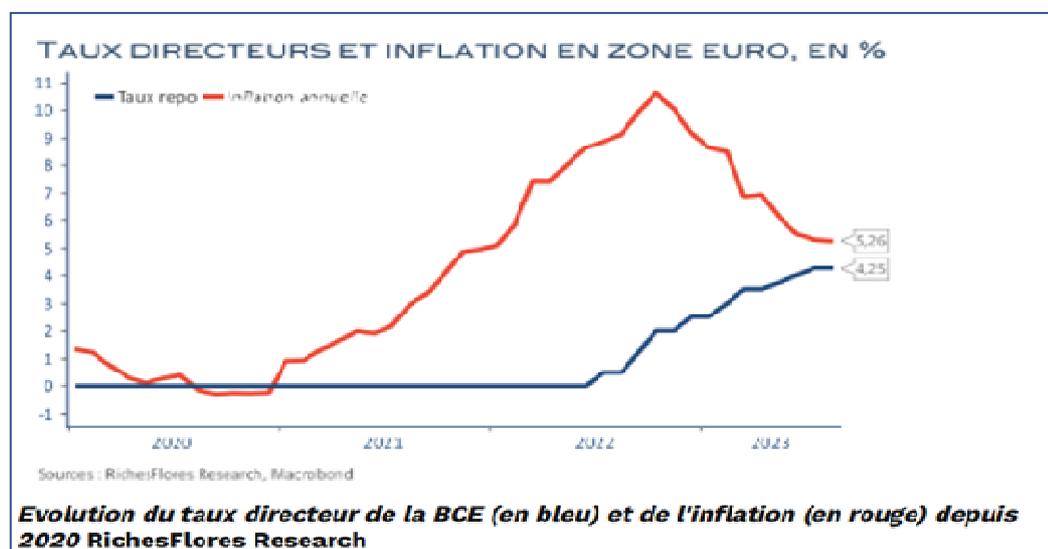
Le Département reste en veille permanente par rapport à l'évolution des marchés, pour saisir toute opportunité de cristallisation d'un prêt, de renégociation ou encore de remboursement anticipé : la remontée des taux devient plus propice aux remboursements anticipés sous réserve d'étudier les pénalités actuarielles afin de rendre ce type d'opération intéressant.

La remontée des taux remet également en avant la nécessité d'une gestion de trésorerie efficace, dont l'intérêt était moindre en période de taux négatifs. Tous les outils et solutions pour revenir vers une « trésorerie zéro » sont mis en œuvre.

Le Département de la Drôme, à l'instar des autres départements, dispose en 2023 d'une trésorerie moyenne journalière de l'ordre de 50 M€. Pour 2024, l'objectif est de réduire de moitié ce solde du compte au trésor.

➤ Des perspectives d'évolution des taux à la hausse

Pour rappel, lors de sa réunion du 14 septembre, Christine Lagarde, la Présidente de la Banque Centrale Européenne a décidé de relever ses taux directeurs de 0,25 point de pourcentage pour lutter contre l'inflation, soit la dixième hausse en moins d'un an. Ainsi, depuis le 20 septembre, les taux d'intérêt des opérations principales de refinancement, de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt ont été relevés à respectivement 4,5 %, 4,75 % et 4 %, atteignant leurs plus hauts niveaux depuis la création de la monnaie unique en 1999.



La BCE cherche à augmenter le coût auquel ménages et entreprises empruntent afin de réduire la demande globale, ainsi que la capacité des entreprises et du commerce à augmenter les prix. Sur les marchés des prêts, cette stratégie fonctionne et le pic du resserrement est proche : les prêts immobiliers, tout comme ceux pour les entreprises sont en nette hausse. Le marché de l'immobilier ralentit et commence à se retourner. Idem pour la masse monétaire : son expansion ralentit très nettement et tend même vers zéro, une situation inédite depuis la crise de la zone euro en 2010.

Malgré ces signes encourageants, la BCE est toujours en alerte, car non seulement le cœur de l'inflation demeure élevé, mais les liquidités présentes sur les marchés restent toujours abondantes après sept ans de politique monétaire particulièrement accommodante.

De nombreux économistes considèrent que la hausse des taux directeurs de septembre par la BCE devrait être la dernière, le pic inflationniste semble avoir été atteint, les prix recommencent à baisser et les chaînes de production semblent de nouveau stabilisées. Toutefois, il y a deux éléments qui vont continuer de peser dans la balance : l'instabilité politique mondiale et la transition énergétique qui nécessite des investissements considérables.

Pour 2024, plusieurs analystes considèrent qu'après la hausse des taux directeurs, une baisse pourrait intervenir en 2024. Ainsi, d'après un sondage Bloomberg mené auprès d'économistes, la BCE devrait commencer à réduire ses coûts d'emprunts en mars, soit un mois plus tôt que précédemment anticipé. Dans le même temps, Goldman Sachs prévoit désormais que la Fed (Banque centrale américaine) va également abaisser ses taux d'intérêt avant la fin du mois de juin.

Les éléments qui pousseraient à une réduction des taux directeurs sont de plusieurs natures, comme :

- La baisse des prix amorcée qui s'intensifierait,
- La dégradation rapide de la conjoncture économique du Vieux continent (*notamment en Allemagne*),
- Le renchérissement du coût de la dette des États.

Les facteurs qui, au contraire, poussent au maintien de taux directeurs élevés :

- Une trop faible diminution de l'inflation,
- La remontée des prix de l'énergie et particulièrement du pétrole,
- Et la dépréciation de l'euro.

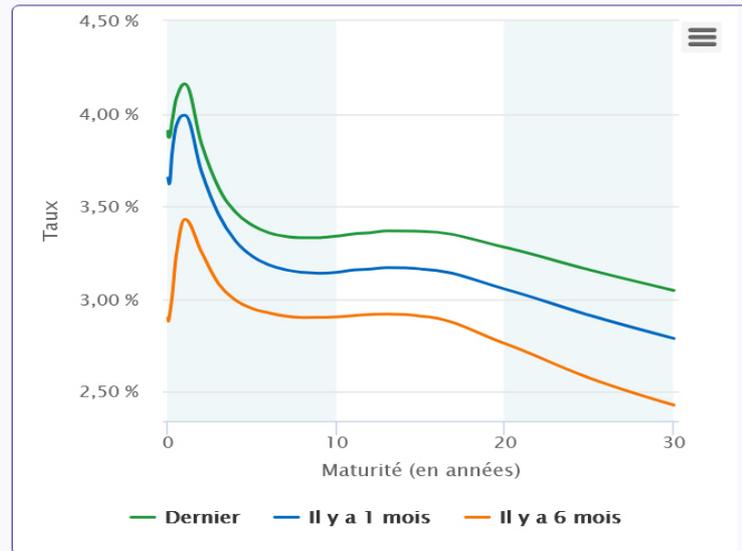
Concernant la courbe des taux fin à septembre 2023, elle se caractérise par :

- Une remontée régulière des taux en 2023 quelle que soit la maturité,
- Une inversion de la courbe des taux avec un pic sur les maturités à moins d'un an puis une décroissance.

Ce phénomène d'inversion de la courbe des taux est rare et est généralement considéré comme un signe d'alerte économique.

Il signifie que les marchés sont plus préoccupés par le court terme que le long terme, il indique que les investisseurs s'attendent à un resserrement économique et budgétaire à court terme et exigent des rendements plus élevés pour compenser les effets d'une inflation élevée.

Courbe des taux (euro)



(Source : Taelys)

➤ Un programme d'emprunts du Département qui reste mesuré

Au 1^{er} janvier 2023, le Département dispose encore de 25 M€ d'emprunts non mobilisés sur le contrat de 30 M€ signé en 2022 avec la Caisse d'Épargne.

Ce contrat devrait suffire pour l'équilibre du Compte Administratif 2023. En revanche, les reports d'investissement attendus fin 2023 doivent être financés par des reports de recettes, principalement d'emprunt, ce qui nécessitera de contracter entre 20 et 30 M€ de contrats d'emprunts d'ici la fin de l'année.

Compte tenu des niveaux de taux particulièrement élevés tant sur les durées courtes que longues, les taux fixes ne seront pas privilégiés.

Le Département recherchera en priorité des prêts avec des phases « revolving » pour absorber sa trésorerie, sur des durées courtes (4-5 ans) ou des prêts bonifiés comme l'offre bancaire en faveur de la transition écologique et énergétique de la Banque des Territoires à Livret A +0,4 %.

Pour 2024, une veille accrue sera mise en place sur l'évolution des taux pour emprunter à taux fixes dès que les taux longs auront amorcé leur décline pour renforcer les taux fixes qui sont devenus minoritaires.

Le montant d'emprunts inscrit au BP 2024 est de l'ordre de 100 M€ qui seront mobilisés en fonction du taux de réalisation des investissements.

B.2 – Une augmentation de la part d'emprunt pour compenser la baisse de l'autofinancement tout en conservant une situation saine pour l'avenir.

Au regard du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ambitieux arrêté par la Collectivité et des perspectives d'érosion de l'épargne, la dette devrait être plus fortement mobilisée pour financer les investissements.

Les autres recettes pour financer les investissements sont limitées, les recettes propres d'investissement sont peu extensibles (*essentiellement le FCTVA*) et le fonds de roulement doit être sollicité avec parcimonie car une fois utilisé il ne se reconstitue pas.

Jusqu'à présent l'épargne brute élevée du Département lui a permis à la fois d'autofinancer ses investissements et de se désendetter.

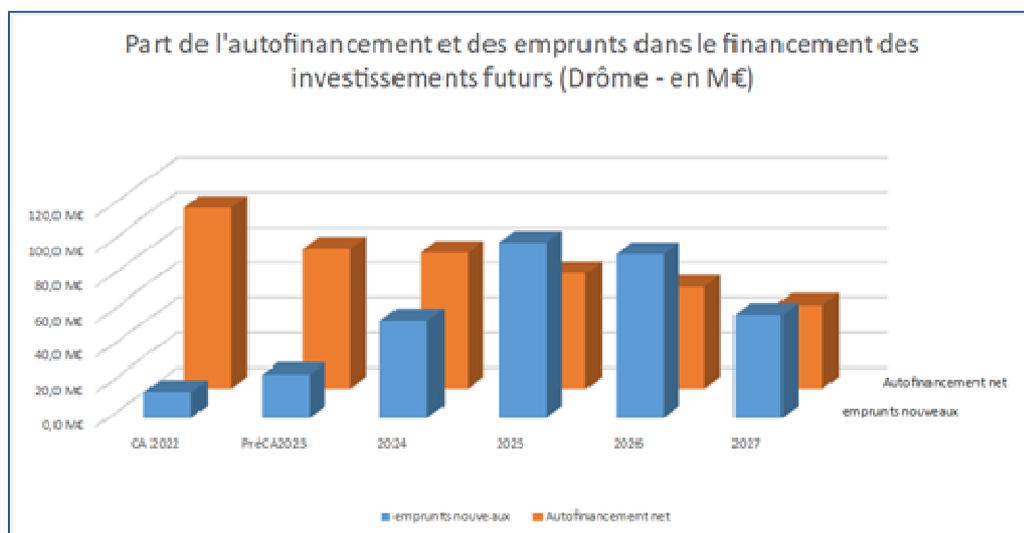
Le cycle long de désendettement du Département s'est donc achevé en 2022 avec une première progression de la dette de 1,5 %, confirmée par une nouvelle hausse en 2023 de 11,3 %. Ce ré-endettement du Département devrait se poursuivre au cours des prochaines années, les investissements projetés étant particulièrement importants (*en moyenne 170 M€ sur les années 2024 à 2027*).

Le bon niveau d'autofinancement de 2022 a permis à l'épargne de financer 74 % des investissements pendant que la dette ne finançait que 10 %, les autres recettes propres 15 % et le fonds de roulement 1 %.

Le poids de l'épargne dans le financement des investissements n'est plus estimé qu'à 58 % en 2023, cette réduction est la combinaison d'une baisse anticipée de l'autofinancement et d'un accroissement des investissements. Pendant que le poids de la dette progresse à 13 %, celui des recettes propres à 19 % et le fonds de roulement à 10 %.

En 2024, avec des crédits de paiement d'investissement proposés en progression de 20 %, des DMTO en baisse qui devraient entraîner une nouvelle contraction de l'épargne, la part de l'autofinancement dans le financement des investissements pourrait être inférieure à 50 %, la part de la dette devrait doubler proche de 25 %, celle des recettes propres devrait rester stable et le fonds de roulement se réduire.

Le graphique ci-après, basé sur l'évolution des investissements prévue dans le PPI, et la contraction de l'épargne sur la base de l'évolution constatée ces dernières années, montre qu'à partir de 2025 c'est la dette qui devient le mode prioritaire de financement des investissements, pendant que l'épargne décline progressivement.



(Source : Département de la Drôme)

La prospective 2022-2027 de la dette développée ci-dessous intègre les éléments suivants :

- la réalisation d'emprunts à hauteur de 20 M€ en 2023,
- une réalisation à hauteur de 170 M€ d'investissements annuels moyens de 2024 à 2027,
- une évolution des recettes propres d'investissement pour 50 % en fonction de l'évolution du FCTVA et stable pour les 50 % restants,
- un autofinancement qui se contracte progressivement,
- un fonds de roulement réduit en 2022 et 2023 qui se stabilise à partir de 2024 à 18 M€,
- une progression constante des intérêts en raison de l'endettement du Département et de la remontée des taux.

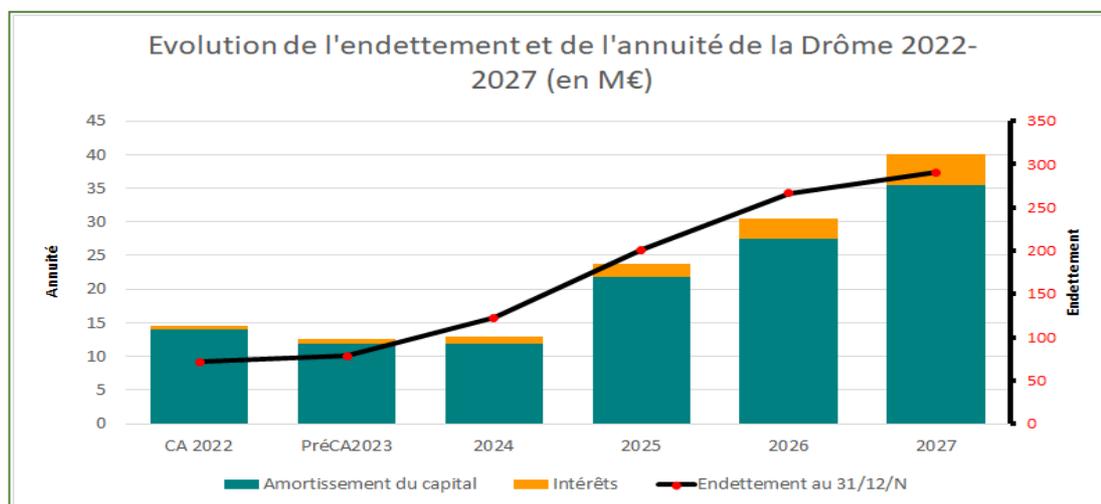
Ces hypothèses permettent d'apprécier comment la dette et l'annuité du Département vont évoluer.

La dégradation de l'autofinancement, bien qu'atténuée par une ponction sur le fonds de roulement, ainsi que le haut niveau des investissements, génèrent un ré-endettement du Département dès 2022 pour atteindre fin 2027 plus de 290 M€.

Le recours à l'emprunt s'élève en 2023 à 25 M€, devrait s'élever en 2025 à 100 M€ en raison du pic des investissements programmés au PPI, puis atteindre en 2027 le niveau de 60 M€ compte tenu de l'aboutissement des programmes d'investissement actuels.

A partir de 2025, l'annuité devrait fortement progresser, portée par le ré-endettement du Département et l'accroissement des frais financiers suite à la remontée des taux et à la mobilisation de la dette.

Ainsi la capacité de désendettement du Département de la Drôme, passera de 2022 à 2027 de 0,6 années à 3,5 années, bien en dessous du seuil d'alerte fixé généralement à 12 ans.



(Source : Département de la Drôme)

En dépit des fluctuations économiques, des contraintes de l'Etat, et des réalités financières le Département sait se montrer agile pour répondre aux besoins de son territoire et de ses habitants.

II - La Drôme : un Département solidaire, aménageur et acteur des transitions

Le plan de mandat 2022-2028 fixe le cap des objectifs départementaux qui se concrétisent dans les actions et missions quotidiennes des services et traduisent notre volonté de :

- Renforcer les solidarités pour garantir des conditions dignes pour les plus fragiles et les professionnels qui les accompagnent, pour favoriser l'insertion et l'ascension sociale, pour protéger, bien sûr, mais surtout, pour donner des perspectives à notre jeunesse.
- Aménager, sécuriser, investir pour soutenir les filières d'excellence, l'emploi pour rendre attractifs tous nos territoires de la vallée du Rhône aux zones les plus éloignées de cet axe qui capte une grande effervescence.
- Nous engager dans les mutations sociétales et environnementales, en être les fers de lance et les encourager dans les communes et chez nos partenaires, pour impulser et accompagner le développement d'un cadre de vie agréable et responsable, dans lequel la question de l'eau, en particulier, est vitale, celle du foncier, prégnante, celle du dérèglement climatique centrale.

A - Département acteur majeur des solidarités et de l'emploi

Dans le cadre du plan de mandat 2023-2027, l'un des trois axes est de maintenir le Département comme acteur majeur de solidarités et de l'emploi, avec une volonté forte de favoriser l'emploi dans la Drôme. La stratégie emploi « un Département mobilisé pour « l'Emploi d'abord » en assure sa déclinaison comme chacune des politiques sectorielles du Département. Le BP 2024 va refléter ces engagements.

A.1 – Être au plus près des besoins des Drômois

1. *Garantir l'excellence des conditions d'apprentissage des jeunes Drômois*

➤ **Des bâtiments scolaires de qualité**

En construisant et rénovant ses collèges sur la base de référentiels ambitieux, le Département offre aux collégiens un cadre de travail de qualité.

Deux opérations se terminent avec :

- Ouverture du nouveau collège départemental de l'Hermitage à Mercuriol-Veaunes (34 M€).
- Rénovation de l'internat de La Chapelle-en-Vercors (9,7 M€).

L'amélioration de ce cadre de travail se poursuit avec la construction d'un nouvel établissement à Suze la Rousse et des opérations de restructuration aux collèges Monod à Montélimar et de l'Europe à Bourg de Péage.

Le Département poursuivra son plan de végétalisation et perméabilisation des sols. Après les collèges départementaux André Cotte et Gérard Gaud, la prochaine tranche de rénovation concerne les collèges départementaux de Cléon d'Andran, Loriol et Europa avec des travaux envisagés à l'été 2024. Les collégiens sont parties prenantes aux choix d'aménagement. Pour ces 5 projets, ce sont près de 3 M€ investis par le Département pour le bien-être des collégiens.

Ce sont aussi des opérations de « *relamping* » et d'installation de panneaux photovoltaïques pour travailler sur la dimension énergétique des établissements qui sont déployées sur plusieurs années. D'ici 2024, ce sont près de 6000 m² (soit l'équivalent d'un terrain de football) qui seront positionnés sur les collèges. Cet investissement correspond à la consommation électrique de 11 collèges. L'investissement départemental atteint pour les seuls collèges 2,5 M€.

➤ Des équipements pédagogiques innovants au sein des collèges

Du mobilier et des outils numériques performants permettent de développer de nouvelles pratiques pédagogiques et d'inscrire les enseignements dans une dynamique nouvelle.

Dans le cadre de sa stratégie en matière de numérique, le Département entend donner une seconde vie à ce matériel et proposer dès 2024 le reconditionnement des tablettes hors d'usage pour les mettre à disposition des publics cibles de la collectivité : jeunes confiés à l'ASE, personnes en insertion, étudiants précaires...

➤ Une restauration scolaire de qualité

Malgré l'inflation, le Département reste engagé dans une restauration collective toujours plus bio, plus saine, plus locale, plus durable avec la poursuite de la démarche de labellisation ECOCERT des restaurants scolaires. Les collèges maintiennent en 2023 45 % de bio en moyenne, et les objectifs de la loi Egalim sont atteints avec 51.5% de produits durables dans les assiettes (*objectif réglementaire 50 %*). Avec 35 % de produits locaux, c'est 1 M€ qui sont injectés au bénéfice des producteurs du territoire.

Le Département entend aussi rester exemplaire dans l'effort qu'il demande aux familles car malgré l'augmentation de la qualité et des coûts des denrées, le tarif restera inchangé avec un tarif au ticket de 3,45 €.

Au regard du nombre de repas (*plus de 1.700.000 €*), c'est un nouveau soutien financier de plus de 250.000 € pour le pouvoir d'achat des ménages qui sera fait en 2024.

➤ Le Sport au collègue

Que ce soit à travers le soutien aux collèges labellisés « *Génération 2024* », du programme des volontaires, des centres de préparations aux jeux, des Ambassadeurs « *Drôme Terre de jeux* », de l'action éducative « *Toi, les Jeux et Paris 2024* », ou encore l'organisation d'une journée départementale dédiée aux « *Jeux des collégiens* » en juin, le sport sera mis à l'honneur par le département en 2024. Le Département accueillera aussi le passage de la flamme olympique.

Par cette mobilisation humaine, logistique et financière, l'objectif du Département est d'impulser une dynamique dans notre Département et, à notre échelle, construire l'héritage des Jeux de « *Paris 2024* » en mobilisant toutes les énergies de notre territoire (*collectivités, associations, scolaires, sportifs...*).

L'année 2024 sera aussi marquée par une évolution dans nos modalités d'accompagnement du mouvement sportif pour que soient renforcées la pratique du sport pour les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie et les actions dédiées au sport santé.

➤ **Un soutien à la qualité pédagogique : sport, actions éducatives, classes à option**

Le Département assure le financement de plus de 1,1 M€ de sorties scolaires et proposition de 43 actions éducatives « *clefs en main* » à tous les collèges, gratuitement (*déplacement compris*), avec notamment :

- Une découverte du Vercors pour tous les 6^{èmes},
- une sensibilisation au décryptage de l'information pour tous les 5^{èmes},
- une année 2024 consacrée à la définition d'une offre complémentaire et dédiée pour l'ensemble des classes de 4^{ème},
- pour les 3^{èmes} un accès au musée départemental de Vassieux, en cohérence avec le programme d'histoire/géographie

Pour mettre en avant la filière drômoise du film d'animation, la collectivité renouvèlera l'initiative portée en 2023 de mise en valeur – via une réalisation locale – des métiers, des studios et de l'ensemble de l'écosystème. Par ailleurs, dès 2024 la liste des films proposés dans le cadre de l'action « collèges au cinéma » intégrera un film d'animation produit en Drôme.

➤ **Un Pôle d'enseignement supérieur de qualité : fonctionnement et investissement**

Le Département de la Drôme soutient avec constance le développement de l'enseignement supérieur. L'objectif est bien de favoriser l'accès pour tous à l'enseignement supérieur et de contribuer à l'élaboration de l'offre de formation supérieure professionnelle en veillant à la bonne adéquation entre les besoins de personnels qualifiés et les besoins des entreprises, immédiats ou à venir.

La création du GIP Campus Valence Drôme Ardèche confirme la volonté des collectivités locales de donner à l'enseignement supérieur un rôle structurant sur le territoire, en termes d'attractivité et d'insertion des jeunes drômois sur le territoire, dans des filières de qualité. Avec plus de 160 formations et 8.000 étudiants, le Campus de Valence Drôme Ardèche est le premier campus décentralisé de France.

Parallèlement le Département soutient fortement, tant en investissement, qu'en fonctionnement, les écoles d'enseignement supérieur de son territoire par un accompagnement renouvelé à l'Ecole Supérieure d'Art et de Design (ESAD), à la Poudrière et à l'école de formation des maîtres (INSPE).

L'année 2024 devrait permettre notamment à l'UGA de préciser le calendrier de l'opération concernant l'extension du campus Briffault à Valence que le Département s'est engagé à co-financer au titre du Contrat de Plan Etat Région.

2. Donner aux jeunes les moyens de prendre en main leur avenir

➤ **Engagement et participation**

8^{ème} mandature pour le conseil départemental des jeunes (CDJ 26)

Parce que vivre au collège départemental c'est déjà vivre en société, le Département a souhaité donner la parole aux collégiens et leur permettre d'exercer des responsabilités d'élus dans le cadre du Conseil Départemental des Jeunes.

Le Département reconduit le CDJ pour l'année scolaire à venir. Le mandat démarrera en novembre 2023 et s'achèvera en octobre 2024. Les Conseillers Départementaux Jeunes, issus de classes de 5^{ème}, 4^{ème}, Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA), Section d'Education Motrice (SEM) ou Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) de niveau équivalent, seront élus dans leurs établissements du 9 au 20 octobre 2023. Leur mandat sera consacré à des projets autour de différents thèmes : valorisation de l'engagement et notamment celui de jeunes sapeurs-pompiers, environnement, découverte des métiers notamment du cinéma d'animation...

Depuis la création du CDJ en 2016, les jeunes élus ont développé 30 projets pour améliorer le quotidien des drômois. La grande majorité a intégré la rubrique « *Boîte à outils du CDJ* » du guide des actions éducatives proposées aux 52 collèges publics et privés drômois. Pour la rentrée scolaire 2023/2024, plus de 25 demandes ont été faites par les établissements, afin de bénéficier des réflexions et des outils créés par les jeunes, pour les jeunes.

Certains des projets créés par les jeunes sont également utilisés dans un grand nombre de structures jeunesse du territoire.

➤ **Une expression de tous les jeunes, grâce au CDJ des jeunes accompagnés à l'ASE**

Soucieux de considérer la parole des usagers et souhaitant faire évoluer l'accompagnement des enfants confiés à l'Aide Sociale, la Collectivité met en place une instance de recueil de la parole des enfants : le conseil des jeunes accompagnés en protection de l'enfance. Après une première expérimentation en 2022 rassemblant 10 jeunes, en 2023/2024 ce sont 40 jeunes qui seront réunis régulièrement pour échanger sur leur parcours et imaginer des solutions concrètes pour améliorer leur quotidien.

➤ **Orientation et insertion réussies**

La Collectivité entend être exemplaire en tant qu'employeur pour accompagner les jeunes dans leurs premières expériences professionnelles au sein de ses Services.

La Collectivité souhaite diversifier les modes d'accueil des jeunes avec l'objectif d'accueillir 100 apprentis, 200 stagiaires, 25 stages rémunérés, 15 jeunes en service civique et 15 jeunes accompagnés par des agents départementaux dans le cadre d'une action spécifique autour du mentorat.

Objectif 100 apprentis par an

La Collectivité accueille des apprentis de manière régulière depuis plusieurs années (13 apprentis en 2020). Cet engagement a été renforcé en 2021 (50 apprentis), afin de répondre aux enjeux de la Collectivité en faveur de l'emploi des jeunes drômois et une forte volonté de mettre en avant l'apprentissage au sein de la Collectivité. Cet engagement est porté à 100 apprentis en 2022 (soit 10 % de l'engagement pris par l'ADF – 1.000 apprentis dans les Départements).

Cette volonté politique rejoint aujourd'hui le Plan « 1 jeune 1 solution » déployé par l'État pour aider les jeunes à s'insérer dans la vie professionnelle.

En 2022, la Collectivité a accueilli 70 apprentis. Divers profils de CAP à BAC +5 ont intégré le Département et effectuent leur apprentissage sur des durées de 1 à 3 ans au sein des Services. Les maîtres d'apprentissage sont formés et accompagnés dans leurs missions.

En septembre 2023, la Collectivité accueillera 72 apprentis au sein des Services.

Développement des stages et des accueils en service civique

Les stagiaires rémunérés effectuant un stage de 3 à 6 mois au sein de la Collectivité, en 2021/2022 étaient au nombre de 20 et en 2022/23, au nombre de 22 pour un objectif global de 25.

L'accueil des stagiaires sur des stages de 3^{ème} est de 33 en 2022, et 21 stagiaires en 2023. La Collectivité a accueilli en 2022, 93 stagiaires (*hors stages rémunérés et stages 3^{ème}*) et 74 en 2023.

Soit un total de stagiaires non rémunérés de 126 en 2022 et 95 stagiaires à date en 2023.

Pour la branche sociale, un partenariat a été développé avec l'Ecole Ocellia Valence sur les stagiaires en cursus éducateur spécialisé et assistant du service social ; un recensement auprès de la Direction Enfance Famille (DEF) et Direction des Territoires d'Action Médico-Sociale (DTAMS) est effectué chaque année depuis 4 ans.

Concernant les Services civiques, il s'agit durant 8 mois d'accompagner des jeunes vers la découverte du monde professionnel. 2 jeunes ont été accueillis début 2023 par les équipes de l'Auberge des Dauphins. De nouvelles offres sont actuellement à pouvoir notamment au sein de la Direction Éducation Jeunesse Sport (DEJS).

Le mentorat

Un engagement de la Collectivité pour accompagner des jeunes entre 11 et 25 ans sur leur scolarité, leur orientation et leur insertion professionnelle en favorisant la confiance, l'autonomie, l'épanouissement individuel et l'ouverture sur le monde.

La Collectivité permet aux agents investis d'accompagner les jeunes pour partie sur leur temps de travail (50 %) et de bénéficier de formations spécifiques.

Découverte des métiers et des filières au collège

Dans le cadre des actions éducatives clés en main, les équipes éducatives des collèges peuvent mobiliser différentes propositions pour faire découvrir aux élèves les métiers et les filières :

- Découverte des métiers et des entreprises de la filière bâtiment et travaux publics.
- Du territoire à l'assiette : découverte d'exploitation agricole dans le cadre de filières d'excellence du territoire.
- La filière forêt-bois au cœur de la transition écologique du territoire.
- Visite du salon Tech&bio.

Par ailleurs, la Collectivité se dote d'une stratégie ambitieuse autour de l'orientation avec :

- Un objectif de 15 mini-entreprises dans les collèges drômois d'ici la fin du mandat.
- La poursuite du soutien financier à des forums post-bac et de découverte des métiers sur les territoires.
- Le développement d'actions spécifiques en lien avec les entreprises à destination des 5èmes, dans le cadre d'un partenariat renforcé avec l'Education Nationale.
- La participation active aux Comités Locaux Ecole Entreprise (CLEE) pour faciliter la mise en place d'actions innovantes et les visites d'entreprises.

➤ **Soutien aux collégiens et à leur famille grâce aux bourses départementales et à la carte Top Dép'Art**

Le Département permet à tous les collégiens drômois (*public et privé*) de bénéficier d'avantages liés à la culture, aux sports, aux loisirs... La carte Top Dép'Art propose aux collégiens une offre diversifiée et une bonne couverture territoriale avec plus de 900 partenaires référencés pour la rentrée de septembre 2023.

L'enveloppe exceptionnelle de 25 € pour faciliter la pratique artistique et sportive de collégiens est maintenue pour l'année scolaire 2023/2024, en complément des soutiens via les porte-monnaie virtuels (40€ pour le sport et la culture) et les entrées gratuites (*le collégien et son accompagnant auront accès à 4 entrées gratuites pour un montant total pouvant atteindre plus de 100 €*).

Le Département soutient les familles dans la scolarité de leurs enfants avec une bourse départementale allouée sous conditions de ressources. Des bourses de 50 €, 70 €, 100 €, avec bonification de 30 € pour les internes, sont accordées selon trois tranches de revenus (*coefficient CAF*).

3. Lutter contre la fracture numérique

Le développement des usages digitaux constitue un formidable levier pour développer de nouveaux services (*télé médecine...*), de nouveaux métiers, de nouveaux usages. Pour autant, de nombreux travaux pointent la persistance, voire le renforcement, des inégalités numériques, qui peuvent entraîner l'exclusion de certains publics.

Au regard de ces constats, l'exécutif Départemental a formalisé dans le plan de mandat 2022-2028 « *la Drôme à venir* » des ambitions renouvelées pour :

- tirer pleinement partie des opportunités du numérique : par des outils d'une part et des usages nouveaux d'autre part,
- ne laisser personne sur en marge de ces évolutions : en rappelant la primauté de la relation humaine dans le rapport des drômois avec le Département d'une part ; en accompagnant par la médiation numérique les publics les moins à l'aise d'autre part.

Fort de cette ambition, un travail de concertation a été entrepris en 2023 avec l'ensemble des acteurs du territoire – publics mais aussi privés – pour formaliser la stratégie numérique départementale 2022-2028 présentée lors de cette séance plénière autour de 3 objectifs :

- 1 – Accompagner l'autonomie numérique de tous les drômois.
- 2 – Simplifier l'administration.
- 3 – Garantir un territoire attractif et innovant.

L'année 2024 devrait donc voir se concrétiser des modalités nouvelles d'accompagnement des publics éloignés du numérique avec la mise en place d'un règlement visant à sécuriser le financement des tiers lieux d'inclusion numérique. L'objectif est d'assurer 25.000 accompagnements individuels ou collectifs par an. Il s'agira également de mieux coordonner les acteurs de la médiation numérique notamment les opérateurs privés.

Cette année devrait également voir se réaliser la commercialisation d'un nombre important de prises FTTH à mesure que le délégataire du Département chargé du déploiement du réseau « *fibre* » (*le syndicat ADN*) approche du terme de sa mission. A la fin de l'année 2025, 97 % des foyers drômois doivent être couverts.

A.2 – Rester mobilisé pour « l'emploi d'abord »

Alors que le taux de chômage reste élevé dans notre Département (*7,7 % au 1^{er} trim 2023 contre 6 % à l'échelle régionale*), des filières d'emplois entières peinent à recruter, que ce soient les services de santé, l'hôtellerie/restauration, le bâtiment et les travaux publics ou encore le transport / logistique...

Le Département a décidé, en vertu de sa proximité avec la jeunesse (*collèges, aide sociale à l'enfance*), avec les entreprises (*aide à l'immobilier d'entreprise*), en tant qu'acteur majeur de l'accompagnement social (*gestion du RSA*) et de son rôle d'investisseur sur le territoire, de déployer une ambitieuse stratégie pour l'emploi à l'horizon 2028 s'articulant autour de cinq grands axes :

- 1 - Accompagner les bénéficiaires du RSA vers l'emploi.
- 2 - Développer l'attractivité des métiers en tension et accompagner les recrutements.
- 3 - Soutenir les entreprises qui investissent pour favoriser l'emploi et le « *fabriqué en Drôme* ».
- 4 - Lutter contre la fraude au RSA.
- 5 - Associer les usagers et nos partenaires à la conduite et l'évaluation de cette stratégie.

C'est une stratégie qui vise à la fois à accompagner l'employabilité des publics et l'employeurabilité des entreprises.

Concernant l'employabilité des bénéficiaires du RSA, se déploie le nouveau parcours insertion. Ce nouveau parcours plus fluide et facile à comprendre vise :

- Une plus grande rapidité dans la prise en charge des bénéficiaires (*parcours construit entre le Département et l'allocataire, prises de rendez-vous en ligne, l'harmonisation des pratiques des professionnels*). Aujourd'hui, ce sont déjà 70 % des BRSA orientés en un mois maximum (*cible 2028 : 100 %*).
- Une plus grande facilité d'accès physique et numérique avec (rendez-vous en proximité avec des agents départementaux itinérants, espace numérique sécurisé d'échange d'informations pour respecter le principe de « dites-le nous une fois », mise à disposition d'ordinateurs et des accompagnements à leur prise en main) (*cible 2028 : 500 / an*).
- La mutualisation de l'offre de formation et de l'offre d'insertion pour les professionnels de l'accompagnement et les publics accompagnés. Chaque acteur (*Pôle Emploi, Département, Région...*) doit donner une visibilité aux autres sur ses propres dispositifs d'insertion afin qu'il puisse les mobiliser (*mise en ligne d'une offre complète, ciblage d'actions de levée des freins à encourager telles que la mobilité ou les modes de garde*). Aujourd'hui ce sont déjà 200 services recensés sur l'outil mutualisé et 157 professionnels qui l'utilisent (*cible 2028 : 100 % des professionnels*).
- Un accompagnement renforcé vers l'emploi et l'insertion par l'activité économique avec des exigences accrues imposées par le Département à ses prestataires avec notamment un rythme de rendez-vous plus soutenu pour accompagner les bénéficiaires du RSA, un soutien aux structures d'insertion par l'activité économique pour s'adapter aux besoins des bassins d'emploi, le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics et des marchés réservés, un pack « *retour à l'emploi* » correspondant à une aide à la prise en charge de frais liés à un entretien professionnel ou une prise de poste, le développement de l'immersion au sein des entreprises. Aujourd'hui ce sont déjà 10.000 heures de clauses générées.

De nouveaux marchés publics ont démarré en 2023 avec des exigences accrues imposées par le Département à ses prestataires dont notamment un rythme de rendez-vous plus soutenu pour accompagner les BRSA. En 2024, cette dynamique sera poursuivie. Les actions d'insertion et de levée des freins feront également l'objet de marchés publics. Pour les jeunes, l'attention à l'accès à l'emploi est renforcée, notamment par une refonte du Fonds d'Aide aux Jeunes où le partenariat avec les missions locales sera conforté.

Pour les actions collectives, un appel à projets sera proposé afin de mieux prendre en compte les jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance.

En matière d'employabilité des entreprises, il s'agit de soutenir celles qui investissent pour favoriser l'emploi et le « *fabriqué en Drôme* », en développant l'attractivité des métiers en tension et en accompagnant les recrutements avec :

- L'accompagnement des employeurs dans leurs besoins de recrutement avec une feuille de route Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), des liens réguliers avec les réseaux RH et le club les Entreprises s'engagent, la mise en place d'un bonus pour les entreprises aidées par le Département qui recrutent des bénéficiaires du RSA.
- En 2023, ce sont déjà 4 entreprises aidées avec 60 créations d'emploi annoncées (*cible : 17 entreprises aidées / an et 250 emplois créés / an*).
- Un développement territorial économique-emploi-insertion intégré pour accroître le lien entre les développeurs économiques, les professionnels de l'emploi et de l'insertion, le Département entend mobiliser une task-force pour promouvoir de nouvelles méthodes de recrutement auprès des entreprises, encourager les immersions en entreprises des bénéficiaires du RSA pour faire découvrir les réalités de l'entreprise et permettre aux employeurs de projeter de possibles recrutements, se positionner à l'interface entre les réseaux d'entreprises et les réseaux d'insertion pour faciliter l'entrée dans le secteur de l'emploi marchand. Par exemple, sur le territoire de la mission locale Partenaire Vallée de la Drôme - Crest ce sont déjà 17 recrutements réalisés par la méthode IOD, soit 57 % des effectifs, dont 47 % de retour à l'emploi durable (*cible : 50 recrutements / an*).

Ainsi, depuis la date de déploiement du nouveau parcours, le nombre d'allocataires RSA a évolué positivement passant de 10.721 en 2022 à 10.510 au 30 juin 2023, soit -2 % (*rappel avant l'expérimentation en 2020, il était de 12.414*).

Focus : *Dans le cadre de l'ouverture du collège départemental de l'Hermitage à Mercuriol-Veaunes, le Département expérimente le fait de confier l'aide à la restauration et l'entretien de l'établissement à des personnels de l'entreprise d'insertion, dans la cadre d'un marché public. Il s'agit de conférer à l'établissement une dimension de « collège apprenant », à la fois pour les collégiens mais aussi pour le personnel en insertion, dont la vocation est de trouver un emploi pérenne à la suite de son passage dans le collège de Mercuriol. Autrement dit, il s'agit d'une occasion unique pour le Département de mettre en œuvre, pour ses propres services, sa « stratégie pour l'emploi d'abord ». Le collège n'est plus seulement une réalisation technique ou architecturale. Il est le lieu où se mêlent les compétences du Département en termes d'éducation et d'insertion.*

Il incarne une ambition qui peut intégrer le projet d'établissement : l'accès à l'emploi par la formation et le travail quels que soient les parcours de vie des élèves comme ceux des personnels. Il s'agit également d'une manière de diversifier les viviers de recrutement sur des métiers en tension pour notre Collectivité.

Par ailleurs, au-delà de son accompagnement des acteurs économiques des territoires, le Département les accompagne dans leur développement et leurs investissements. Il s'inscrit ainsi de manière pérenne comme le 1^{er} partenaire des territoires.

B - Département, 1^{er} partenaire des territoires

La démonstration de cette volonté est faite par l'examen du plan pluriannuel d'investissement et des efforts menés par le Département pour la transition écologique et la sobriété énergétique. Elle se concrétise aussi par des politiques volontaristes pour l'attractivité de la Drôme.

B.1 - Capitaliser sur nos atouts pour dynamiser l'attractivité de tous les territoires de la Drôme

1. Conforter le tourisme bienveillant

Continuer à soutenir les acteurs du tourisme

L'année 2023 a vu s'installer la nouvelle Agence d'Attractivité de la Drôme, issue de l'ancienne ADT – Agence de Développement Touristique.

Elle a été aussi l'année où le Département a adopté sa stratégie d'attractivité : « *Terre d'hospitalité, un Département attractif par et pour ses habitants* » (Conseil départemental de juin 2023) qui fixe 4 objectifs :

- 1 - Concilier attractivité touristique et résidentielle, capitaliser sur les atouts touristiques pour générer des emplois pérennes, une animation locale et l'envie de l'installation durable.
- 2 - Développer une identité de territoire, connue hors Drôme et partagée en Drôme.
- 3 - Développer le travail collectif et mettre en synergie les ressources de l'ensemble des acteurs.
- 4 - Améliorer la qualité de l'accueil de nos hôtes temporaires.

Elle met en avant les atouts drômois à conforter (*Pleine Nature et itinérance, Patrimoine et culture, (patrimoine, cinéma d'animation, mémoire), Gastronomie et agriculture, Savoir-faire artisanaux et industriels*).

Sur cette base les règlements départementaux de soutien aux acteurs du tourisme seront revus. De même l'Agence d'attractivité proposera au Département un plan d'action que le Département pourra financer via un effort financier plus important que celui accordé au BP 2023.

Assurer l'équilibre financier pérenne des « stations de la Drôme »

En 2022, le plan stratégique des Stations était fondé sur le constat d'un nécessaire changement de modèle économique pour « *déneiger* » le chiffre d'affaires des stations de la Drôme, c'est à dire le rendre moins dépendant de la neige. L'année 2023 en a vu les premières concrétisations avec une offre de service renforcée notamment sur la Col de Rousset et Font d'Urle. L'inflation galopante concernant les fluides (*électricité, fioul...*) associée aux revalorisations salariales mettent à mal les projections financières réalisées en 2022. La diversité géographique des sites et leur éloignement rendent complexe toute mutualisation au sein de l'EPIC. La mise en place d'un nouveau mode de gestion pour la station de Valdrôme dès 2024 témoigne des nécessaires ajustements à opérer et des réflexions à poursuivre pour assurer la durabilité des stations.

2. Donner mieux accès à nos fleurons culturels

En matière culturelle, le Département entend travailler à une meilleure valorisation de ses atouts : la lecture, le patrimoine, le cinéma d'animation, la mémoire. Il s'agira de conforter les structures culturelles de proximité (*bibliothèques, écoles de musiques, lieux de diffusion...*) c'est à dire les accompagner pour :

- « *Aller vers* » de nouveaux publics (*personnes âgées non autonomes, personnes en situation de handicap, habitants de communes très rurales...*) ;
- et faire en sorte que ces derniers puissent « *(re)venir à* » eux et recommencer à fréquenter ces structures culturelles de proximité.

Développer l'accès à la lecture

La Drôme mène une politique de lecture ambitieuse avec 5 médiathèques départementales réparties sur l'ensemble du territoire et une offre d'une excellente qualité : 200.000 livres, 47.000 CD, 16.000 DVD mais aussi des ressources numériques, l'accès à des expositions, des spectacles, des concerts, des animations pour enfants.

Le Département entend conforter en 2024 ce positionnement par la formalisation d'un « *contrat départemental lecture* » avec l'Etat permettant de déployer, grâce à un soutien financier intéressant, un corpus d'action visant à développer l'accès de son offre à tous les Drômois suivant 3 axes :

- 1 - Faciliter l'accès au livre et à la pratique de la lecture individuelle et collective.
- 2 - Permettre l'accès de tous à l'action culturelle et valoriser le conte, richesse drômoise.
- 3 - Développer l'appropriation des lieux, bibliothèques et médiathèques, par tous.

Soutenir les écoles de musique et les lieux de pratique artistiques en proximité

2024 sera la première année de mise en œuvre du Schéma Départemental des Enseignements et pratiques Artistiques de la Drôme, arrivé à échéance en 2020 et prorogé en 2021 et 2022. Après un travail de réécriture depuis plusieurs mois en lien avec les directions des établissements d'enseignement artistique, ce nouveau schéma permettra de conforter l'appui du Département au bénéfice des écoles. Avec 23 structures d'enseignement artistique (*20 écoles de musique et 3 Conservatoires*) soutenues à plus de 870.000 €, soit près de 130 € par élève, le Département confortera son appui à la pratique d'un instrument et encouragera les écoles à capter de nouveaux publics. Pour ce faire, le Département mettra en place une aide à l'acquisition d'instruments de musique et encouragera les écoles à aller vers des publics plus éloignés de la pratique musicale via une révision de son soutien aux pratiques en amateurs.

Mettre en avant notre patrimoine et favoriser son appropriation par les Drômois

L'année 2024 sera marquée par les 80 ans de la libération de la Drôme. Dans ce contexte, et alors que la collectivité est propriétaire du musée départemental de la résistance de Vassieux en Vercors, le Département entend jouer un rôle d'assembler pour proposer aux communes notamment une exposition itinérante sur la libération de la Drôme. Il s'agira par ailleurs de recenser les différents éléments de programmation culturelle et commémorative et les faire connaître par une communication centralisée. Ainsi le Département prendra-t-il en charge la confection et la diffusion d'un programme de manifestations se déroulant sur le territoire l'année prochaine.

Cette action posera les premiers jalons de l'évolution attendue du musée départemental qui, suite à l'acquisition de la maison dite « Allard » évoluera à la fois dans sa taille et dans sa programmation d'ici la fin du mandat. L'enjeu de l'année 2024 sera d'arrêter en début d'année le programme culturel, scientifique, éducatif et touristique du futur musée afin que les phases d'études avant travaux puissent donner lieu à la consultation de bureaux d'études dès le premier semestre.

Par ailleurs, le musée accueillera en 2024 un nombre grandissant de collégiens de 3^{ème}.

Valoriser le patrimoine et les châteaux de la Drôme

Le Département poursuivra son soutien à la préservation du patrimoine et à sa valorisation. Les porteurs de projets financés par le Département seront encouragés à ouvrir leurs portes et des actions permettant la sensibilisation des Drômois seront étudiées en lien avec la Fondation du Patrimoine.

Le soutien financier à l'EPCC des Châteaux de la Drôme sera conforté pour faire face aux charges incompressibles auxquelles il est confronté (*fluides, masse salariale...*) malgré le travail d'optimisation des recettes que l'établissement entreprendra. Les opérations de travaux engagées (*toiture de Grignan...*) se poursuivront alors que 2024 permettra en parallèle de concrétiser les études patrimoniales et de programmation préalables aux travaux prévus dans le CPER 2021-2027.

Concernant le cinéma d'animation

Le Département renforcera son soutien à la filière au travers du fonds de soutien à l'image animée, du soutien aux événements (*Festival d'un jour notamment*) ou encore du fort développement des actions éducatives visant à faire connaître la filière.

B.2 - Être aux côtés des agriculteurs

La stratégie départementale *Agricole par nature, un Département plus que jamais aux côtés de ses agriculteurs*, a été adoptée par l'Assemblée départementale le 27 mars 2023. En cohérence avec les compétences départementales et face aux enjeux prioritaires identifiés, elle se déploiera en 2024 - pour la première fois en année pleine - autour de 4 axes d'intervention :

- 1 - Faire en sorte que les agriculteurs puissent vivre de leur travail : Cela se traduira notamment par un soutien financier aux entreprises de l'industrie agroalimentaires pour favoriser des chaînes alimentaires locales, un soutien aux organismes de défense et de gestion ou encore le soutien aux investissements immobiliers des exploitations agritouristiques.
- 2 - Améliorer le cadre de travail des agriculteurs et prévenir les fragilités : L'enjeu du maintien des exploitations agricoles et du renouvellement des générations en agriculture est aujourd'hui prioritaire. Au-delà des aides à l'investissement pour les filières les plus fragiles ou du soutien à la prophylaxie animale, une réflexion sur l'accompagnement à l'installation sera conduite en 2024.
- 3 - Accompagner les transitions pour faire face aux défis environnementaux et sociétaux : Contribuer à la préservation de l'environnement et à l'usage raisonné des ressources est une condition nécessaire au développement de l'agriculture dans le département. L'accompagnement du Département pour économiser l'eau dans les productions agricoles sera conforté au regard des enjeux particulièrement prégnants sur notre territoire.
- 4 - Valoriser l'excellence de l'agriculture drômoise et sensibiliser le public à ses enjeux.

B.3 - Soutenir une filière forêt-bois « résiliente et performante »

La stratégie départementale *Une filière forêt-bois résiliente et performante* a été adoptée par l'Assemblée départementale le 27 mars 2023. A la croisée de nombreux enjeux, à la fois environnementaux, énergétiques, économiques, et sociétaux, cette stratégie a pour ambition de conforter la filière bois locale dans les transitions en cours, de maintenir une activité économique en milieu rural, tout en encourageant les propriétaires à gérer leurs forêts durablement, dans un souci d'adaptation au changement climatique, de préservation de la biodiversité, et de la protection du patrimoine forestier de notre territoire. Elle se déploie autour de 3 axes d'intervention :

- 1 - Gérer durablement la forêt drômoise pour bâtir la ressource forestière de demain. Cet objectif se déclinera à travers des projets, tels que par exemple, une aide aux opérations d'amélioration sylvicoles, l'expérimentation d'un outil de pilotage par la technologie LIDAR ou encore une aide à l'investissement pour la création de dessertes forestières.
- 2 - Accompagner le développement et l'innovation des entreprises pour valoriser nos bois locaux. Le Département entend donc poursuivre son soutien au développement de cette filière à travers de plusieurs règlements, tout en étant attentif à ce que les entreprises de la filière soient exemplaires depuis le prélèvement des bois en forêt, en passant par le transport des bois ronds, jusqu'à leur transformation.
- 3 - Communiquer sur les atouts de la forêt et du bois local dans la transition écologique.

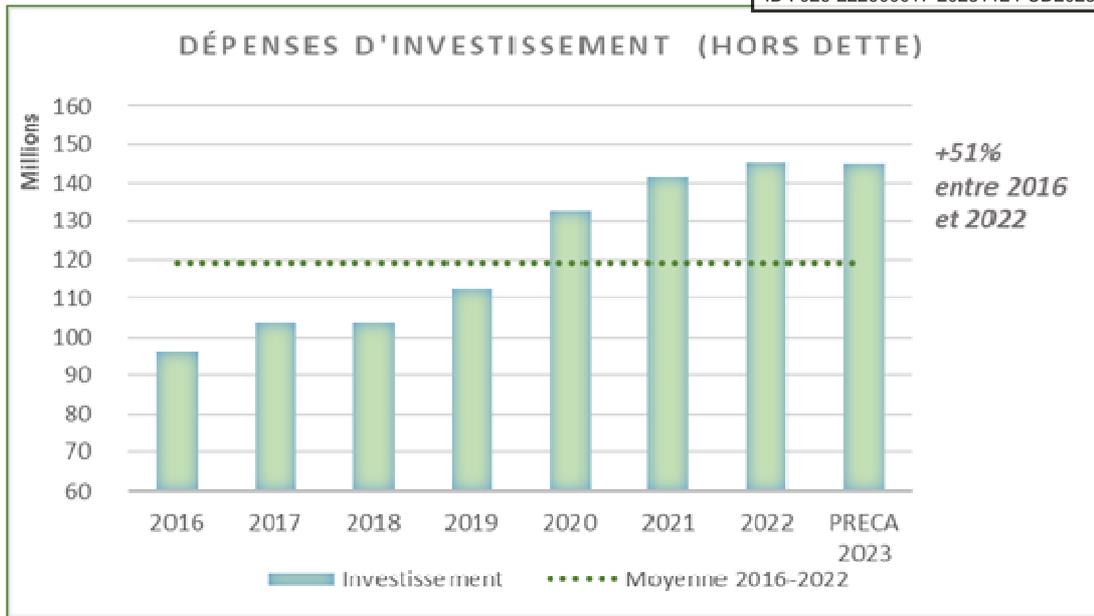
B.4 – Un plan pluriannuel d'investissement volontariste pour répondre aux besoins des Drômois

Pour répondre aux besoins et aux attentes des drômois, le plan de mandat élaboré par l'exécutif départemental comporte un programme ambitieux sur le long terme en matière de politique d'investissement.

L'engagement du Département est confirmé à travers ses nombreux programmes pluriannuels à l'égard des partenariats identifiés auprès des communes, communautés de communes et agglomérations.

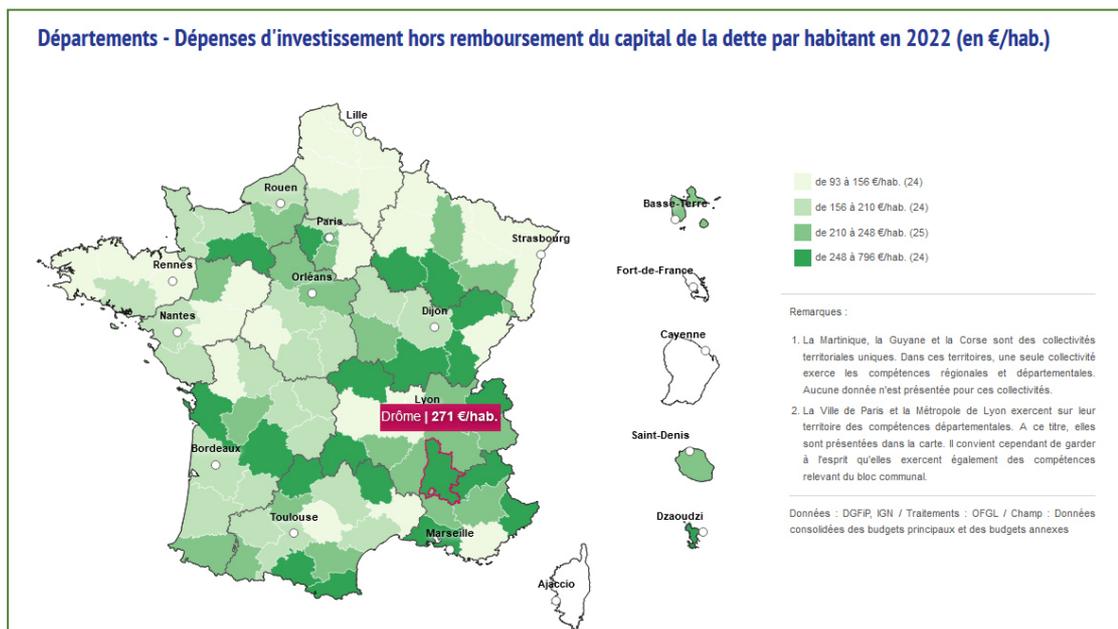
Comme le démontre le graphique ci-dessous avec un fort niveau d'investissement sur ces dernières années, les projets continuent de se développer sur tout le territoire de la Drôme.

Les dépenses hors dette 2022 se sont élevées à 145 M€ (*hors remboursement de l'emprunt*), soit un niveau supérieur de 2,6 % par rapport à 2021 (141,4 M€). En moyenne annuelle, les dépenses d'investissement hors dette s'établissent à 119,1 M€ entre 2016 et 2022. La progression en volume entre 2016 et 2022 est de +51 %.



(Source : Département de la Drôme)

La carte de France ci-dessous répertorie les départements selon leur niveau de dépenses d'investissement hors remboursement du capital de la dette par habitant en 2022 (en € par habitant).



(Source : Observatoire des finances et de la gestion publique locales)

En comparant la Drôme avec les départements de la strate, c'est-à-dire ceux ayant entre 500.000 et 999.999 habitants, en 2022 la Collectivité conserve son classement parmi celles ayant les plus fortes dépenses d'investissement.

En maintenant cette politique d'investissement soutenue et continue depuis plusieurs années, le Département fait de l'amélioration du cadre de vie des Drômois une priorité forte de son mandat.

➤ **Enveloppes restant à financer**

Avant le vote de la Décision Modificative n°2 - 2023, le Département comptabilisera près de 516 M€ d'enveloppes en investissement votées à mettre en place.

Ci-dessous un tableau permettant de visualiser par politique départementale la répartition financière sur les années à venir. D'importants investissements sont attendus en 2023 et 2024, notamment sur les secteurs des routes et déplacements et de l'éducation jeunesse.

En millions d'€	Total
<i>Action Sociale Insertion</i>	14,919
<i>Autonomie</i>	6,289
<i>Petite enf, enfance, parental</i>	2,788
<i>Santé</i>	0,215
<i>Attractivité éco territoires</i>	35,399
<i>Culture</i>	23,361
<i>Education Jeunesse</i>	94,979
<i>Environnement</i>	29,755
<i>Logement</i>	24,421
<i>Moyens généraux</i>	27,451
<i>Numérique</i>	9,157
<i>Routes et déplacements</i>	201,985
<i>Soutien fin. aux collectivités</i>	45,468
<i>Sport</i>	0,591
Total	516,777

(Source : Département de la Drôme)

69 % des investissements votés restant à financer concernent des dépenses directes d'équipement, 28 % des subventions d'équipement versés et 3 % d'autres dépenses (*opérations sous mandat pour compte de tiers*).

De nombreux projets soutenus par le Département se mettent en place.

Après la livraison de plusieurs collèges neufs ou réhabilités ces dernières années (*dernièrement ceux de Mercurool et Saint Donat*), le Département va poursuivre ses chantiers de reconstruction et de réhabilitation de collèges comme ceux de Cléon d'Andran et Suze la Rousse, d'aménagement de l'internat du collège de la Chapelle en Vercors.

Le déploiement des grandes infrastructures se poursuit avec la mise en place de la déviation Livron-Loriol, première tranche, l'aménagement des échangeurs de Montélier, ainsi que du Nord et Sud de l'A7.

Des opérations individualisées importantes peuvent être recensées comme le calibrage de la chaussée entre Vercheny et Die, la déviation de Suze la Rousse, la réparation du pont sur l'Isère à Eymeux, le giratoire à Bren, la mise en sécurité du tunnel de Boulc, du Col du Rousset, la mise au gabarit des Petits Goulets et la reconstruction du pont sur la Vière à Glandage.

Le département de la Drôme développe depuis plusieurs années des actions destinées à soutenir ou à promouvoir l'usage du vélo. L'objectif est de pouvoir réaliser d'ici 2027 50 % du plan départemental cyclable. Pour cela, une Autorisation de Programme (AP) de 34 M€ a été ouverte en 2021 et son utilisation va se décliner sur les années à venir.

Le plan Montagne établi pour les années 2022-2028 exprime de manière concrète et ambitieuse l'engagement du Département pour son territoire de montagne. Plus de 5 M€ d'investissement sont prévus pour les équipements des stations.

La stratégie adoptée pour la filière bois, l'accompagnement sur les thématiques telles que l'agriculture, l'environnement, la gestion de l'eau, les innovations économiques et sociales, l'aide à l'immobilier d'entreprise montre l'importance portée par le Département sur les enjeux environnementaux, énergétiques, économiques, et sociétaux.

Le Département continue également à être présent dans les démarches territoriales engagées par les différentes collectivités en soutenant la re-dynamisation des centres villes et villages, l'offre de soins, en portant les projets de transition écologique.

Le Département cofinance le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire. Il accompagne les publics en difficulté avec le numérique, notamment afin de garantir la continuité de l'accès aux droits.

Le plan stratégique pour les châteaux de 16 M€ voté en 2022 est en cours d'élaboration. Celui-ci prévoit des travaux d'aménagements sur les trois châteaux du Département à savoir, Grignan, Suze la Rousse et Adhémar.

Le Département soutient les établissements accueillant des personnes âgées, des personnes handicapées, des enfants de l'aide sociale pour leurs opérations de construction ou de réhabilitation avec le plan d'aide à l'investissement validé en 2022. Ce plan d'aide élargi sera doté à terme de 4 M€ sur 10 ans pour le secteur du handicap et de 3 M€ pour la protection de l'enfance, soit un engagement potentiel total, avec le secteur des personnes âgées, de 27 M€ sur 10 ans.

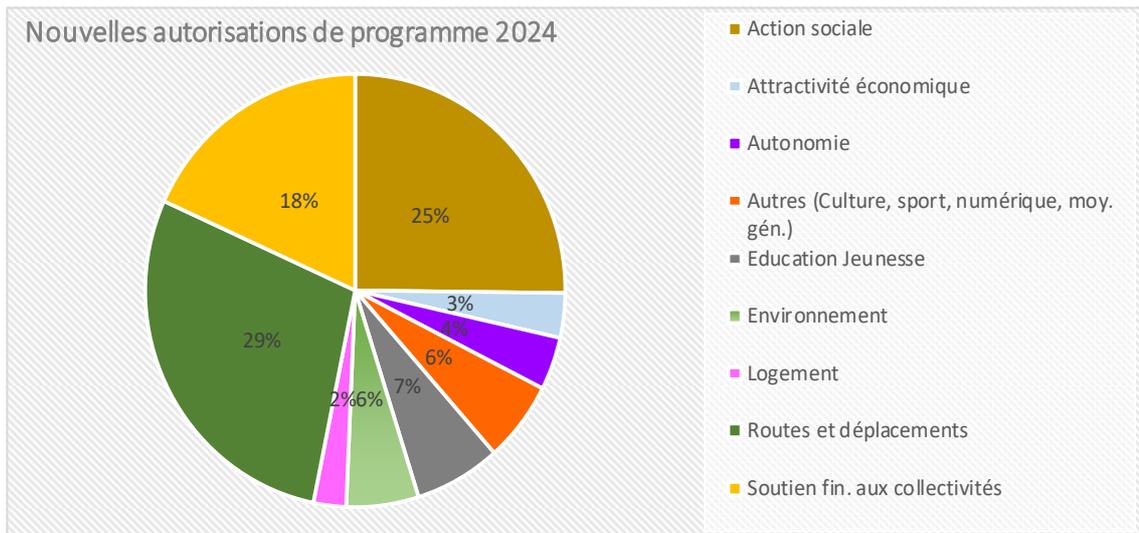
Par ailleurs, de nouvelles autorisations de programme vont être proposées au vote du budget 2024 afin de poursuivre le plan pluriannuel d'investissement.

➤ **Les Autorisations de Programmes 2024**

Les Autorisations de Programme (AP) sont présentées au vote lors des différentes étapes budgétaires. Chaque autorisation de programme comporte une répartition prévisionnelle par année des Crédits de Paiement (CP) correspondants.

Pour l'année 2024, il est prévu que le Département maintienne son haut niveau d'exécution des dépenses d'investissement dans le cadre de la mise en œuvre de son plan pluriannuel. Un montant approximatif entre 150 et 160 M€ d'AP devrait être proposé au vote du Budget Primitif 2024.

Le graphique ci-dessous permet de visualiser leur répartition par politique :



(Source : Département de la Drôme)

Certaines des opérations les plus significatives peuvent être listées :

Solidarités

La Maison Départementale des Solidarités et de l'Autonomie : Une nouvelle AP de 37 M€ est inscrite pour rassembler sur Valence les différents services de la Direction des Solidarités et la Maison de l'Autonomie. Un site unique, facile d'accès pour encore mieux accompagner les seniors, les personnes handicapées, les familles, et les aidants.

La Maison Départementale de l'Enfance : Les travaux d'aménagement à Bourg les Valence peuvent être relancés après une réactualisation des coûts (+2,5 M€ d'AP).

Le plan d'aide à l'investissement élaboré pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées ou des personnes handicapées résidant en institution se poursuit. Celui-ci a pour but de limiter l'impact des coûts de réhabilitation sur le tarif journalier payé par le résident.

Dans les établissements handicap, suite à l'extension du règlement départemental, 1 M€ supplémentaire devrait être alloué en 2024, 5,3 M€ d'AP sur le secteur des personnes âgées et 1,67 M€ pour l'enfance.

L'Hôtel du Département

Les travaux de performance énergétique vont se poursuivre à l'Hôtel du Département (+1,5 M€ de nouvelle AP). Cette opération doit permettre à l'avenir une diminution des consommations énergétiques avec une isolation renforcée et l'installation de panneaux photovoltaïques en auto-consommation.

Collèges et Cités mixtes

La restructuration du collège de Cléon d'Andran nécessite une AP supplémentaire de 0,85 M€ afin de finaliser les travaux d'ici septembre 2024.

Des études vont être lancées pour les collèges Monod à Montélimar, Europe à Bourg de Péage et la cité mixte de Camille Vernet à Valence (4 M€ d'AP). Les travaux seront chiffrés ultérieurement.

Dans le cadre du plan global de la désimperméabilisation, deux cours de collèges supplémentaires seront réaménagées à compter de 2024. Ces travaux prévus pour 1,5 M€ permettront de gagner entre 3 et 4 degrés au sol.

Des abris à vélos adaptés vont être installés au sein des collèges afin de favoriser leur utilisation par les élèves et les personnels (0,5 M€ d'AP sur le plan vélo).

Musée de la Résistance de Vassieux en Vercors

L'extension du musée de la Résistance de Vassieux en Vercors nécessite des études qui sont prévues pour 0,7 M€ d'AP. En fonction du scénario qui sera choisi dès le début de l'année 2024, le chiffrage des travaux sera ensuite réalisé.

CTD CED

Suite à l'inflation des dépenses des matériaux, les coûts de la reconstruction du CTD CED de Nyons doivent être revus et l'AP initiale doit être augmentée de 1 M€.

Les grosses réparations

Des enveloppes sont proposées afin d'anticiper les grosses réparations sur les bâtiments à venir sur les secteurs des collèges, de la culture, des moyens généraux, du social et de la voirie. Pour 2024, une nouvelle AP de 5,250 M€ devrait être proposée.

Les Déplacements

Le Département développe, entretient et sécurise un réseau routier de 4.200 kilomètres. Il l'adapte aux évolutions du territoire. Sa priorité est d'assurer la sécurité de tous les usagers de la route.

Chaque année, une enveloppe spécifique est attribuée pour le programme de revêtement des routes et les grosses réparations des chaussées. Pour 2024, une nouvelle AP de 21 M€ devrait être proposée au vote.

Il en est de même pour la réfection des ouvrages d'art, le renouvellement des équipements de sécurité, les dégâts d'orages et les acquisitions de véhicules et de matériels pour les voiries qui représentent en totalité un montant de 9,2 M€ d'AP à venir pour 2024.

Une programmation d'opérations individualisées est prévue pour 12.2 M€ d'AP avec notamment le calibrage des giratoires de Pilon, Bren, des aménagements entre St Gervais sur Roubion et Charols.

L'habitat logement

Le Département réalise un accompagnement social lié aux conditions de logement et à la prévention des expulsions, un programme de lutte contre l'habitat indigne et un plan d'action pour l'hébergement des personnes défavorisées.

En 2024, 4 M€ de nouvelles AP sont prévus sur le programme du logement social.

Les politiques territoriales

Un dispositif d'aide aux territoires a été élaboré. Celui-ci permet d'accompagner les communes et intercommunalités dans leurs projets d'investissements et fait du Département un partenaire majeur des territoires.

Au total, plus de 29 M€ de nouvelles autorisations de programme devraient être engagés. A ce titre, 13,2 M€ d'aides sont prévus dans le cadre du Contrat Plan État Région (CPER 2021-2027) pour les projets tels que la réhabilitation du stade Pompidou à Valence, la rénovation du théâtre de Bourg les Valence, le projet de la grotte Mandrin à Malataverne, le port de plaisance à Donzère. 9,5 M€ seront également financés pour les projets de cohérence territoriale, et 2,3 M€ pour les projets structurants des trois grandes villes de plus de 25.000 habitants. 2,7 M€ d'AP seront également à venir pour les communes de moins de 5.000 habitants et 1 M€ d'AP pour le fonds intempéries.

Agriculture

Comme indiqué précédemment, la stratégie départementale « Agricole par nature, un Département plus que jamais aux côtés de ses agriculteurs » inscrite dans les objectifs du plan de mandat 2022-2028 se met en place et 2,5M€ d'AP seront alloués en 2024.

Économie

Le Département soutient l'investissement des entreprises et les projets de requalification des zones d'activité avec sa stratégie départementale pour l'emploi 2022-2028. 2,35 M€ d'AP sont prévus autour des actions suivantes :

- Soutien des entreprises qui investissent pour favoriser l'emploi et le « fabriqué en Drôme »
- Soutien aux projets d'investissement des structures d'insertion par l'activité économique
- Appel à projet Économie solidaire de proximité
- Aide à l'immobilier d'entreprise

Environnement

Depuis 2022, le Département a engagé la révision des plans de gestion à 5 ans des 9 ENS départementaux. Cette véritable stratégie à long terme s'étalant sur 10 ans vise à guider de manière efficace et évolutive les efforts et actions à entreprendre pour concilier la préservation et la valorisation des écosystèmes avec l'ensemble des usages des sites. La révision des plans de gestion se terminera au second semestre 2024 avec celui de la Forêt de Saou. Le Département s'inscrit ainsi dans une démarche d'exemplarité en matière de gestion des sites avec un couverture complète des ENS départementaux en plans de gestion avec un plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement des ENS.

En complément, un nouveau schéma directeur départemental « *biodiversité, paysages et ENS* » à horizon 10 ans est en cours d'élaboration dans une démarche transversales intégrant l'ensemble des politiques portées par le Département. Conformément au plan de mandat, il s'organisera autour de 4 axes stratégiques : la consolidation du socle de connaissance pour mieux orienter les actions et anticiper les évolutions, la préservation et la gestion des ENS dans un contexte de changement climatique, la mobilisation et l'engagement de tous les publics par l'éducation et la sensibilisation à l'environnement et enfin, un mode de gouvernance partagé et coordonné entre tous les acteurs du territoire. Il complètera le plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement des actions à mener au titre de la politique ENS.

Une AP de 1,5 M€ est prévue pour des travaux d'aménagements et des études dans les Espaces Naturels Sensibles appartenant au Département.

La gestion de l'eau

Le Département est engagé auprès de ses communes via un service d'ingénierie dédié mais aussi en accompagnant les travaux de modernisation et de rénovation des réseaux d'eau de l'alimentation en eau potable jusqu'aux stations d'épuration. L'ampleur des enjeux liés au changement climatique pour sécuriser la ressource en eau va imposer des efforts financiers supplémentaires : le Département est prêt à participer à cette réflexion majeure qui concerne l'ensemble des acteurs de l'eau mais il est évident que l'Agence de l'Eau devra apporter son expertise et ses ressources.

En 2024, des aides aux collectivités pour les opérations sur les réseaux en eau potable et assainissement sont à prévoir pour 4 M€, des mandats de maîtrise d'ouvrage déléguée pour 1,5 M€ et des aménagements de rivières pour 1 M€ d'AP supplémentaires.

Numérique

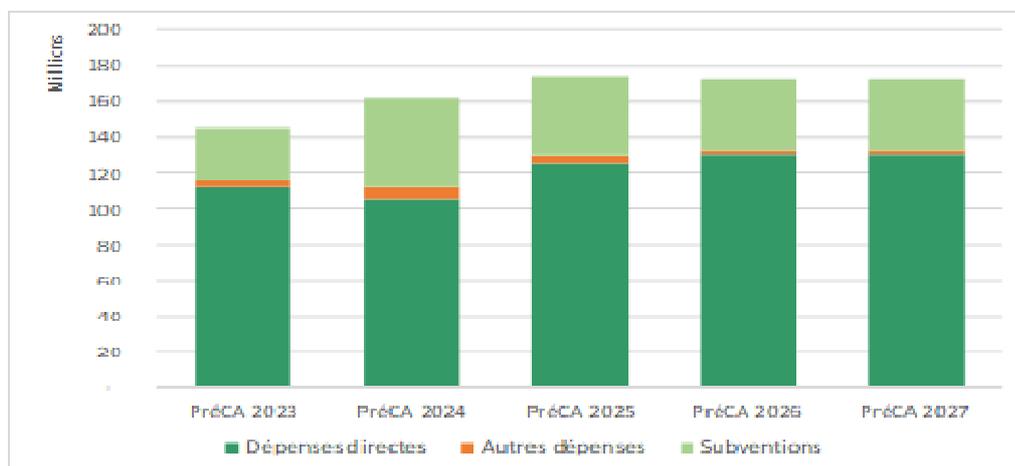
0,2 M€ d'AP sont prévus pour les projets numériques innovants et un nouveau dispositif pour un numérique accessible à tous se mettra en place pour les années 2024-2026 avec une AP de 0,4 M€.

Tourisme

Une AP de 0,29 M€ devrait être engagée pour les routes vertigineuses.

➤ La prospective pluriannuelle d'investissement

Le Département s'est fixé un cap ambitieux dans son plan de mandat en matière de gestion de sa politique d'investissement. L'engagement a été pris d'investir sur tout le territoire drômois plus de 516 M€ d'ici 2025. Ce montant d'investissements sera amené à accroître selon les perspectives établies avec les différents Services de la Collectivité afin d'en porter le montant à un niveau de plus de 800 M€ d'ici 2027.



(Source : Département de la Drôme)

	PréCA 2023	PréCA 2024	PréCA 2025	PréCA 2026	PréCA 2027
Dépenses directes	111 600 000	105 000 000	125 000 000	130 000 000	130 000 000
Autres dépenses	4 500 000	7 000 000	4 000 000	3 000 000	3 000 000
Subventions	28 800 000	50 000 000	45 000 000	40 000 000	40 000 000
Total	144 900 000	162 000 000	174 000 000	173 000 000	173 000 000

(Source : Département de la Drôme)

Ce plan devra être revu au regard de la réalité économique si la remontée actuelle des taux bancaires persiste et d'éventuelles obligations en matière de transition écologique à venir.

B.5 - La transition écologique et sobriété énergétique

Selon les derniers rapports d'experts, le changement climatique et la chute de la biodiversité sont des réalités évidentes pour lesquels l'influence humaine est sans équivoque. Ces évolutions se manifestent d'ores et déjà de manière marquée sur notre territoire et dans le quotidien de ses habitants.

A travers ses différentes compétences, un important patrimoine bâti et ses 2.700 agents, le Département de la Drôme représente un maillon incontournable de la transition écologique pour le territoire.

Par ailleurs, la fonction publique, dans son ensemble, représente à ce jour une empreinte carbone de plus d'1 tonne CO₂e par habitant. Avec un objectif de 2 tonnes CO₂e / habitant à l'horizon 2050 (*pour un objectif national de zéro émission nette*), il est essentiel que la collectivité mette en œuvre une politique volontariste pour diminuer son impact.

Le Département de la Drôme se soucie de son empreinte écologique et n'a pas attendu le contexte critique de 2022 pour agir en faveur des transitions climatiques, environnementales, énergétiques, alimentaires et souhaite ainsi se poser comme un véritable acteur des transitions.

De nombreuses directions sont ainsi engagées à mettre en œuvre des opérations vertueuses et à embarquer les agents, les élus et les citoyens drômois.

Dans ce cadre, il propose depuis de nombreuses années aux collégiens un large panel d'actions éducatives et les accompagne à devenir des citoyens responsables et sensibles aux enjeux environnementaux. A ce titre, des programmes spécifiques leur sont proposés. Ceux-ci portent, entre autres, sur la richesse de la biodiversité drômoise (*et sa fragilité dans un contexte de changement climatique*), les enjeux liés à la ressource en eau, le gaspillage alimentaire, la pratique des sports de nature ou encore de l'impact du numérique sur l'environnement.

Que ce soit pour les collégiens mais aussi les habitants ou les touristes, l'Auberge des Dauphins, ouverte depuis 2022, joue pleinement son rôle de Maison de site de la forêt départementale de Saoû et ouvre les perspectives sur la richesse de nos espaces naturels et les enjeux de leur préservation. Elle constitue également une vitrine et un tremplin pour la politique départementale de préservation et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS), qui concerne aujourd'hui 6.000 ha d'ENS départementaux pour 9 sites, auxquels s'ajoutent plus de 20 sites ENS locaux représentant plus de 2.000 ha.

Afin d'accompagner les projets portés par les communes et collectivités drômoises, un bonus « *grandes transitions* » adossé au règlement d'aides aux territoires a été adopté. Les projets les plus vertueux peuvent ainsi voir leur subvention bonifiée.

En matière de solidarités, le Département a adopté une politique habitat dont l'un des objectifs est d'augmenter les interventions en faveur de la rénovation énergétique du parc de logements des habitants en situation de précarité (*personnes âgées et personnes défavorisées*). Le Département accompagne également les bailleurs sociaux, Drôme Aménagement Habitat en particulier, afin de proposer des logements mieux adaptés au contexte de réchauffement climatique et réduire ainsi le nombre de passoires thermiques.

En termes de numérique responsable, le Département anime un réseau de médiateurs répartis sur l'ensemble du territoire « *les éclaireurs du numérique* » qui vise, au-delà de l'accompagnement des usagers, à une meilleure maîtrise des outils numériques, mais aussi à les sensibiliser aux enjeux environnementaux liés au numérique. Par ailleurs, une filière de reconditionnement d'ordinateurs a été mise en place et destine du matériel informatique aux bénéficiaires du RSA. Comme indiqué plus haut, ce projet de reconditionnement s'étend aux tablettes des collèges devenues hors d'usage dès 2024. D'ici la fin du mandat, 2.000 tablettes seront mises à disposition après reconditionnement.

Les enjeux liés à la sobriété foncière sont particulièrement forts afin d'agir pour la protection des territoires en matière de biodiversité, de paysages et d'agriculture. L'appropriation de la séquence « *réduire, réduire, compenser* » est engagée dans les services et doit viser à atteindre des objectifs ambitieux dans la perspective du « *zéro artificialisation nette* » en 2050, en positionnant le Département comme exemplaire dans la réalisation des aménagements et constructions qu'il porte en maîtrise d'ouvrage.

Par ailleurs, le Département a adopté des stratégies pour la filière bois-forêt ainsi qu'en matière d'agriculture et d'agroalimentaire. Ces stratégies doivent permettre d'accompagner les différentes filières dans les transitions, qu'elles soient liées au changement climatique, à la gestion de la ressource en eau ou encore à la biodiversité.

S'inscrivant dans une démarche de réduction de son empreinte carbone, le Département a réalisé en 2022/2023 son bilan d'émissions de gaz à effet de serre et initié un plan de transition. Ce dernier se veut pleinement transversal et embarquera toutes les directions dans une trajectoire visant l'atteinte de l'objectif national et européen de zéro émission nette à horizon 2050. Le plan de transition embrasse des thématiques très larges :

- La consommation énergétique : des actions d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti du Département se poursuivent, la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique doit être développée. Par ailleurs, le Département a engagé un plan photovoltaïque qui prévoit l'installation de près de 20.000 m² de modules photovoltaïques sur 41 sites départementaux ;
- Les déplacements : le plan prévoit une électrification progressive et maîtrisée de la flotte du Département et un objectif de diminution des trajets effectués en voiture individuelle ;
- Les achats : 50 % des émissions du Département sont liées à ce qui est acheté. Le Département vise ainsi la mise en place d'une politique globale d'achats responsable et exemplaire en prévoyant des marchés plus vertueux et en privilégiant les offres de partenaires innovants et moteurs en matière de transition écologique ;
- Pour les matériaux routiers par exemple, le recours à des enrobés moins émissifs (*enrobés tièdes voire enrobés froids*) seront privilégiés dès que cela sera possible ;
- Sur le volet numérique, le plan vise tout particulièrement à une optimisation du cycle de vie des équipements, en allongeant au maximum la durée d'utilisation et en s'assurant de la qualité des circuits de recyclage et/ou de réutilisation ;
- Le Département s'engage dans des projets de désimperméabilisation et/ou de renaturation de certains de ses espaces : cours de collèges, délaissés routiers ou ENS. Autant de possibilités de développer la biodiversité et le potentiel de captation et de stockage de carbone ;
- L'information et la sensibilisation des agents et des élus est un axe essentiel du plan de transition afin d'assurer une meilleure compréhension des enjeux et permettre ainsi des changements de pratiques. Aussi, un plan de montée en connaissances et compétences doit être mis en œuvre.

C – Le Département proche accessible et innovant

Le Département, comme toutes les collectivités, et plus largement tous les employeurs est aujourd'hui plus que jamais soumis au défi de l'attractivité face à un marché de l'emploi en forte tension...

C'est pourquoi, le Département déploie depuis 2022 un projet stratégique de transformation des ressources humaines. L'ambition du Département est d'accompagner l'évolution des métiers, de valoriser les parcours professionnels, de fidéliser les agents en fonction tout en renforçant l'attractivité départementale pour les recrutements à venir à travers une marque employeur de qualité vie au travail.

C.1 - Eléments chiffrés de contexte

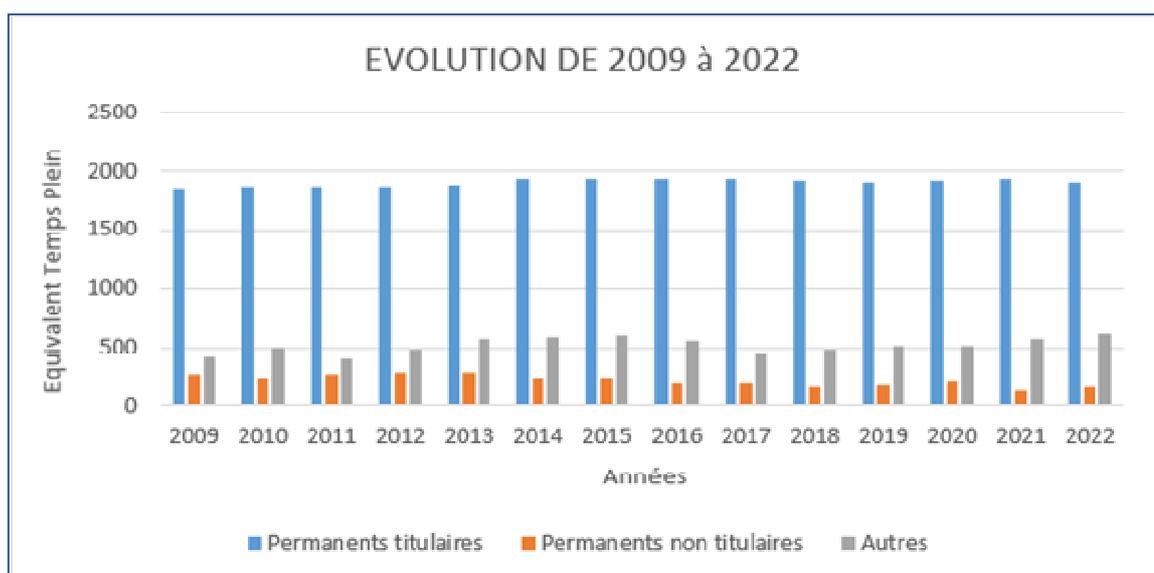
Au 31 décembre 2022, la Collectivité employait 2 906 agents :

- 2 073 fonctionnaires (71 %),
- 186 contractuels sur un emploi permanent (6 %), dont 17 % sont en CDI,
- 647 contractuels sur emploi non permanent (22 %), dont 291 assistants familiaux, soit 45 % des contractuels sur emplois non permanents.

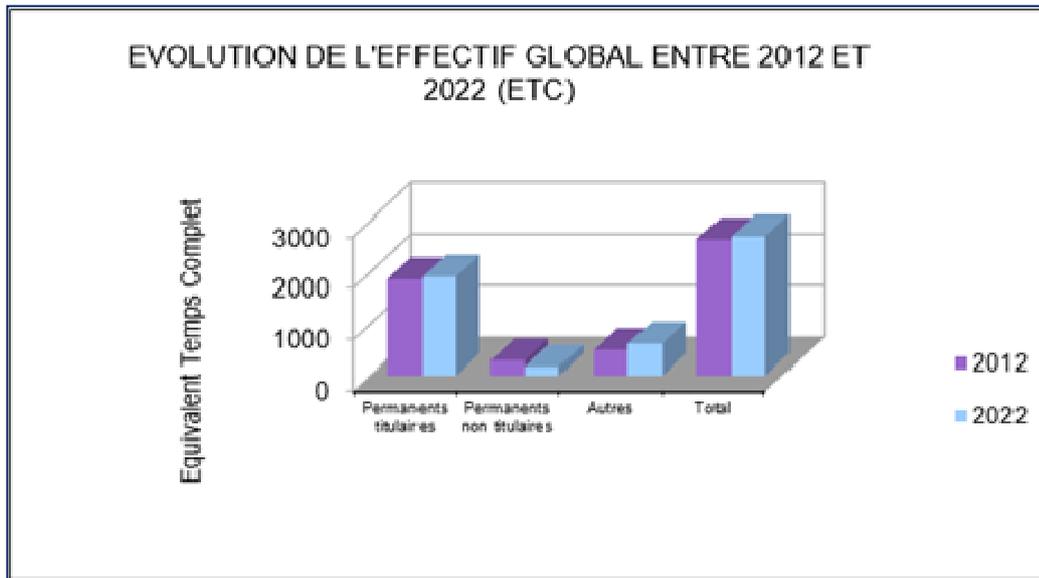
2 695.6 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) étaient comptabilisés sur l'année 2022 :

- 1 908.05 fonctionnaires,
- 170.38 contractuels permanents,
- 617.17 contractuels non permanents (*dont 291 ETP pour les assistants familiaux*)

Soit un total de 4 331 829 heures travaillées rémunérées au titre de l'année 2020. Le temps de travail est identique à celui défini en 2019 : 1 607 h (*hors lundi de Pentecôte*). ETP * 1820 N4DS = 4 905 992



(Source : Département de la Drôme)



(Source : Département de la Drôme)

Les effectifs continuent d'être contenus et maîtrisés depuis l'impact de l'intégration des agents dans le cadre de l'Acte II de la décentralisation (*Loi du 13 août 2004*).

Les agents de la Collectivité se répartissent comme suit, avec une forte représentation de la filière technique du fait des compétences départementales, surtout depuis l'intégration des personnels techniques des collèges. En deuxième position, on retrouve la filière administrative suivie des filières sociale et médico-sociale qui représentent près de 20 % des effectifs.

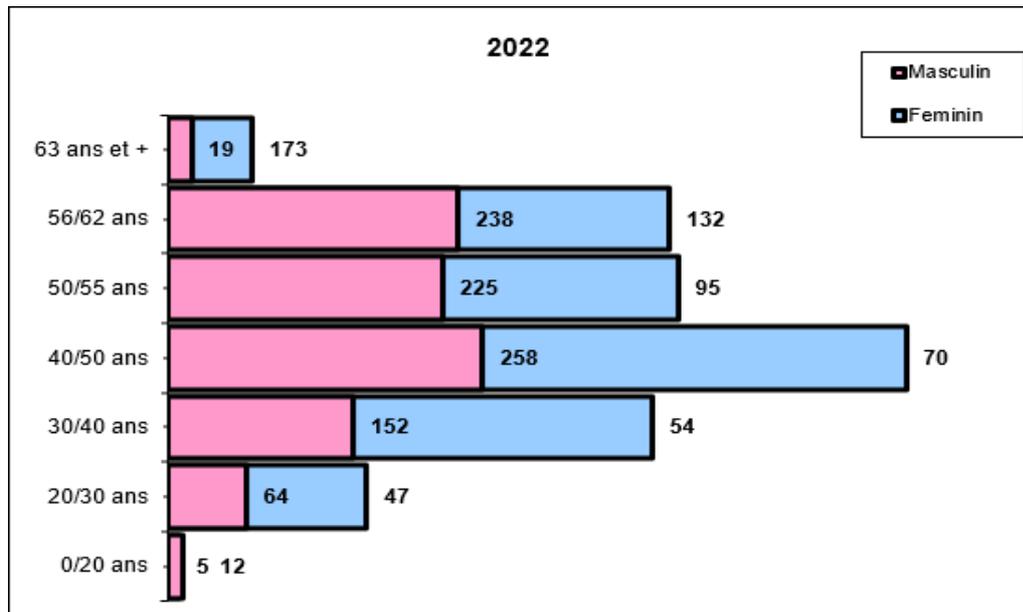
- filière technique : 44.79 %
- filière administrative : 28.96 %
- filière médico-sociale : 6.08 %
- filière sociale : 13.60 %
- filière médico technique : 2.02 %
- filière culturelle : 4.32 %
- filière sportive : 0.10 %
- filière animation : 0.11 %

La répartition hommes femmes est la suivante :

	Hommes	Femmes
Fonctionnaires	36 %	64 %
Contractuels	29 %	71 %
Ensemble	35 %	65 %

(Source : Département de la Drôme)

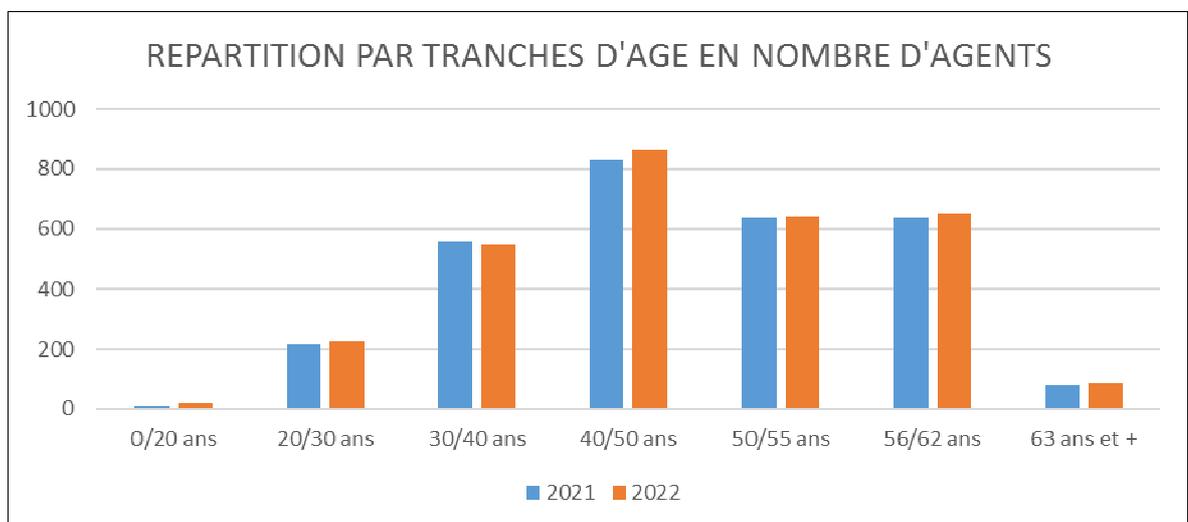
En moyenne, les agents de la Collectivité ont 46.9 ans (*47.1 ans en 2021*). Pour autant il convient de noter que l'âge moyen des fonctionnaires est de 48.1 ans, et celui des agents non titulaires de 42.6 ans.



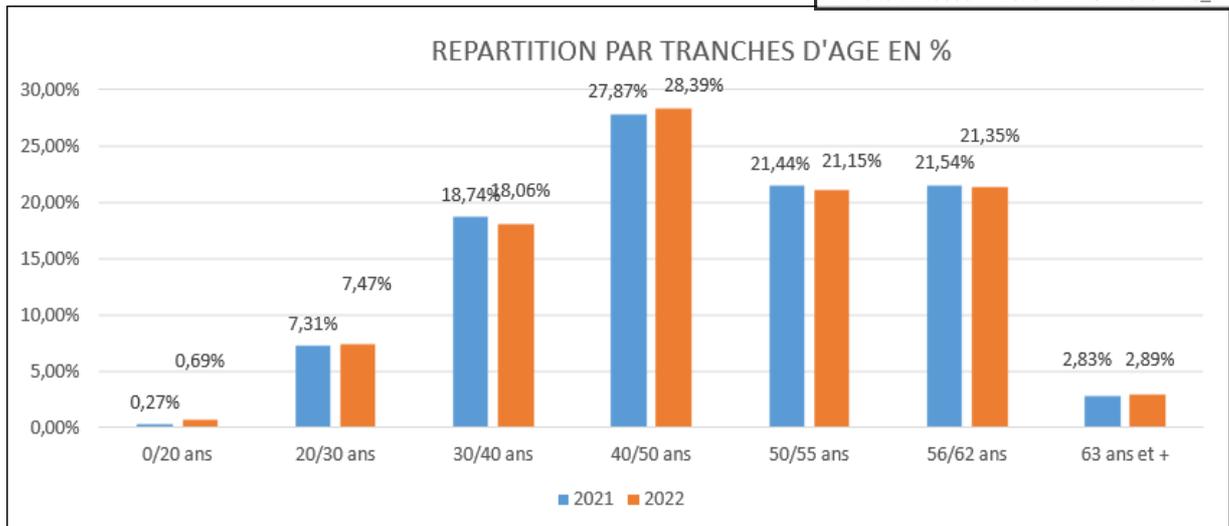
(Source : Département de la Drôme)

Depuis plusieurs années, s'est amorcée une période de renouvellement important des effectifs permanents de la collectivité. Ceci impacte l'activité des services en termes d'anticipation des recrutements, de transfert et de maintien des compétences nécessaires. Mais, cette période constitue également une réelle opportunité pour poursuivre les évolutions internes de la Collectivité, de revoir les modes d'organisation et de fonctionnement.

Face à l'accélération de l'évolution de la société et notamment de l'impact du numérique, le Département doit réinterroger ses modes de fonctionnement afin de les rendre plus simples, plus pragmatiques, plus accessibles pour nos concitoyens et plus facilitants dans l'exercice de nos missions quotidiennes. Ces évolutions doivent, par ailleurs, permettre de renforcer les plus-values professionnelles et individuelles à travers une relation humaine de proximité renforcée.



(Source : Département de la Drôme)



(Source : Département de la Drôme)

L'étude comparée de 2021 et 2022 montre ainsi :

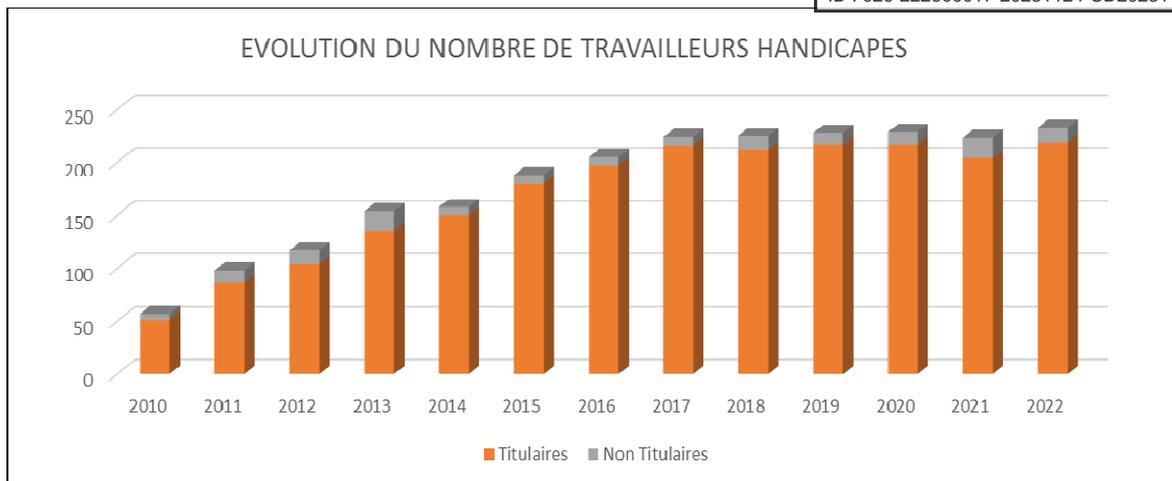
- Un allongement de la vie professionnelle,
- La poursuite du renouvellement des effectifs et les enjeux d'anticipation du dit renouvellement des effectifs,
- Qui entraîne une augmentation inévitable mais nécessaire du nombre de formations effectuées par nos agents.

L'évolution de l'absentéisme est un indicateur majeur dans le pilotage des ressources humaines. Le Département y est attentif et travaille sur une démarche de qualité de vie au travail, avec l'objectif de maîtriser l'absentéisme dit « compressible ».

- Taux lié aux arrêts maladie : 5.15 %.
- Taux lié aux arrêts de longue maladie, longue durée ou grave maladie : 0.67 %.
- Taux lié aux accidents de travail : 0.30 %.
- Taux lié aux maladies professionnelles : 0.04 %.
- Taux lié à la maternité : 0.39 %.
- Taux lié à la paternité : 0.02 %.

Soit un taux global de 7.23 %, correspondant à 194.59 ETP absents. Ce taux connaît une hausse par rapport à 2021 (+0.6 %). Toutefois l'absentéisme lié à la maladie ordinaire est à 5,15 %. Une part de l'absentéisme est liée à la gestion des fins de carrière. L'enjeu pour la collectivité est donc d'accompagner au mieux les fins de parcours des agents.

Concernant le taux d'emploi de personnes relevant de l'obligation d'emploi, les actions conduites par la Collectivité ces dernières années a permis d'intégrer de manière durable les personnes en situation de handicap, normalisant ainsi tant le recrutement que le maintien dans les services départementaux.



(Source : Département de la Drôme)

S'agissant des éléments de rémunération : les charges de personnel se sont élevées à 122.931.994 € en 2022, soit 21,3 % des dépenses de fonctionnement. En 2022, le régime indemnitaire représente 13.5 % de la rémunération des agents de la Collectivité (*fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent*). En 2023, suite à la délibération sur le régime indemnitaire, ce dernier a été appliqué aux renforts et remplaçants dès le premier jour travaillé, ce qui est une avancée importante en faveur des agents.

En 2022, la rémunération des agents sur emploi permanent (*Budget principal*) s'organise comme suit :

Rémunérations annuelles brutes : 66 073 831 € dont :

- Régime indemnitaire brut : 8.943.046 €
- Prime de fin d'année et prime exceptionnelle : 4.182.780 €
- Heures supplémentaires et astreintes : 307.319 €
- NBI : 564.813 €

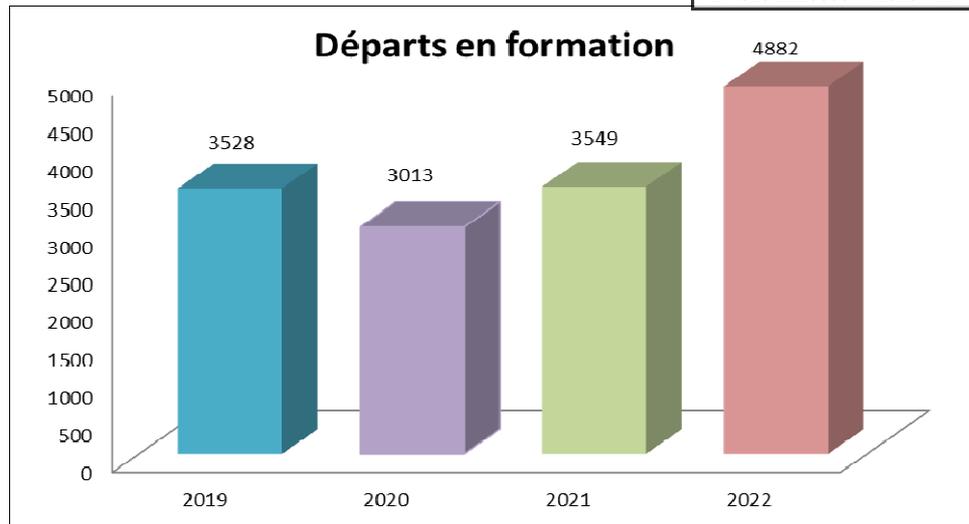
En termes de prestations sociales et autres avantages, 2.442.000 € ont été versés (participation des agents déduite), dont la majorité au titre des chèques déjeuner.

En 2022, les participations de la collectivité aux contrats de protection sociale complémentaire se sont élevées à :

- 179.000 € au titre de la santé
- 153.000 € au titre de la prévoyance

Enfin, en matière de formation :

- 2.823 agents sont partis en formation en 2022 soit une hausse de 1.130 agents par rapport à 2021.
- 9.539 jours de formations ont été réalisés en 2022 soit une hausse de 536 jours par rapport à 2021.



(Source : Département de la Drôme)

Les départs en formation sont centrés sur les actions liées aux métiers et aux formations obligatoires, ce qui explique la répartition hommes-femmes des départs en formation : les hommes représentent ainsi 30 % des départs et les femmes, 70 %. Entre 2019 et 2022, la collectivité comptait environ 31 % d'hommes contre 69 % de femmes.

Avantage en nature

Entre janvier et août 2023, les avantages en nature représentent un montant de 53.404 € dont 33.516 € à la DEJS et 13.979 € à la Direction des déplacements. A titre de comparaison, sur la période de janvier à août 2022 les avantages en nature représentaient 52.368 €.

A ce jour, aucune évolution dans la politique départementale à ce sujet n'est envisagée.

Durée effective du temps de travail : Les agents départementaux sont soumis à la règle des 1.607 heures depuis près de trois ans, conformément à la loi de Transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

Exécution BP 2023 et Prévisionnel 2024

En 2023, la masse salariale devrait s'établir autour de 130 millions.

Pour 2024, le Département continuera de poursuivre ses efforts de bonne gestion, en maîtrisant l'augmentation de la masse salariale malgré les mesures nationales qui s'imposent et qui représentent à elles-seules une hausse de 2,27 %.

C.2 - La Stratégie RH, un chantier ambitieux au service des agents et de la qualité de vie au travail

La stratégie RH s'articule autour de quatre axes :

- 1 - Une politique de rémunération indemnitaire plus dynamique
- 2 - Des prestations sociales adaptées aux 2700 agents
- 3 - Une offre de service RH renforcée autour d'une démarche qualité agent s'appuyant sur la simplification
- 4 - Une marque employeur ancrée sur la qualité de vie professionnelle et des valeurs professionnelles partagées.

S'agissant de la politique de rémunération, le Département a donc pour ambition de construire une politique indemnitaire claire et lisible pour tous, définir des principes directeurs en conservant des espaces de souplesse nécessaires et développer les leviers de différenciation.

En décembre 2022, l'Assemblée départementale a approuvé l'évolution de la politique de rémunération indemnitaire, qui s'est notamment concrétisée avec une augmentation de +7,5 % du RI dès janvier 2023 pour l'ensemble des agents ce qui a représenté une enveloppe de près d'1 million d'euros.

Afin d'accompagner les agents de la collectivité et tenir compte des difficultés liées à la persistance d'une inflation qui majore l'ensemble des coûts et fragilise les budgets, le Département a décidé d'accorder une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat en décembre 2023 pour près de 2000 du Département (soit 1,1 M€).

2024 verra se concrétiser la réflexion pour construire une politique de rémunération cohérente avec les profils métiers mais également une évolution de l'offre des prestations sociales, élément indispensable de soutien au pouvoir d'achat des agents départementaux.

Le Département entend par ailleurs, poursuivre la démarche participative pour contribuer à l'amélioration de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT), mais également une véritable réflexion autour du Parcours Agent. Ces deux thématiques combinées constituent les fondements d'une recherche d'attractivité renouvelée pour nos nombreux emplois sur l'ensemble de nos territoires, dans toutes les branches et une fidélisation de nos agents en poste.

Au titre des actions en faveur de la qualité de vie au travail, il est important de noter :

- la poursuite des réflexions globales sur le télétravail, la Collectivité compte aujourd'hui 1127 télétravailleurs en 2022. Soit une hausse de presque 300 % par rapport à 2020. Une majorité d'agents en catégorie A (55 %), viennent ensuite les B, 20 % et les C, 25 %. Les filières sanitaire et sociale et administratives sont les plus représentées,
- l'investissement mobilier fait en lien avec les travaux de réhabilitation des sites départementaux. Plusieurs projets ont été lancés en 2023, certaines sont déjà concrétisées, d'autres le seront en 2024 :
- La refonte de l'entretien professionnel, qui aura été un chantier prioritaire. Les nouvelles modalités sont désormais opérationnelles pour cette session d'automne. Elles pourront fort à propos s'enrichir en 2024 tout comme l'outillage du process.
- La refonte de notre référentiel métier pour une meilleure lisibilité pour les agents de la structuration de leur rémunération et des parcours possibles au sein de la Collectivité.
- La poursuite de notre politique volontariste en matière de recrutement des Apprentis (*Département premier employeur du territoire*), associée à une vision prospective de la Collectivité sur le moyen terme permettant de mettre en adéquation évolution des postes, mobilité dans la Collectivité et compétences à renforcer, entretenir ou développer.
- Lancement de l'élaboration du Plan de formation 2024-27.

De la même manière que le Département a défini le parcours solidarité pour nos usagers, la ligne stratégique des ressources humaines au sein du Département se métamorphosera pour s'ancrer dans une logique de parcours pour les agents en tant qu'accompagnement des agents du Département tout au long de leur carrière, de leur recrutement jusqu'à leur départ.

Ce parcours agent ne se limitera pas aux extrémités de carrière, mais englobera celle-ci dans sa totalité, avec notamment la formation et l'accompagnement à la mobilité choisie au sein même du Département, avec la volonté prégnante de valoriser nos talents et potentiels.

Ce parcours Agent est réfléchi en concertation par l'ensemble des services de la DRH, avec une participation indispensable des agents départementaux pour assurer cohérence et pertinence dans l'élaboration du corpus de prestations le plus complet possible.

Le contexte national en tension de l'emploi et les attentes des nouvelles générations vis à vis de leur activité professionnelle et du monde du travail impose également une introspection permanente afin que le Département demeure un employeur identifiable et identifié comme attractif, dans toute la richesse de ses compétences et la diversité des emplois et carrières qui le compose.

Enfin, en cohérence avec notre plan de mandat, le projet d'administration API Drôme, composé de 3 axes, de 11 objectifs et de 30 engagements, se déploiera dès 2024 à travers la contribution de l'ensemble des services départementaux pour garantir un Département plus proche, plus accessible et toujours plus innovant à travers :

- **Un service public accessible**, centré sur l'expression des besoins et la satisfaction de l'utilisateur.
- **Un collectif fédérateur**, qui favorise l'engagement et l'épanouissement de chacun dans un Département attractif.
- **Une organisation performante** : soucieuse de son impact et de l'usage des ressources.

LEXIQUE

ADF	A ssemblée des D épartements de France
ADN	A rdèche D rôme N umérique
ADSL	A symmetric D igital S ubscriber L ine
AED	A ction E ducative à D omicile
AEMO	A ction E ducative en M ilieu O uvert
AIS	A llocation I ndividuelle de S olidarité
AP	A utorisation de P rogramme
APA	A llocation P ersonnalisée d' A utonomie
APUL	A dministration P Ublique L ocale
ARDE	A gence R égionale de D éveloppement E conomique
ASV	A daptation de la S ociété au V eillessement
AVP	A ide à la V ie P artagée
BCE	B anque C entrale E uropéenne
BEI	B anque E uropéenne d' I nvestissements
BRSA	B énéficiaires du R evenu de S olidarité A ctive
CAE	C onseil d' A nalyse E conomique
CAF	C aisse d' A llocations F amiliales
CAP	C ommission A dministrative P aritaire
CDC	C aisse des D épôts et C onsignations
CGM	C ongés de G rave M aladie
CJM	C ontrat J eune M ajeur
CLD	C ongés de L ongue D urée
CLM	C ongés de L ongue M aladie
CNC	C entre N ational du C inéma
CNSA	C aisse N ationale de S olidarité pour l' A utonomie
COFOR	C OMmune F ORestière
CP	C rédit de P aiement
CPER	C ontrat de P lan E tat R égion
CPOM	C ontrat P luriannuel d' O bjectifs et de M oyens
CRD	C apital R estant D û
CRIP	C ellule de R ecueil des I nformations P réoccupantes
CRPF	C entre R égional de la P ropriété F orestière
CVAE	C otisation sur la V aleur A justée des E ntreprises
CVS	C orrigé des V ariations S aisonnères
DCP	D ispositif de C ompensation P éréquée
DCRTP	D otation de C ompensation de la R éforme de la T axe P rofessionnelle
DDAII	D ispositif D épartemental d' A ccueil et d' I ntervention I mmédiate
3DS	D ifférenciation, D écentralisation, D éconcentration et S implification
DGF	D otation G lobale de F onctionnement
DGFIP	D irection G énérale des F inances P ubliques
DIAH	D ispositif d' I ntervention d' A ide à l' H abitat
DIRECCTE	D irection R égionale des E ntreprises, de la C oncurrence, de la C onsumation, du T ravail et de l' E mloi
DMTO	D roits de M utation à T itres O néreux
DREES	D irection de la R echerche, des E tudes, de l' E valuation et des S tatistiques
DSID	D otation de S outien à l' I nvestissement des D épartements
DSU	D otation de S olidarité U rbaine
DSR	D otation de S olidarité R urale
EHPAD	E tablishement d' H ébergement pour les P ersonnes A gées D épendantes
ENS	E spaces N aturels S ensibles
EPCC	E tablishement P ublic de C oopération C ulturelle
EPCI	E tablishement P ublic de C oopération I ntercommunale
EPIC	E tablishement P ublic I ndustriel et C ommercial
EPL	E tablishement P ublic L ocal d' E nseignement
ESAD	E cole S upérieure d' A rt et de D esign

ETP	Equivalent Temps Plein
ETPR	Equivalent Temps Plein Rémunéré
FDPTP	Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle
FNAET	Fonds National de l'Attractivité Économique des Territoires
FNGIR	Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources
FSE	Fonds Social Européen
FTTH	Fiber To The Home (<i>Fibre jusqu'à la maison</i>)
IFER	Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux
IME	Institut Médico-Educatif
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
IPCH	Indice des Prix à la Consommation Harmonisé
ITEP	Institut Thérapeutique, Educatif & Pédagogique
LPFP	Loi de Programmation des Finances Publiques
MAPTAM	Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MNA	Mineur Non Accompagné
OAT	Obligation Assimilable du Trésor
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODEDEL	Objectif d'évolution de la dépense locale
OFGL	Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales
ONF	Office National des Forêts
PCH	Prestation de Compensation du Handicap
PDALHPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PDI	Plan Départemental d'Insertion
PEFC	Programme Européen des Forêts Certifiées
PIB	Produit Intérieur Brut
PLF	Projet Loi de Finances
PLPFP	Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques
PPAM	Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales
PPCR	Parcours Professionnel Carrière et Rémunération
PPI	Plan Pluriannuel d'Investissement
PUV	Petites Unités de Vie
QVCT	Qualité de Vie et des Conditions de Travail
RFID	Radio Fréquence Identification
RSA	Revenu de Solidarité Active
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SAAD	Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SIAE	Structures Insertion par l'Activité Économique
SMIC	Salaires Minimum de Croissance
SNF	Société Non Financière
SPIE	Service Public de l'Insertion et de l'Emploi
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SRDEII	Schémas Régionaux de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation
SRESRI	Schémas Régionaux pour l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
TCA	Transport Collectif Adapté
TFPB	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
TICPE	Taxe Intérieure de Consommations sur les Produits Énergétiques
TSCA	Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance
ULIS	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
USLD	Unités de Soins Longue Durée